

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°76-2017-188

SEINE-MARITIME

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2017

## Sommaire

D	irection départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime	
	76-2017-09-01-052 - Arrêté du 1er septembre2017 - classement de salubrité et surveillance	
	sanitaire - dpt 76 (9 pages)	Page 3
	76-2017-09-11-004 - Décision n°17-105 du 11 septembre 2017 portant subdélégation de	
	signature en matière d'ordonnancement secondaire (6 pages)	Page 13
	76-2017-09-11-003 - Décision n°17-106 du 11 septembre 2017 portant subdélégation de	
	signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres (4 pages)	Page 20
	76-2017-09-11-002 - Décision n°17-122 du 11 septembre 2017 portant subdélégation de	
	signature en matière d'activités de la DDTM 76 (16 pages)	Page 25
Pı	réfecture de la Seine-Maritime - DCPE	
	76-2017-09-11-005 - Arrêté du 11 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 29 janvier 2015	
	portant composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires	
	et technologiques - CoDERST (4 pages)	Page 42
	76-2017-08-25-018 - Daniel HERMENT - AP MeD 25 08 2017 (2 pages)	Page 47
Pı	réfecture de la Seine-Maritime - DRLP	
	76-2017-09-05-006 - AP 35eme grand prix cycliste Blangy sur Bresle le samedi 16	
	septembre 2017 (9 pages)	Page 50
	76-2017-09-05-007 - AP courses et marches des 3 villes le dimanche 17 septembre 2017 (8	
	pages)	Page 60
	76-2017-09-08-008 - AP les quais en fête le dimanche 24 septembre 2017 (8 pages)	Page 69

## Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime

76-2017-09-01-052

# Arrêté du 1er septembre 2017 - classement de salubrité et surveillance sanitaire - dpt 76

classement de salubrité et surveillance sanitaire des zones de production de coquillages vivants (dpt 76)



#### PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service Mer & Littoral

Affaire suivie par : Corinne COQUATRIX

Tél.: 02 35 06 66 11

Mél: ddtm-dml@seine-maritime.gouv.fr

#### Arrêté du 1er septembre 2017

portant classement de salubrité et surveillance sanitaire des zones de production de coquillages vivants dans le département de la Seine-Maritime

#### La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Officier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

- VU le règlement (CE) n° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires ;
- VU le règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale
- VU le règlement (CE) n° 854/2004 du Parlement européen et du conseil du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine
- VU le règlement (CE) n° 2073/2005 de la Commission du 15 novembre 2005 concernant les critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires
- VU le règlement (CE) n° 1881/2006 de la commission du 19 décembre 2006 portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires
- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment les livres II et IX, articles R231-35 à R231-59
- VU le décret n° 84-428 du 5 juin 1984 modifié relatif à la création, à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER (IFREMER)
- VU le décret n° 90-618 du 11 juillet 1990 modifié relatif à la pêche maritime de loisir
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements

Cité administrative Saint Sever - 76032 ROUEN Cedex - 02 35 58 53 27 Site Internet : http://www.selne-maritime.equipement-agriculture.gouv.fr Horaires d'ouverture : 9h00-12h30 / 13h30-16h30 Site Internet : http://www.seine-maritime.gouv.fr

- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles
- VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime Mme BUCCIO Fabienne
- VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 2013 relatif au classement, à la surveillance et à la gestion sanitaire des zones de production et des zones de reparcage de coquillages vivants
- VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 2013 fixant les conditions sanitaires de transfert et de tracabilité des coquillages vivants
- VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 2013 fixant les tailles maximales des coquillages juvéniles récoltés en zone C et les conditions de captage et de récolte du naissain en dehors des zones classées
- VU l'arrêté ministériel du 21 juin 1978 fixant les limites latérales de compétence des préfets pour l'administration du domaine public maritime immergé ;
- VU l'arrêté préfectoral du 5 février 2004 interdisant la pêche de loisirs des coquillages entre LE HAVRE et ANTIFER
- VU l'arrêté préfectoral n° 69-2016 du 21 juin 2016 modifiant l'arrêté préfectoral n° 38-2016 du 21 mars 2016 portant réglementation de l'exercice de la pêche maritime de loisirs à pied sur la partie de l'estran du littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure
- VU l'arrêté inter-préfectoral du 28 avril 2008 relatif au classement de salubrité et à la surveillance des zones de production de bulots situés en Manche Est au large des départements de la Seine-Maritime, du Calvados et de la Manche
- VU l'arrêté préfectoral n° 17-96 du 19 juin 2017 portant délégation de signature à M Mathieu ESCAFRE, directeur départemental des territoires et de la mer par intérim, en matière d'activités de la délégation à la mer et au littoral
- VU l'avis de la commission technique de suivi de la salubrité des zones de production des coquillages de la Seine-Maritime réunie le 21 mars 2017
- VU la consultation écrite de la commission des cultures marines du 21 août 2017
- VU la consultation du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du 21 août 2017
- VU l'avis du comité régional de la conchyliculture du 22 août 2017
- VU l'avis d'IFREMER du 28 août 2017

#### CONSIDERANT

- le tableau interprétatif des résultats du point REMI de la zone de production 76-T2 VEULES-LES-ROSES de 2013 à 2016 et la qualification en B de la zone par IFREMER
- l'instruction technique DGAI/SDSSA/2016-883 du 16/11/2016 explicitant les règles particulières à appliquer pour le suivi des zones à exploitation occasionnelle dite à éclipses
- l'intérêt d'un classement à éclipses pour le gisement amandes dans la zone de production 76-M3 Le Tréport et la réflexion en cours engagée avec le CRPMEM de Normandie

**SUR PROPOSITION** du directeur adjoint de la direction départementale des territoires et de la mer de Seine-Maritime, délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure

### ARRÊTE

#### Article 1er

Dans le département de la Seine-Maritime, les zones de production de coquillages vivants sont définies, identifiées, classées et surveillées selon les dispositions du présent arrêté.

#### Article 2

En référence à l'arrêté ministériel du 6 novembre 2013, les coquillages sont classés en trois groupes distincts en regard de leur physiologie et notamment de leur aptitude à la contamination et à la purification :

- a) groupe 1 : les gastéropodes, les échinodermes et les tuniciers (exemple : bulots, bigorneaux)
- b) groupe 2 : les bivalves fouisseurs, c'est-à-dire les coquillages filtreurs dont l'habitat permanent est constitué par les sédiments (exemples : coques, amandes, palourdes)
- c) groupe 3 : les bivalves non fouisseurs, c'est-à-dire les autres coquillages filtreurs (exemples : moules, huîtres)

Conformément au règlement (CE) n° 853/2004 modifié, les pectinidés (coquilles saint-jacques, pétoncles..) et les gastéropodes marins non filtreurs ne sont pas concernés par les dispositions du présent classement sanitaire. Ces derniers sont repris dans l'arrêté inter-préfectoral du 28 avril 2008 relatif au classement de salubrité et à la surveillance des zones de production de bulots (Buccinum undatum) situées au large des départements de la Seine-Maritime, du Calvados et de la Manche.

Classement sanitaire des zones de production de coquillages vivants

AND THE PROPERTY OF THE PROPER

#### **Article 3**

Le classement sanitaire des zones de production conchylicoles du département de la Seine-Maritime est défini en référence au règlement (CE) n° 853-2004 modifié selon trois classes différentes en fonction du niveau de contamination microbiologique et chimique des coquillages. Il s'agit des classes A, B et C.

- a) A : zones dans lesquelles les mollusques bivalves vivants peuvent être récoltés pour la consommation humaine directe
- b) B: zones dans lesquelles les mollusques bivalves vivants peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine qu'après avoir subi un traitement dans un centre de purification ou après reparcage en vue de satisfaire aux normes sanitaires ou qu'après un traitement thermique
- c) C : zones dans lesquelles les mollusques bivalves vivants peuvent être récoltés, mais ne peuvent être mis sur le marché qu'après un reparcage de longue durée en vue de satisfaire aux normes sanitaires

Une zone de production est classée lorsqu'au moins un groupe de coquillages est classé à l'intérieur de la zone considérée.

Lorsque les zones présentent une saisonnalité confirmée au regard de la qualité microbiologique des coquillages, un classement différent peut être instauré en fonction des périodes de l'année.

Les zones à exploitation occasionnelle (dites à éclipses) ne sont pas classées mais bénéficient d'un suivi sanitaire particulier au moment de leur exploitation. Ces zones définies dans l'annexe du présent arrêté sont soumises à autorisation préalable et leur exploitation à des conditions particulières par arrêté préfectoral.

#### **Article 4**

Aucune zone de reparcage n'est définie sur le littoral du département de la Seine-Maritime.

#### **Article 5**

En application des dispositions réglementaires en vigueur, les zones de production des coquillages vivants dans le département de la Seine-Maritime sont définies et classées du point de vue de la salubrité comme présenté en annexe 1.

Les zones de production du département sont regroupées par secteurs géographiques dont les limites font l'objet d'une représentation cartographique figurant à titre d'illustration sur la carte jointe en annexe 2 du présent arrêté.

#### Article 6

En application de l'article 3 de l'arrêté interministériel du 6 novembre 2013 relatif au classement, à la surveillance et à la gestion sanitaire des zones de production et des zones de reparcage de coquillages vivants, il est attribué un classement annuel B consolidé sur la zone 76-T2 devant la commune de Veules-les-Roses.

### Surveillance sanitaire des zones de production

#### **Article 7**

Les zones de production définies par le présent arrêté sont suivies régulièrement sur les aspects microbiologiques, chimique et phytoplanctonique.

La surveillance sanitaire de la zone 76-M3 Le Tréport est reconduite selon les principes ci-dessous, en raison de la réflexion en cours engagée avec le CRPMEM de Normandie sur les conséquences d'exploitation du gisement amandes (pêche accessoire) selon les principes de l'instruction technique de la DGAI/SDSSA/2016-883 du 16/11/2016.

En raison de la zone de clapage des résidus issus du dragage du port du Tréport et de Dieppe, le panache en mer des rivières Bresle, Yères et Arques et les taux (faibles ou nuls) de contaminations en métaux lourds des moules situées sur l'estuaire de la Bresle, la surveillance sanitaire de la zone 76-M3, Le Tréport est organisée comme suit :

Avant la première commercialisation des produits de la pêche, les professionnels fourniront les prélèvements des 5 zones et à toutes les dates anniversaires du présent arrêté, des zones médianes et extrêmes (1,3 et 5) pour analyse complètes. Seront notamment recherchées :

- les teneurs en contaminants microbiologiques (E-Coli) en lien avec le REMI (Réseau de contrôle Microbiologique);
- les toxines d'origine phytoplanctoniques en lien avec le REPHY (Réseau d'observation et de surveillance du Phytoplancton et des Phycotoxines).

Le suivi ROCCH étant représentatif de plusieurs zones, le suivi sera réalisé sur les huîtres de Veules-les-Roses; les niveaux de contamination sont également suivis dans le cadre du suivi d'impact des rejets de dragages du port du Tréport.

Les professionnels fourniront par la suite un échantillon de la zone 3 (médiane) tous les quinze jours durant les périodes d'activités en vue de leur analyse dans le cadre du REMI (surveillance microbiologique), du REPHY (surveillance du phytoplancton dans l'eau) et du REPHYTOX (surveillance phytocoxinique).

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les échantillons seront à fournir au laboratoire départemental d'analyse (LDA) choisi dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En cas d'arrêt d'activité commerciale et de non fourniture d'échantillons sur un délai dépassant un mois, les zones seront fermées de fait et ne pourront être ré-ouverte qu'après 2 analyses successives satisfaisante de la zone 3 (médiane).

#### **Article 8**

En cas de contamination momentanée d'une zone et en fonction de sa nature et de son niveau, le Préfet, sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer, prendra les mesures qui lui incombent en termes de protection de la santé des consommateurs.

#### Article 9

Afin de vérifier la pérennité des caractéristiques ayant fondé le classement de salubrité des zones de production, une commission technique de suivi sanitaire des zones de production des coquillages vivants est créée. Elle est composée comme suit :

- le Préfet ou son représentant,
- deux maires de communes littorales ou leur représentant désigné par l'association départementale des maires,
- le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
- le délégué à la mer et au littoral ou son représentant,
- le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant,
- IFREMER de Port-en-Bessin
- Agence Régionale de la Santé
- Agence de l'eau Seine-Normandie
- Comité régional de la conchyliculture Normandie Mer du Nord,
- Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie
- un représentant du conseil départemental de la Seine-Maritime

Elle se réunit pour toute modification du classement des zones de production classées, sur proposition du délégué à la mer et au littoral, directeur adjoint de la direction départementale des territoires et de la mer. Elle a en charge le suivi de l'évolution de la qualité sanitaire des coquillages issus des zones de production classées. Cette analyse s'effectue sur la base des études et éléments transmis par les services de l'État compétents.

Elle reçoit communication par l'IFREMER des résultats des études et analyses dans les zones de production de coquillages vivants concernant la qualité sanitaire microbiologique, phytoplanctonique et chimique.

La commission de salubrité a également en charge d'émettre un avis sur les modifications ou les révisions du classement ainsi que sur toute modification de limites de zones, d'intégration de nouvelles zones ou de déclassement des zones déjà classées.

#### **Dispositions finales**

#### **Article 10**

L'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2016 de la Préfète de la Seine-Maritime relatif au classement de salubrité et à la surveillance sanitaire des zones de production de coquillages vivants dans le département de Seine-Maritime est abrogé.

#### Article 11

La pêche à pied de loisirs des coquillages vivants est réglementée par arrêté préfectoral spécifique.

#### Article 12

Le présent arrêté sera transmis, accompagné de ses annexes en format .pdf aux destinataires cidessous →

- site de l'OlEau (zones-conchylicoles@oieau.fr)
- à la DGAL (bpmed.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr)
- à la coordination REMI (<u>remi@ifremer.fr</u>)
- au référent national pour la filière conchylicole (volet santé publique) (pascal.rouyer@charente-maritime.gouv.fr)

#### **Article 13**

Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime, le directeur départemental de la protection des populations de la Seine-Maritime, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen, le 0 | SEP. 2017

Pour la préfète et par délégation,

Le Directeur Départemental adjoint des Territoires et de la Mer

Mathieu ESCAFRE

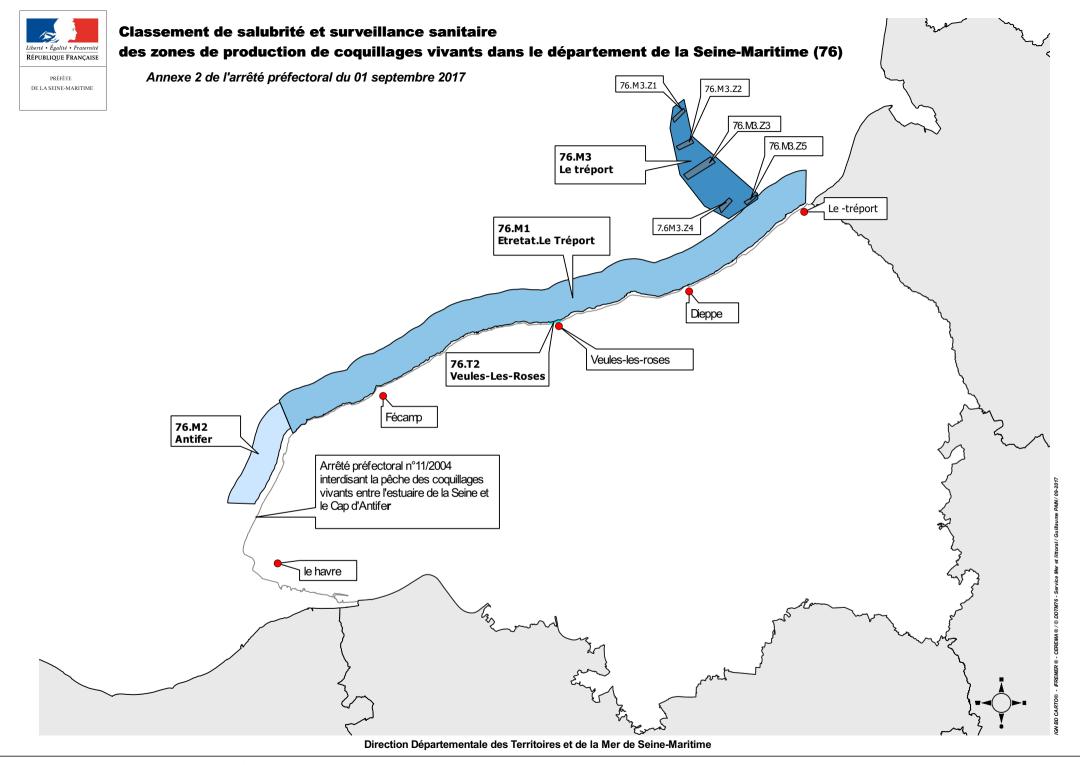
<u>Voies et délais de recours</u> - Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2017 relatif au classement de salubrité des zones de production des coquillages vivants du département de la Seine-Maritime

				Clas	sement sanit	aire
Zone de production		Délimitation	as de la zone	Groupe 1 Gastéropodes, échinodermes, tuniciers	Groupe 2 Bivalves fouisseurs	Groupe 3 Bivalves non fouisseurs
76-T2 Veules-les- Roses		ridien passant par le lien passant par le p		Non classée	Non classée	В
76-M1 Etretat-Le Tréport	A: 49°42,6 B: 49°45,1 Est: ligne: A: feu d'er B: 50°06,8 Sud: limite	BN – 001°22,2 E e de plus basse mer	et B suivants → né sur le méridien 001°22,2.		Non classée	A
76-M2 Antifer	A: 49°42,6 B: 49°45,1 Sud: parall Est: ½ mill			Non classée	Non classée	Non classée
76-M3 Le Tréport	Zone nº 1	Latitude (Nord) 50° 12',358 50° 12',094 50° 11',426 50° 11',074	Longitude (Est) 1° 04',270 1° 04',530 1° 02',786 1° 03',047	Non classée	A Provisoire	Non classée
	Zone n° 2	50° 08',875 50° 09',605 50° 08',567 50° 09',236	1° 03',432 1° 05',506 1° 03',830 1° 05',849			
	Zone n° 3	50° 07',475 50° 07',959 50° 06',330 50° 05',908	1° 08',966 1° 08',266 1° 04',585 1° 05',217			
	Zone n° 4	50° 04',260 50° 04',013 50° 03',440 50° 02',929	1° 11',122 1° 11',548 1° 09',776 1° 10',079			
	Zone n° 5	50° 04',604 50° 04',370 50° 03',704 50° 03',960	1° 14',997 1° 14',871 1° 13',656 1° 13',244			

Pour tous les groupes de coquillages, la pêche est interdite dans les zones suivantes qui pour certaines sont déià réglementées par des arrêtés rappelés ci-dessous :

- entre l'Estuaire de la Seine et le Cap d'Antifer (arrêté préfectoral n° 11/2004 interdisant la pêche des coquillages vivants entre l'estuaire de la Seine et le Cap d'Antifer)
- ports
- zone de 300 m autour de l'entrée du port de Dieppe
  - arrêté préfectoral n° 01/94 du 12 janvier 1994 portant création d'une zone de navigation réglementée devant l'entrée du port de Dieppe
- zone de 300 m autour des autres ports
- zone de 300 mètres de rayon autour de l'embouchure des rivières (Yères, Scie, Saâne, Dun, Veules, Durdent.
- zone de 500 m à partir du 0 des cartes autour des centrales nucléaires de Paluel et Penly ->
  - arrêté préfectoral n° 20/2010 du 3 mai 2010 réglementant la circulation maritime, le mouillage, la pratique des activités nautiques ou sportives au large du CNPE de Penly
  - arrêté préfectoral n° 96/2015 du 2 octobre 2015 réglementant la circulation maritime, le mouillage, la pratique des activités nautiques ou sportives au large du CNPE de Paluel
- zones de clapage du Tréport, de Dieppe, de Fécamp, des CNPE de Paluel et Penly



## Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime

76-2017-09-11-004

Décision n°17-105 du 11 septembre 2017 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire



#### PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

#### Direction

#### Décision n°17-105 du 11 septembre 2017

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire délégué sur les budgets des :

- ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES),
- ministère de la Cohésion des Territoires (MCT)
- ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire (MAA),
- ministère de l'Intérieur
- Services du Premier Ministre
- ministère de l'Économie et des Finances

#### Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2007 portant règlement de comptabilité du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué;
- Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 nommant Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime;
- Vu l'arrêté du Premier ministre du 31 août 2017 portant nomination de M. Laurent BRESSON, attaché d'administration hors classe, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime, à compter du 4 septembre 2017;
- Vu l'arrêté préfectoral n°16-199 du 30 décembre 2016 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime;
- Vu l'arrêté préfectoral n°17-125 du 8 septembre 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Laurent BRESSON, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

#### **DECIDE**

Cité administrative Saint Sever - 76032 ROUEN Cedex - 02 35 58 53 27 Site Internet : http://www.selne-maritime.gouv.fr

#### Article 1 - Rôle d'ordonnateur secondaire délégué

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. François BELLOUARD, directeur départemental adjoint,
- M. Mathieu ESCAFRE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure,
- M. Dominique DUGELAY, secrétaire général (SG),

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes de l'Etat selon l'ensemble des dispositions prévues par les articles 1 à 3 de l'arrêté susvisé de la Préfète.

#### Article 2 - Rôle d'ordonnateur secondaire délégué aux chefs de service et adjoints en matière de dépense

Dans la limite de leurs attributions, subdélégation est donnée aux chefs de service et à leur adjoint désignés en annexe 1, à l'effet de :

- valider dans l'application CHORUS les demandes d'engagement, la certification du service fait et les demandes de paiement,
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS.

### <u>Article 3</u> – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué aux responsables d'unité et chargés de mission en matière de dépense

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de service ou de leur adjoint, subdélégation est donnée aux responsables d'unité et chargés de mission désignés en annexe 2 à l'effet de :

- valider dans l'application CHORUS les demandes d'engagement, la certification du service fait et les demandes de paiement,
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS.

#### Article 4 - Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de frais de déplacement

Subdélégation de signature est donnée aux chefs de service et de mission :

- M. Frédéric BARGAIN, chef de la Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature (MADISE);
- M. David BUHE, chef du Service Mer et Littoral et adjoint au délégué à la mer et au littoral (SML);
- Mme Manuelle SEIGNEUR, cheffe du Service Habitat (SH);
- M. François PESTEL, adjoint à la cheffe du Service Habitat (SH);
- Mme Bénédicte VERGOBBI, cheffe du Service Économie Agricole (SEA);
- M. Damien BERTRAND, adjoint à la cheffe du Service Économie Agricole et responsable du Bureau Agro-Environnement (SEA/BAE);
- M. Alexandre HERMENT, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT);
- Mme Bénédicte MULLER, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT);
- M. Fabrice OTERO, chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D);
- M. Thibaut SARRAZIN, adjoint au chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable et responsable du Bureau Sécurité Transports, (SE3D/BST);
- M. Julien LACOGNE, chef du Service Territorial de Rouen (STR);
- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, représentante territoriale et adjointe au chef du Service Territorial de Rouen (STR);
- M. Jean-Paul AVENEL, chef du Service Territorial de Dieppe (STD);

Cité administrative Saint Sever - 76032 ROUEN Cedex - 02 35 58 53 27 Site Internet : http://www.seine-maritime.gouv.fr

- Mme Stéphanie DEPOORTER, cheffe du Service Territorial du Havre et responsable par intérim du Bureau Environnement Risques et Sécurité (BERS), (STH);
- Mme Marie-France MOREL, représentante territoriale et adjointe à la cheffe du Service Territorial du Havre, (STH);
- M. Joël DAVO, responsable du Département Actions Interministérielles de la Mer, du Littoral et Portuaires, Service Mer et Littoral (SML/DAIMLP);
- M. Julien ROSEC, responsable du Bureau de l'Éducation Routière, Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D/BER).

à l'effet de signer les constatations de service fait en matière de frais de déplacement.

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider les demandes de paiement direct de frais de déplacement gérés dans l'application Chorus DT aux fins de versement dans CHORUS :

- Mme Josée PALIN, chargée de gestion des moyens généraux au Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG);
- Mme Morgane GESTIN, responsable du Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG);
- Mme Marie-Claude BERTRAND, conseillère de gestion management et responsable du Bureau Communication par intérim, Secrétariat Général (SG/MAPM).

#### Article 5 - Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de recettes

En matière de fiscalité de l'urbanisme, subdélégation est donnée à :

- M. Alexandre HERMENT, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT),
- Mme Bénédicte MULLER, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT),
- M. Philippe GARRIC, responsable du Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BDSA),
- Mme Patricia LEFEBVRE, instructrice de la fiscalité au Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité,
   Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BDSA),

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bordereaux gérés dans l'application CHORUS-ADS, constituant des demandes d'émission de titre à l'encontre des bénéficiaires d'autorisations de construire.

<u>Article 6</u> - Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Pour la préfète, et par délégation, le directeur départemental des territoires et de la mer

M. Laurent BRESSON

### Annexe 1 à la décision de subdélégation de signature n°17-105 en matière d'ordonnancement secondaire

Conformément à l'article 2 de l'arrêté de subdélégation de signature susvisé, sont autorisés, à l'effet de :

- valider dans l'application CHORUS les demandes d'engagement, la certification du service fait et les demandes de paiement,
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS,

les chefs de service et les adjoints désignés ci-après :

Programme	Subdélégataires
	M. Alexandre HERMENT, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT)
112 P F.	Mme Bénédicte MULLER, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT)
113 - Paysages, Eau et Biodiversité (PEB)	M. Fabrice OTERO, chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D)
	M. Thibaut SARRAZIN, adjoint au chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable et responsable du Bureau Sécurité Transports, (SE3D/BST)
	M. Alexandre HERMENT, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT)
135 - Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat	Mme Bénédicte MULLER, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT)
(UTAH)	Mme Manuelle SEIGNEUR, cheffe du Service Habitat (SH)
	M. François PESTEL, adjoint à la cheffe du Service Habitat (SH)
140 F24/(1241111	M. Alexandre HERMENT, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT)
149 - Forêt (amélioration de la gestion des forêts)	Mme Bénédicte MULLER, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT)
	Mme Bénédicte VERGOBBI, cheffe du Service Économie Agricole (SEA)
154 - Economie et Développement Durable de l'Agriculture et des	M. Damien BERTRAND, adjoint à la cheffe du Service Économie Agricole et responsable du Bureau Agro-Environnement (SEA/BAE)
Territoires	M. Frédéric BARGAIN, chef de la Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature (MADISE)
191 Deferention des Discuss	M. Alexandre HERMENT, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT)
181 - Prévention des Risques (PR)	Mme Bénédicte MULLER, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT)
203 - Infrastructures et	M. David BUHE, chef du Service Mer et Littoral et adjoint au délégué à la mer et au littoral (SML)
Services de Transports (IST)	M. Joël DAVO, responsable du Département Actions Interministérielles de la Mer, du Littoral et Portuaires, Service Mer et Littoral (SML/DAIMLP)
205 - Sécurité et Affaires	M. David BUHE, chef du Service Mer et Littoral et adjoint au délégué à la mer et au littoral (SML)
Maritimes, Pêche et Aquaculture (SAMPA)	M. Joël DAVO, responsable du Département Actions Interministérielles de la Mer, du Littoral et Portuaires, Service Mer et Littoral (SML/DAIMLP)
207 - Sécurité et Education	M. Fabrice OTERO, chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D)
Routières	M. Thibaut SARRAZIN, adjoint au chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable et responsable du Bureau Sécurité Transports, (SE3D/BST)

Cité administrative Saint Sever - 76032 ROUEN Cedex - 02 35 58 53 27 Site Internet : http://www.seine-maritime.gouv.fr 4/6

Programme	Subdélégataires
217 - Conduite et Pilotage des politiques de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (CPPEEDDM)	M. Dominique DUGELAY, , secrétaire général (SG)
724 - Entretien des Bâtiments de l'Etat	M. Dominique DUGELAY, , secrétaire général (SG)
333 - Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	M. Dominique DUGELAY, , secrétaire général (SG)

## Annexe 2 à la décision de subdélégation de signature n°17-105 en matière d'ordonnancement secondaire

Conformément à l'article 3 de l'arrêté de subdélégation de signature susvisé, sont autorisés, à l'effet de :

- valider dans l'application CHORUS les demandes d'engagement, la certification du service fait et les demandes de paiement,
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS,

les responsables d'unités et chefs de mission désignés ci-après :

Programme	Subdélégataires
135 - Urbanisme, Territoires et	Mme Sandrine GARRIC, responsable du Bureau du Financement et de la Rénovation Urbaine Service Habitat (SH/BFRU)
Amélioration de l'Habitat (UTAH)	Mme Cindy LEFEBVRE, responsable de la Mission de Lutte contre l'Habitat Indigne, Service Habitat (SH/MLHI)
181 - Prévention des Risques (PR)	Mme Mélissa DELAVIE, responsable du Bureau des Risques et des Nuisances, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BRN)
149 – Forêt (amélioration de la gestion des forêts)	M. Cyril TEILLET, responsable du Bureau de la Nature, de la Forêt et du Développement Rural, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BNFDR)
203 - Infrastructures et Services de Transports (IST)	M. Guy RENAUDIER, chargé de mission, Gestion du Littoral et Environnement Maritime, Délégation à la Mer et au Littoral (SML/GLEM)
205 - Sécurité et Affaires Maritimes, Pêche et Aquaculture (SAMPA)	M. Guy RENAUDIER, chargé de mission, Gestion du Littoral et Environnement Maritime, Délégation à la Mer et au Littoral (SML/GLEM)
	M. Julien ROSEC, responsable du Bureau de l'Éducation Routière, Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D/BER)
207 - Sécurité et Education Routières	M. Didier GASKA, adjoint au responsable du Bureau de l'Éducation Routière, Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D/BER)
	M. Eric ROYER, adjoint au responsable du Bureau Sécurité Transports, Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D/BST)
	jusqu'à un montant de 5.000 € hors taxe
	Mme Morgane GESTIN, responsable du Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG)
217 - Conduite et Pilotage des	jusqu'à un montant de 2.000 € hors taxe
politiques de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement	M. David MENARD, chargé du budget de fonctionnement au Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG)
Durable et de la Mer (CPPEEDDM)	pour les dépenses de titre II – hors PSOP
(	Mme Marie-Claude BERTRAND, conseillère de gestion management et responsable du Bureau Communication par intérim, Secrétariat Général (SG/MAPM)
	M. François PYOT, responsable du Bureau Ressources Humaines et Formation Secrétariat Général (SG/BRHF)
724 - Entretien des bâtiments de	jusqu'à un montant de 5.000 € hors taxe
l'Etat	Mme Morgane GESTIN, responsable du Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG)
	jusqu'à un montant de 10.000 € hors taxe
333 - Moyens mutualisés des	Mme Morgane GESTIN, responsable du Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG)
administrations déconcentrées	jusqu'à un montant de 5.000 € hors taxe
	M. David MENARD, chargé du budget de fonctionnement au Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG)

Cité administrative Saint Sever - 76032 ROUEN Cedex - 02 35 58 53 27 Site Internet : http://www.seine-maritime.gouv.fr

## Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime

76-2017-09-11-003

Décision n°17-106 du 11 septembre 2017 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres



#### PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Direction

#### Décision n°17-106 du 11 septembre 2017 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres

#### Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

- Vu le code des marchés publics ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 nommant Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime;
- Vu l'arrêté préfectoral n°16-199 du 30 décembre 2016 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre du 31 août 2017 portant nomination de M. Laurent BRESSON, attaché d'administration hors classe, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime, à compter du 4 septembre 2017;
- Vu l'arrêté préfectoral n°16-199 du 30 décembre 2016 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime :
- Vu l'arrêté préfectoral n°17-124 du 8 septembre 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Laurent BRESSON, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

#### **DECIDE**

Article 1st - En cas d'absence de M. Laurent BRESSON, la délégation qui lui est conférée aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n°17-124 du 8 septembre 2017 sera exercée par M. François BELLOUARD, directeur départemental adjoint des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime, par M. Mathieu ESCAFRE, directeur départemental adjoint des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime, délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure ou par M. Dominique DUGELAY, secrétaire général.

Article 2 - Subdélégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée (MAPA) inférieurs à 10.000 euros H.T et les marchés passés sur le fondement d'accords-cadres de travaux, fournitures courantes et services et prestations intellectuelles inférieurs à 10.000 euros H.T. et tous les actes subséquents, à :

Cité administrative Saint Sever - 76032 ROUEN Cedex - 02 35 58 53 27 Site Internet : http://www.seine-maritime.gouv.fr

- M. Frédéric BARGAIN, chef de la Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature (MADISE),
- M. David BUHE, chef du Service Mer et Littoral et adjoint au délégué à la mer et au littoral (SML),
- M. Joël DAVO, responsable du Département Actions Interministérielles de la Mer, du Littoral et Portuaires, Service Mer et Littoral (SML/DAIMLP),
- Mme Manuelle SEIGNEUR, cheffe du Service Habitat (SH),
- M. François PESTEL, adjoint à la cheffe du Service Habitat (SH),
- M. Alexandre HERMENT, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT),
- Mme Bénédicte MULLER, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT),
- Mme Bénédicte VERGOBBI, cheffe du Service Économie Agricole (SEA),
- M. Damien BERTRAND, adjoint à la cheffe du Service Économie Agricole et responsable du Bureau Agro-Environnement (SEA/BAE),
- = M. Julien LACOGNE, chef du Service Territorial de Rouen (STR),
- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, représentante territoriale et adjointe au chef du Service Territorial de Rouen (STR),
- M. Jean-Paul AVENEL, chef du Service Territorial de Dieppe (STD),
- Mme Stéphanie DEPOORTER, cheffe du Service Territorial du Havre et responsable par intérim du Bureau Environnement Risques et Sécurité (BERS), (STH),
- Mme Marie-France MOREL, représentante territoriale et adjointe à la cheffe du Service Territorial du Havre, (STH).
- M. Fabrice OTERO, chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D)
- M. Thibaut SARRAZIN, adjoint au chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable et responsable du Bureau Sécurité Transports, (SE3D/BST)

<u>Article 3</u> - Subdélégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée (MAPA) de travaux, fournitures courantes et services et prestations intellectuelles **inférieurs à 5.000 euros H.T.** et tous les actes subséquents :

#### Pour le Secrétariat Général (SG), à :

 Mme Morgane GESTIN, responsable du Bureau Comptabilité et Moyens Généraux, Secrétariat Général (SG/BCMG),

#### Pour le Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D), à :

M. Julien ROSEC, responsable du Bureau de l'Éducation Routière, Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D/BER),

#### Pour le Service Ressources, Milieux et Territoires (SRMT), à :

Mme Mélissa DELAVIE, responsable du Bureau des Risques et des Nuisances, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BRN).

#### Pour le Service Mer et Littoral (SML), à :

M. Guy RENAUDIER, chargé de mission, Gestion du Littoral et Environnement Maritime, Service Mer et Littoral (SML/GLEM).

<u>Article 4</u> - Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Pour la préfète, et par délégation, le directeur départemental des territoires et de la mer

M. Laurent BRESSON

## Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime

76-2017-09-11-002

Décision n°17-122 du 11 septembre 2017 portant subdélégation de signature en matière d'activités de la DDTM 76



#### PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

#### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER Direction

#### Décision n°17-122 du 11 septembre 2017 portant subdélégation de signature en matière d'activités

#### Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions :
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles :
- Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du premier ministre du 31 août 2017 portant nomination de M. Laurent BRESSON, attaché d'administration hors classe, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime à compter du 4 septembre 2017;
- Vu l'arrêté préfectoral n°16-199 du 30 décembre 2016 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime;
- Vu l'arrêté préfectoral n°17-123 du 8 septembre 2017 donnant délégation de signature en matière d'activités au directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

#### DECIDE

#### Article 1er : Subdélégation générale de signature est donnée à :

- M. Mathieu ESCAFRE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure,
- M. François BELLOUARD, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

à l'effet de signer tous actes listés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral de délégation de signature n°17-123 du 8 septembre 2017 susvisé et se rapportant à l'annexe jointe à la présente décision.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée nominativement aux agents à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions se rapportant aux matières détaillées dans l'annexe jointe à la présente décision.

Les subdélégataires ainsi désignés bénéficient de l'ensemble des subdélégations de signature accordées à la personne dont ils sont chargés d'assurer l'intérim, pendant la durée de celui-ci.

7 place de la Madeleine 76036 ROUEN CEDEX - 02 32 76 50 00 Site Internet : http://www.seine-maritime.gouv.fr

- aux transports routiers : rubriques A8a1 et A8a2
- à la police de la circulation : rubrique A8c4

en fonction du calendrier de permanence prévisionnel des cadres d'astreinte, à :

- M. François BELLOUARD, directeur départemental adjoint,
- M. Mathieu ESCAFRE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure,
- M. Dominique DUGELAY, secrétaire général (SG),
- M. Frédéric BARGAIN, chef de la Mission d'Animation de la Délégation Interservices de l'Eau et de la Nature (MADISE),
- Mme Manuelle SEIGNEUR, cheffe du Service Habitat (SH),
- M. François PESTEL, adjoint à la cheffe du Service Habitat (SH),
- Mme Bénédicte VERGOBBI, cheffe du Service Économie Agricole (SEA),
- M. Damien BERTRAND, adjoint à la cheffe du Service Économie Agricole et responsable du Bureau Agro-Environnement (SEA),
- M. Alexandre HERMENT, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT),
- Mme Bénédicte MULLER, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT),
- M. Fabrice OTERO, chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D),
- M. Thibaut SARRAZIN, adjoint au chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable et responsable du Bureau Sécurité Transports, (SE3D),
- M. Hamidou DIOP, responsable du Bureau du Management de la Connaissance Territoriale et administrateur des données localisées (SE3D),
- M. Jean-Paul AVENEL, chef du Service Territorial de Dieppe (STD),
- M. Arnaud GRUET, représentant territorial et responsable du Bureau d'Appui Connaissance, Service Territorial de Dieppe (STD),
- Mme Stéphanie DEPOORTER, cheffe du Service Territorial du Havre et responsable par intérim du Bureau Environnement Risques et Sécurité, (STH),
- M. Julien LACOGNE, chef du Service Territorial de Rouen (STR),
- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, représentante territoriale et adjointe au chef du Service Territorial de Rouen (STR).

Article 4 : Subdélégation est par ailleurs accordée, à l'effet de signer l'ensemble des décisions relevant de la mer et du littoral fixées aux rubriques A9a1 à A9c5a, en fonction du calendrier prévisionnel des astreintes, à :

- M. Mathieu ESCAFRE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure
- M. David BUHE, chef du service mer et littoral et adjoint au délégué à la mer et au littoral,
- M. Joël DAVO, responsable du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires (SML),
- Mme Karine VIEL, adjointe au responsable du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires (SML),
- M. Guy RENAUDIER, chargé de mission, gestion du littoral et environnement maritime (SML),
- Mme Corinne COQUATRIX, responsable du Bureau des Marins et Usages de la Mer (SML),
- Mme Marie-France MOREL, représentante territoriale et adjointe à la cheffe du Service Territorial du Havre (STH),
- Mme Marie-Pierre DELAUNE, représentante au département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires (SML).

Article 5 : Les arrêtés suivants portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime par intérim sont abrogés :

- arrêté n°17-075 du 21 juin 2017 portant délégation de signature en matière de contentieux
- arrêté n°17-071 du 21 juin 2017 portant délégation de signature en matière d'économie agricole
- arrêté n°17-069 du 21 juin 2017 portant délégation de signature en matière de gestion des personnels
- arrêté n°17-072 du 21 juin 2017 portant délégation de signature en matière de logement
- arrêté n°17-073 du 21 juin 2017 portant délégation de signature en matière de transports, de circulation, d'éducation routière et de publicités, enseignes et pré-enseignes
- arrêté n°17-074 du 21 juin 2017 portant délégation de signature en matière d'urbanisme et d'accessibilité des personnes handicapées
- arrêté n°17-070 du 21 juin 2017 portant délégation de signature en matière de domaine public, police des eaux, gestion et protection des espaces ruraux et milieux naturels
- arrêté n°17-067 du 21 juin 2017 portant délégation de signature en matière d'activités de la délégation à la mer

et au littoral

- arrêté n°17-068 du 21 juin 2017 portant délégation de signature en tant que cadres de permanence de la DDTM 76

Article 6 : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et transmise à la préfète de la Seine-Maritime.

Le directeur départemental

Laurent BRESSON

N° de	Nature du pouvoir en fonction des textes en vigueur		Subdélégation
		Service	Titulaire
A1	1. ADMINISTRATION GENERALE		Prénom NOM
	GESTION DU PERSONNEL		
A1a A1a1	a) Gestion courante des personnels affectés en direction départementale des territoires et de la mer		
Alei	Octrol des congés annuels y compris les jours de fractionnement, et des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail (RTT)	SG SG	Dominique DUGELAY François PYOT
		SG	Marie-Claude BERTRAND
		SG	Sophie MESSMER
		SG DISE	Morgane GESTIN Frédéric BARGAIN
		DISE	Marie-Laure GIANNETTI
		SH	Manuelle SEIGNEUR
		SH	François PESTEL Eric EVAIN
		SH	Sandrine GARRIC
		SH	Aminata MBOH
		SH SH	Jérôme MIRGAINE Cindy LEFEBVRE
		SE3D	Fabrice OTERO
		SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D SE3D	Virginie BARBERIS Sophie DUPLESSY
		SE3D	Julien ROSEC
		SE3D	Didier GASKA
		SE3D SE3D	Eric ROYER
		SRMT	Hamidou DIOP Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Matthleu HONORE
		SRMT	Cyril TEILLET Romaric COURTIER-ARNOUX
		SRMT	Philippe GARRIC
		SRMT SEA	Mélissa DELAVIE
		SEA	Bénédicte VERGOBBI Damien BERTRAND
		SEA	Laurence MOUTIER
		SEA	Dorothée ELINEAU
		STR	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT
		STR	Carole LENGRAND
		STR	Thlerry FAUVEL
		STR	Nadia LEROUX Stéphanie DEPOORTER
		STH	Marie-France MOREL
		STH	Maud VARIN
		STH	Dominique LEGOUIS Sandrine DAGBERT
		STD	Jean-Paul AVENEL
ļ		STD	Christophe PONTONNIER
		STD	Amaud GRUET Florine FOUGY
1		STD	Isabelle FERON
		SML	David BUHÉ
		SML	Guy RENAUDIER Joël DAVO
		SML	Cádric MATTHIEU
		SML	Hervé LEBLANC
1a2	Octroi des congés accumulés sur un compte épargne-temps (CET)	SML SG	Corinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
	Octrol et renouvellement des congés maladie « ordinaires »	SG	Dominique DUGELAY
		sg	François PYOT
194	Octrol et renouvellement des congés pour maladie professionnelle	SG	Marie-Claude BERTRAND
		SG SG	Dominique DUGELAY François PYOT
		SG	Marle-Claude BERTRAND
\1a5	Octroi et renouvellement des congés de grave maladle	SG	Dominique DUGELAY
		SG SG	François PYOT Marle-Claude BERTRAND
11a6 (	Octrol et renouvellement des congés de longue maladie	SG	Dominique DUGELAY
		sg	François PYOT
107	Orient et rennuncillament des congés de longue durée	SG	Marie-Claude BERTRAND
\1a7 (	Octroi et renouvellement des congés de longue durée	SG SG	Dominique DUGELAY François PYOT
		SG	Marie-Claude BERTRAND
1a8 (	Octrol et renouvellement des congés pour accident du travail	SG	Dominique DUGELAY
		SG	François PYOT
1a9 (	Octroi des congés de maternité, paternité, d'adoption et du congé bonifié	SG SG	Marle-Claude BERTRAND Dominique DUGELAY
		SG	François PYOT
4=40		SG	Marie-Claude BERTRAND
1a10 [	Décision autorisant l'exercice des fonctions à temps partiel, y compris pour des raisons thérapeutiques	SG	Dominique DUGELAY
		SG SG	François PYOT Marie-Claude BERTRAND
1a11 [	Décision autorisant le retour à l'exercice des fonctions à temps plein	SG	Dominique DUGELAY
		SG	François PYOT
1a12 C	Octroi des congés sans traitement prévus aux articles 6, 9 et 10 du décret n°49-1239 du 13 décembre 1949 modifié	SG	Marie-Claude BERTRAND
.ura	200 - 200 - 2010		Dominique DUGELAY François PYOT
			Marie-Claude BERTRAND
	Décision validant le choix de la modalité horaire		Dominique DUGELAY
	Octroi des autorisations d'absence, d'aménagements et de facilités horaires ; pour activités mutualistes ou associatives	0.5	
	pour activités mutualistes ou associatives accordée aux fonctionneires occupant des fonctions publiques électives (candidet à une élection, élus des conseils municipaux ou intercommunaux)	SG SG	Dominique DUGELAY  Dominique DUGELAY
IGIAN L			
	accordée aux agents administrateurs d'office HLM	SG	Dominique DUGELAY

A1a14e <i>A1a14f</i>			
		SG	François PYOT
		SG	Marie-Claude BERTRAND
A1a14f		SG	Dominique DUGELAY
	- pour préparation et présentation aux concours et examens professionnels de la fonction publique d'Etat	SG	Dominique DUGELAY
A1a14g	- pour événements de famille, garde d'enfents maiades ou pour en essurer momentanément la garde	SG	Dominique DUGELAY
		SG	François PYOT
		SG	Marie-Claude BERTRAND
		ŞĢ	Sophie MESSMER
		SG	Morgane GESTIN
		DISE	Frédéric BARGAIN
		DISE	Marle-Laure GIANNETTI
		SH	Manuelle SEIGNEUR
		SH	François PESTEL
		SH	Eric EVAIN
		SH	Sandrine GARRIC
		SH	Aminata MBOH
		SH	Jérôme MIRGAINE
		SH	Cindy LEFEBVRE
		SE3D	Fabrice OTERO
		SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Virginie BARBERIS
		SE3D	Sophie DUPLESSY
		SE3D	Jullen RÖSEC
		SE3D	Didler GASKA
		SE3D	Eric ROYER
		SE3D	Hamidou DIOP
		SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Matthieu HONORE
		SRMT	Cyril TEILLET
		SRMT	Romaric COURTIER-ARNOUX
		1	
		SRMT	Philippe GARRIC
		SRMT	Mélissa DELAVIE
		SEA	Bénédicte VERGOBBI
		SEA	Damien BERTRAND
		SEA	Laurence MOUTIER
		SEA	Dorothée ELINEAU
		STR	Julien LACOGNE
		STR	Sylvie NICQ-CROIZAT
		STR	Carole LENGRAND
		STR	Thierry FAUVEL
		STR	Nadla LEROUX
		STH	Stéphanie DUPOORTER
		STH	Marie-France MOREL
		1	
		STH	Dominique LEGOUIS
		STH	Maud VARIN
		STH	Sandrine DAGBERT
		STD	Jean-Paul AVENEL
		STD	Christophe PONTONNIER
		STD	Amaud GRUET
		STD	Florine FOUGY
		STD	Isabelle FERON
		SML	David BUHÉ
		SML	Guy RENAUDIER
			Joël DAVO
		ISML	
		SML SMI	
		SML	Cédric MATTHIEU
		SML SML	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC
dnd st		SML SML SML	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corinne COQUATRIX
	- accordée aux parents d'élèves	SML SML SML SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
1a14I	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires	SML SML SML SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corinne COQUATRIX Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY
1a14i 1a14j	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pompiers volontaires - pour les dons du sang	SML SML SML SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corinne COQUATRIX Doninique DUGELAY Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY
1a14i 1a14j 1a14k	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour la visite médicale	SML SML SML SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corinne COQUATRIX Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY
1a14i 1a14j 1a14k 1a15	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour le visite médicale Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités	SML SML SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corinne COQUATRIX Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY
1a14i 1a14j 1a14k 1a15	accordée aux parents d'élèves     accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires     pour les dons du sang     pour le visite médicale Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités  Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département	SML SML SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
1e14h 1a14i 1a14j 1a14k 1a15 1a16	accordée aux parents d'élèves     accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires     pour les dons du sang     pour le visite médicale Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités  Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département	SML SML SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corinne COQUATRIX Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY
1a14i 1a14j 1a14k 1a15 1a16	accordée aux parents d'élèves     accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires     pour les dons du sang     pour le visite médicale Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités  Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département	SML SML SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
1a14i 1a14j 1a14k 1a15 1a16	accordée aux parents d'élèves     accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires     pour les dons du sang     pour le visite médicale Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités  Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département	SML SML SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
1a14i 1a14j 1a14k 1a15 1a16	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour les discale - Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités - Etablissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département - Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits	SML SML SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corinne COQUATRIX Dominique DUGELAY François PYOT
1a14i 1a14j 1a14k 1a15 1a16 1a17	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour les visite médicale Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités  Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département  Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits  Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme	SML SML SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY Trançols PYOT Marie-Claude BERTRAND
1a14i 1a14j 1a14k 1a15 1a16 1a17	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour les dons du sang - pour le visite médicale Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits  Sanctions disciplinaires : avertissement et blême Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corinne COQUATRIX Dominique DUGELAY Marie-Claude BERTRAND Dominique DUGELAY
1a14/ 1a14/ 1a14k 1a15 1a16 1a17	accordée aux parents d'élèves     accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires     pour les dons du sang     pour les dons du sang     pour le visite médicale  Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités  Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département  Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits  Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme  Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste  Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corinne COQUATRIX Dominique DUGELAY Tençols PYOT Marie-Claude BERTRAND Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY
1a14i 1a14j 1a14k 1a15 1a16 1a17	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour les dons de vercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités - Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département - Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits - Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme - Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste - Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration - Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
1a14i 1a14j 1a14k 1a15 1a16 1a17	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour les visite médicale Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits  Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain Décision de maintien dans l'emploi :	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corinne COQUATRIX Dominique DUGELAY Tençols PYOT Marie-Claude BERTRAND Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY
1a14/ 1a14/ 1a14k 1a15 1a16 1a17 1a18 1a19 1a20	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour les dons de vercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités - Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département - Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits - Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme - Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste - Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration - Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
1a14i 1a14j 1a14k 1a15 1a16 1a17	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour les dons du sang - pour les dons du sang - pour les distile médicale Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits  Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste Délivance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain Décision de maintien dans l'emploi : - établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
1a14/ 1a14/ 1a14/ 1a15 1a16 1a17 1a18 1a19 1a20 1a21 1a22	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour les des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département - Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits - Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme - Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste - Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration - Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain - Décision de maintien dans l'emploi : - établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la règlementation en vigueur, - notification du meintien dans l'emploi aux agents figurant dans la liste précitée	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
1a14/ 1a14/ 1a14/ 1a14k 1a15 1a16 1a17	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour les dons du sang - pour les visite médicale Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits  Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain Décision de maintien dans l'emploi : - établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grêve, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur, - notification du maintien dans l'emploi aux agents figurant dans la liste précitée Décision de réduction d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
fa14/ fa14/ fa14/ fa14k la15 la16 la17 la18 la20 la20 la21 la22	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour les dons du sang - pour les visite médicale Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits  Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain Décision de maintien dans l'emploi : - établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur, - notification du maintien dans l'emploi aux agents figurant dans la liste précitée Décision de misnation d'application d'esposition	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
1a14/ 1a14/ 1a14/ 1a15/ 1a16/ 1a17/ 1a18/ 1a19/ 1a20/ 1a21/ 1a22/ 1a23/ 1a24/ 1a25/	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour les dons des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département - Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits - Sanctions d'isciplinaires : avertissement et blâme - Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste - Décision de l'exception des autorisations de conduire les véhicules de l'administration - Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain - Décision de maintien dans l'emploi : - établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dens la règlementation en vigueur, - notification du maintien dans l'emploi aux egents figurant dans la liste précitée - Décision de réluction d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon - Décision de réluctégration à l'issue de la période de disponibilité	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
######################################	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour les des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département - Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits - Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme - Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste - Décision de militien dans l'emploi : - établissement de le liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dens la réglementation en vigueur, - notification du melintien dans l'emploi aux agents figurant dans la liste précitée - Décision de rélaction d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon - Décision de réintégration à l'issue de la période de disponibilité	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
1914/ 1914/ 1914/ 1915/ 1918/	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour les dons du sang - pour le visite médicale Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits  Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain Décision de maintien dans l'emploi : - établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'Interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur, - notification du maintien dans l'emploi aux egents figurant dans la liste précitée Décision de réduction d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon Décision de mise à disposition Décision de mise en congés sans traitement	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
a14  a14  a14  a14  a15  a16  a17  a18  a20  a21  a22  a22  a24  a25  a26	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour les dons de se des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département  Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits  Sanctions disciplinaires : avertissement et blême  Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste  Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste  Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration  Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain  Décision de maintien dans l'emploi : - établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur, - notification du maintien dans l'emploi aux agents figurant dans la liste précitée  Décision de réduction d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon  Décision de mise à disposition  Décision de mise à disposition  Décision de mise en congés sans traitement  b) Autres actes de gestion — Personnels relevant de la gestion du ministère de la transition écologique et solidaire	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
a14/ e14/ e14/ e15/ a16 a17 a18 a19 a20 a21 a22 a23 a24 bb	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour les dons du sang - pour les dons du sang - pour les dissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département  Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits  Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme  Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste  Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration  Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain  Décision de maintien dans l'emploi : - établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grêve, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur, - notification du maintien dans l'emploi aux egents figurant dans la liste précitée  Décision de réduction d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon  Décision de réduction d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon  Décision de réfintégration à l'issue de la période de disponibilité  Décision de mise en congés sans traitement  b) Autres actes de gestion - Personnels relevant de la gestion du ministère de la transition écologique et solidaire	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
1a14i 1a14i 1a14k 1a15 1a16 1a17 1a18 1a19 1a20 1a21 1a22 1a22 1a22 1a22	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour les visite médicale Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département  Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits  Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste Décision de maintien dans l'emploi : - établissement de la liste des autorisations de conduire les véhicules de l'administration Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain Décision de maintien dans l'emploi : - établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grêve, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur, - notification du maintien dans l'emploi aux egents figurant dans la liste précitée Décision de réduction d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon Décision de mise à disposition Décision de mise à disposition Décision de mise en congés sans traitement  b) Autres actes de gestion - Personnels relevant de la gestion du ministère de la transition écologique et solidaire Décision individuelle d'attribution de points de nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour A, B et C administratifs Décision de mise en cessation progressive d'activité des agents non stuliaires	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
1a14i 1a14i 1a14k 1a15 1a16 1a17 1a18 1a19 1a20 1a21 1a22 1a22 1a22 1a25 1a26	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sarg - pour les voins du sarg - pour les voins du sarg - pour les voins médicale - Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités - Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département - Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs syant droits - Sanctions disciplinaires : avertissement et blême - Décision de licenciement et de natisation des cadres pour abandon de poste - Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration - Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain - Décision de maintien dans l'emploi : - disbilissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en ces de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur, - notification du maintien dans l'emploi aux egents figurant dans le liste précitée - Décision de réduction d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon - Décision de mise à disposition - Décision de mise à disposition - Décision de mise en congés sans traitement - b) Autres actes de gestion - Personnels relevant de la gestion du ministère de la transition écologique et solidaire - Décision de mise en cessation progressive d'activité des agents non titulaires	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
######################################	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pompiers volontaires - pour les dons du sang - pour les dons du sang - pour les viois médicale Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département  Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits  Sanctions d'sciplinaires : avertissement et blâme  Décision de licenclement et de radiation des cadres pour abandon de poste  Décision de licenclement et de radiation des cadres pour abandon de poste  Décision de licenclement et de radiation des cadres pour abandon de poste  Décision de misen des Femplo!  - atablissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dens la régiermentation en viqueur, - notification du maintien dans l'emplo: aux agents figurant dans la liste précitée  Décision de réduction d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon  Décision de risse à disposition  Décision de mise à disposition  Décision de mise en congés sans traitement  b) Autres actes de gestion — Personnels relevant de la gestion du ministère de la transition écologique et solidaire  Décision de mise en cessation progressive d'activité des agents non titulaires	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
######################################	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour la visite médicale - Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités - Etablissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département - Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits - Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme - Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste - Délivrance et retrait des autorisations des conduire les véhicules de l'administration - Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain - Décision de maintien dans l'emploi : - décibissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grêve, de l'interdiction d'abendonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur, - notification du maintien dans l'emploi aux egents figurant dans la liste précitée - Décision de réduction d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon - Décision de réintégration à l'issue de la période de disponibilité - Décision de mise en congés sens traitement  1b) Autres actos de gestion — Personnels relevant de la gestion du ministère de la transition écologique et solidaire - Décision individuelle d'attribution de points de nouvelle bonification indiclaire (NBI) pour A, B et C administratifs - Décision de mise en classonibilité de droit pour les agents de catégorie C	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
######################################	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour les dons du sang - pour les visite médicale Autorisation d'évercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département Constatation et liquidation des d'oils des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits  Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste Délivrance et retrait des autorisations de conduirs les véhicules de l'administration Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain Décision de maintien dans l'emploi : - détablissement de la lisis des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur, - notification du maintien dans l'emploi aux agents figurent dans la liste précitée Décision de réduction d'anciennelé et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon Décision de mise à disposition Décision de mise en congés sans traitement  b) Autres actes de gestion — Personnels relevant de la gestion du ministère de la transition écologique et solidaire Décision de mise en congés sans traitement  Décision de mise en cossation progressive d'activité des agents non titulaires  Décision de mise en disponibilité de droit pour les agents de catégorie C	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
a14/ e14/ e14/ e14/ a15 a18 a17 a18 a20 a21 a22 a22 a22 a24 a25 a26 b	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour les dons du sang - pour les visite médicale Autorisation d'évercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département Constatation et liquidation des d'oils des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits  Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste Délivrance et retrait des autorisations de conduirs les véhicules de l'administration Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain Décision de maintien dans l'emploi : - détablissement de la lisis des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur, - notification du maintien dans l'emploi aux agents figurent dans la liste précitée Décision de réduction d'anciennelé et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon Décision de mise à disposition Décision de mise en congés sans traitement  b) Autres actes de gestion — Personnels relevant de la gestion du ministère de la transition écologique et solidaire Décision de mise en congés sans traitement  Décision de mise en cossation progressive d'activité des agents non titulaires  Décision de mise en disponibilité de droit pour les agents de catégorie C	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corinne COQUATRIX Dominique DUGELAY
a14i e14j e14k e15 a16 a17 a18 a19 a20 a21 a22 a22 a22 bb1 bb1	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour les dons du sang - pour les visite médicale Autorisation d'évercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département Constatation et liquidation des d'oils des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits  Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste Délivrance et retrait des autorisations de conduirs les véhicules de l'administration Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain Décision de maintien dans l'emploi : - détablissement de la lisis des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur, - notification du maintien dans l'emploi aux agents figurent dans la liste précitée Décision de réduction d'anciennelé et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon Décision de mise à disposition Décision de mise en congés sans traitement  b) Autres actes de gestion — Personnels relevant de la gestion du ministère de la transition écologique et solidaire Décision de mise en congés sans traitement  Décision de mise en cassation progressive d'activité des agents non titulaires  Décision de mise en disponibilité de droit pour les agents de catégorie C	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corinne COQUATRIX Dominique DUGELAY François PYOT
######################################	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour les visite médicale Autorisation d'évercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits  Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration Autorisation d'éffectuer des missions sur le territoire français métropolitain Décision de maintien dans femplo! : - rétablissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en ces de grêve, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur, - notification du maintien dans l'emploi aux agents figurant dans la liste précitée Décision de mise a disposition Décision de mise à disposition Décision de mise à disposition Décision de mise à disposition Décision de mise en congés sans traitement b) Autres actes de gestion — Personnels relevant de la gestion du ministère de la transition écologique et solidaire Décision de mise en cessation progressive d'activité des agents non titulairee  Décision de mise en disponibilité de droit pour les agents de catégorie C	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corinne COQUATRIX Dominique DUGELAY Trançols PYOT Marie-Claude BERTRAND Dominique DUGELAY Tominique DUGELAY Dominique DUGELAY François PYOT
######################################	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pompiers volontaires - pour les dons du sang - pour les dons d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités - Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités - Constatation et liquidation des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département - Constatation de liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits - Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme - Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste - Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste - Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste - Décision de maintien dans femploi : - débblissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cès de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la régitementation en vigueur, - notification du maintien dans femploi aux agents figurant dans la liste précitée - Décision de réduction d'ancienneté et application des majorations d'encienneté pour l'avancement d'échelon - Décision de rise à disposition - Décision de mise en congés sans traitement en conserve de la gestion indici	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY François PYOT Marie-Claude BERTRAND Dominique DUGELAY François PYOT Marie-Claude BERTRAND
7914/ 1914/ 1914/ 1914/ 1915/ 1915/ 1915/ 1915/ 1915/ 1916/	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pompiers volontaires - pour les dons du sarg - pour les visites des des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département - Constatation et liquidelson des droits des victimes d'accidents du travail et leurs syant droits - Sanctions disciplinaires : avertissement et blame - Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste - Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration - Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain - décision de licenciement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en ces de gréve, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur, - notificétion du maintien dans l'emploi aux agents figurant dans la iste procéible - Décision de réduction d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté et application des mise à disposition - Décision de rientégration à l'issue de la période de disponibilité - Décision de rientégration à l'issue de la période de disponibilité - Décision de rientégration à l'issue de la période de disponibilité - Décision de mise en congés sans traitement - période de mise en congés sans traitement - périodes de l'administratifs - Décision de mise en causait de l'administratifs - Décision de mise en disponibilité de droit pour les agents de catégorie C - Comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer - Constitution	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY François PYOT Marie-Claude BERTRAND Dominique DUGELAY François PYOT Marie-Claude BERTRAND
1914/ 1914/ 1914/ 1915/ 1915/ 1916/	- scoordée aux parents d'étéves - scoordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour le side du sarg - pour le vieite médicale Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits  Sanctions disciplinaires : avertissement et blûme Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste Décision de licenciement et des missions sur le territoire français métropolitain Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain Décision de maintain d'ans l'amploi : - établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur, - notification du maintain dans l'amploi aux egents figurant dans la liste précitée Décision de réduction d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon Décision de réflution à l'assu de la période de disponibilité Décision de riste à disposition Décision de mise en congés sans traitement  b) Autres actes de gestion - Personnels relevant de la gestion du ministère de la transition écologique et solidaire Décision de mise en congés sans traitement  Décision de mise en cessation progressive d'activité des agents non titulaires  Décision de mise en cassation progressive d'activité des agents non titulaires  Décision de mise en disponibilité de droit pour les agents de catégorie C  c) Comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer Constitution	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY François PYOT Marie-Claude BERTRAND Dominique DUGELAY François PYOT Marie-Claude BERTRAND Dominique DUGELAY François PYOT Marie-Claude BERTRAND
7914/ 1614/ 1614/ 1615/ 1615/ 1616/ 1617/ 1618/ 1619/ 1620/ 1620/ 1621/ 1622/ 1624/ 1624/ 1624/ 1625/ 1626/	- scoordée aux parents d'étéves - scoordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour le side du sarg - pour le vieite médicale Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits  Sanctions disciplinaires : avertissement et blûme Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste Décision de licenciement et des missions sur le territoire français métropolitain Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain Décision de maintain d'ans l'amploi : - établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur, - notification du maintain dans l'amploi aux egents figurant dans la liste précitée Décision de réduction d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon Décision de réflution à l'assu de la période de disponibilité Décision de riste à disposition Décision de mise en congés sans traitement  b) Autres actes de gestion - Personnels relevant de la gestion du ministère de la transition écologique et solidaire Décision de mise en congés sans traitement  Décision de mise en cessation progressive d'activité des agents non titulaires  Décision de mise en cassation progressive d'activité des agents non titulaires  Décision de mise en disponibilité de droit pour les agents de catégorie C  c) Comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer Constitution	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY François PYOT Marie-Claude BERTRAND Dominique DUGELAY François PYOT Marie-Claude BERTRAND
1914/ 1914/ 1914/ 1915/ 1915/ 1916/	- accordée aux parants d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sang - pour les des médicale Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités Etablissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département  Constitution et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits  Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme  Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste  Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration  Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain  Décision de ministen dans l'emploi : - établissement de le liste des personnels devant assurer leurs fonctions en ces de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peins de sanctions prévues dens la regismentation en régiseur, - notification du maintien dans l'emploi aux agents figurant dans le liste précisée  Décision de mise à disposition  Décision de mise à disposition  Décision de mise en congés sans traitement  b) Autres actes de gestion - Personnels relevant de la gestion du ministère de la transition écologique et solidaire  Décision de mise en congés sans traitement  Décision de mise en congés ans traitement  Décision de mise en congés	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY François PYOT Marie-Claude BERTRAND Dominique DUGELAY François PYOT Marie-Claude BERTRAND Dominique DUGELAY François PYOT Marie-Claude BERTRAND
a14/ e14/ e14/ a15 a16 a17 a18 a19 a20 a21 a22 a23 a24 a25 a26 bb1 bb2	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volontaires - pour les dons du sarg - Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités Etablissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département  Constatation et liquidetion des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits  Sanctions disciplinaires : avertissement et blâme  Décision de licenclement et de radiation des cadres pour ebandon de poste  Délivance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration  Autorisation d'effectuer des missions sur le territorier français métropolitain  Décision de maintien dans l'emploi : - débbissement de la lisis des personnels devant assurer leurs fonctions en ces de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dens la régliamentation en vigueur, - notification du maintien dans l'emploi aux agents figurant dans le liste précitée  Décision de rétritégration à l'issue de la période de disponibilité  Décision de rétritégration à l'issue de la période de disponibilité  Décision de mise en congés sans traitement  Décision de mise en cossation progressive d'activité des agents non tituleires  Décision de mise en cossation progressive d'activité des agents non tituleires  Décision de mise en disponibilité de droit pour les agents de catégorie C  c) Comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer  Constitution  Composition  PROCEDURES CONTENTIEUSES ET TRANSACTION	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corfinne COQUATRIX Dominique DUGELAY François PYOT Marie-Claude BERTRAND Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY François PYOT Marie-Claude BERTRAND Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY Dominique DUGELAY
1914/ 1914/ 1914/ 1915/ 1915/ 1916/	- accordée aux parents d'élèves - accordée aux agents sapeurs-pomplers volonisàries - pour les dons du sang - pour les éte médicale Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités Établissement stignature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département  Constatation et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs syant droits  Sanctions disciplinaires : avertissement et bitime Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste Défivance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain Décision de misinien dans femploi : - déciblissement de la listé des personnels devant assurer leurs fonctions en ces de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dens la réglementation en vigueur, - notification du maintien dans femploi aux agents figurant dans le liste précitée Décision de rision de misinien dans femploi aux agents figurant dans le liste précitée Décision de rision de misinien dans femploi aux agents figurant dans le liste précitée Décision de misie a disposition Décision de misie a disposition Décision de misie en congés sans traitement Décision de mise en classation progressive d'activité des agents non tituleires Décision de mise en classation progressive d'activité des agents non tituleires Décision de mise en classation progressive d'activité des agents non tituleires Décision de mise en disponibilité de droit pour les agents de catégorie C  Comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer Connectiution Composition Fonctionnement	SML SML SML SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG SG	Cédric MATTHIEU Hervé LEBLANC Corinne COQUATRIX Dominique DUGELAY François PYOT Marie-Claude BERTRAND Dominique DUGELAY François PYOT Marie-Claude BERTRAND Dominique DUGELAY

	de M. Laurent BRESSON, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime		
		SG SG	Lauren BONNE Patricia AUBREE
A1d2	Avis aux parquets et formulation d'observations orales devant le tribunal compétent en matière pénale de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, et de	-00	
ruz	Penylronnement	SG	Dominique DUGELAY
		SG	Sophle MESSMER
		SG	Lauren BONNE
4.40	Name region and condensation and a parallel subject to the subject	SG	Patricia AUBREE
1d3	Notification aux confrevenants des procès verbaux des contraventions de grande votrie (domaine public maritime)	SG	Dominique DUGELAY
1d4	Avis ou observations formulés aux administrations centrales (ministration de la transition écologique et solidaire et ministrate de l'agriculture et de l'alimentation) lorsque l'État est défendeur en appel des jugements rendus en premier ressort par les tribuneux de l'ordre administratif	0.0	Dominique DUGELAY
1d5	Règlement amiable des litiges matériels relevant de la compétence du juge administratif	SG	
1d6	Règ:ement amiable des dommages matériels et corporels des accidents de la circulation	SG	Dominique DUGELAY  Dominique DUGELAY
	The state of the s	SG	Sophie MESSMER
		SG	Lauren BONNE
		SG	Patricia AUBREE
	PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER		
1e1	Actes et documents relatifs à la gestion du patrimoine immobilier et mobilier de la DDTM	SG	Dominique DUGELAY
1e2	Rem'se à France Domaine de biens devenus Inutiles à la DDTM	SG	Morgane GESTIN
102	Inclined a france domaine de biens devenues induces a le DD FWI	SG	Dominique DUGELAY
		SEDDD	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
		SEDDD	THIDAUL SARTVAZIN
2	2- ÉCONOMIE AGRICOLE		
		+	
2a	a) Exploitation agricole	1	
2a1	Forme juridique de l'exploitation	$\top$	
2a1a	Déclaions relatives aux groupements egricoles d'exploitation en commun (GAEC) : agrément ou refus d'agrément, maintien ou retrait d'agrément, dispenses de travail,	T	Bénédicte VERGOBBI
	activités extérieures au GAEC	SEA	
		SEA	Damien BERTRAND
2e1b	Exploitations agricoles et retraite :	SEA	Dorothée ELINEAU
r010	Expronations agricoles et retraite ; Décisions en metière d'autorisation de poursuite temporeire d'activité	SEA	Bénédicte VERGOBBI
	Décision en matière d'agrèment de plan de cession progressive d'exploitation egricole	SEA SEA	Damlen BERTRAND
	e aggrerren is we promote per agreement to explantation og tructo	SEA	Dorothée ELINEAU
282	Contrôle des structures d'exploitation agricole	+	
2e2a	Autorisations et refus d'autorisation d'exploiter des fonds agricoles en application du schéme directeur départemental des structures egricoles	SEA	Bénédicte VERGOBBI
		SEA	Damien BERTRAND
2a3	Financement des exploitations agricoles	1	
2a3a	Aides à l'installation :		
2a3a1	Décisions relatives au plan de professionnalisation personnelisé	\$EA	Bénédicte VERGOBBI
		SEA	Damlen BERTRAND
		SEA	Laurence MOUTIER
2a3a2	Décisions relatives aux dotations d'installation des jeunes agriculteurs et octrol de prêts à moyen terme spéciaux	SEA	Bénédicte VERGOBB!
		SEA	Damlen BERTRAND
		SEA	Laurence MOUTIER
2a3a3	Décisions en metière d'eides du programme pour l'Accompagnement à l'Installation et la Transmission en Agriculture (AITA)	SEA	Bénédicte VERGOBBI
			Damien BERTRAND
2a3b	Aides aux investissements ;	SEA	Laurence MOUTIER
	Décisions en matière de soutiens à l'investissement dans les élavages et en production végétale du programme de développement rural régional	254	D4-4-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1
2400,	and the state of the second and the second s	SEA SEA	Bénédicte VERGOBBI Damien BERTRAND
		SEA	Laurence MOUTIER
2a3b2	Décisions en matière de soutiens aux investissements dans les exploitations agricoles pour l'acquisition de matériels répondant aux objectifs du plan ECOPHYTO II	SEA	Bénédicte VERGOBBI
		SEA	Damien BERTRAND
		SEA .	Laurence MOUTIER
2a3b3	Décisions relatives eu plen de modernisation des exploitations d'élevage	SEA	Bénédicte VERGOBBI
		SEA	Damien BERTRAND
		SEA	Laurence MOUTIER
2a3b4	Décisions relatives au plan végétal pour l'environnement	SEA	Bénédicte VERGOBBI
			Damien BERTRAND
20 SHE	Décisions relatives aux dispositifs nationaux d'aides aux CUMA	SEA	Laurence MOUTIER
FRANCO	POWOND A LATER TO STAY GROUP INSTRUCTION A GROUP GIVE A PAINT		Bénédicte VERGOBBI
			Damlen BERTRAND
2a3b6	Décision d'attribution des eides du plan de performance énergétique des entreprises agricoles	SEA	Laurence MOUTIER
			Bénédicte VERGOBBI Damien BERTRAND
		SEA	Laurence MOUTIER
2a3c	Exploitations agricoles en difficulté :		
	Décisions en matière d'allocations de pré-retraite pour les agriculteurs en difficulté	SEA	Bénédicte VERGOBBI
			Damlen BERTRAND
		SEA	Laurence MOUTIER
2a3c2	Déalsions en matière d'aides à la réinsertion professionnelle et au congé de formation		Bénédicte VERGOBBI
			Damien BERTRAND
2a3c3	Dácisings on matière d'airles dactinées à facilitée le redeceament de auditions auditi		Laurence MOUTIER
EGJUJ	Décisions en matière d'aldes destinées à faciliter le redressement de certaines exploitations agricoles		Bénédicte VERGOBBI
			Damlen BERTRAND
2a3d	Aldes agro-environnementales :	SEA	Laurence MOUTIER
	Décisions en matière de mesures agro-environnementales et climetiques et d'attribution des aldes à l'agriculture blologique relatives au programme de développement rural	$\vdash$	
2a3d1		SEA	Bénédicte VERGOBBI
			Damlen BERTRAND
?a3d2	Décisions en matière de mesures agro-environnementales relatives à la programmation 2007-2013 du programme de développement rural régional		Bénédicte VERGOBBI
		SEA	Damlen BERTRAND
2a3d3	Décisions en matière d'aides à l'egroforestarie du programme de développement rural régional		Bénédicte VERGOBBI
		SEA	Damien BERTRAND
	Aldes directes aux exploitations agricoles :		
20301	Décisions en matière d'aides couplées (animales et végétales) et découplées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC)		Bénédicte VERGOBBI
			Damien BERTRAND
	Dáclainne na maitire d'alclas à l'assurance résorte		Dorothée ELINEAU
102-0	Décisions en matière d'aides à l'assurance récolte		Bénédicte VERGOBBI
'a3e2		SEA I	Damien BERTRAND
?a3e2			
			Dorothée ELINEAU
la3f	Calamités agricoles :	SEA I	
la3f	Calamités agricoles : Arrêté de constitution de la mission d'enquête terrain	SEA I	Bénédicte VERGOBBI
a3f	Calamités agricoles : Arrêté de constitution de la mission d'enquête terrain	SEA I SEA I	

	de M. Laurent BRESSON, directeur départemental des territoires et de la mer de la Selne-Maritime	-	
		SEA	Demien BERTRAND
40 PM		SEA	Laurence MOUTIER
A2a3f3	Établissement du barème annuel d'Indemnisation et approbation	SEA SEA	Bénédicte VERGOBBI
		SEA	Damien BERTRAND Laurence MOUTIER
A2a3f4	Décisions relatives aux indemnisations du fonds national de parantie des calemités agricoles	SEA	Bénédicte VERGOBBI
120101		SEA	Damien BERTRAND
		SEA	Laurence MOUTIER
12a3g	Aides de crise :		
\2a3g1	Décisions en matière d'eides de minimis	SEA	Bénédicte VERGOBBI
10-2-0	Obsisher an makken disabel as da salak disaben da salak	SEA SEA	Damien BERTRAND
42aJgZ	Décisions en matière d'octroi ou de rejet d'aides de crise	SEA	Bénédicte VERGOBBI Damien BERTRAND
\2b	b) Baux ruraux	SEA	Daillen DERTRAND
\2b1	to beaux ruraux. Consultations en vue de la constitution de la commission consultative départamentale des baux ruraux.	SEA	Bénédicte VERGOBBI
ALD I	Sol statistics of Table de la Constitution action of the Constitution and the Constitution and the Constitution action of the Constitution and the Constitution and the Constitution action and the Constitution action and the Constitution action action and the Constitution action act	SEA	Damlen BERTRAND
2b2	Arrêtés de constitution de la commission consultative départementale des baux ruraux	SEA	Bénédicte VERGOBBI
		SEA	Damlen BERTRAND
2b3	Décision fixant l'indice des fermages et sa variation, et fixant les valeurs locatives minima et maxima	SEA	Bénédicte VERGOBBI
		SEA	Damien BERTRAND
2b4	Décisions de résiliation anticipée d'un bail sur les parcelles devant changer de destination agricole	SEA SEA	Bénédicte VERGOBBI
2¢	c) Contrôle des aides à l'agriculture	SEA	Damien BERTRAND
201	C) comune use auces a regimenture  Contrôle des aides publica et coordination des contrôles sur place (attribution des aides nationales et communautaires)	SEA	Bénédicte VERGOBBI
201	Soliton and those provides at the soliton and	SEA	Damlen BERTRAND
2c2	Décisions de réductions ou d'exclusion du montant des aides nationales ou relevant du régime de soutien direct dans le cadre de la PAC (y compris conditionnalité des	SEA	Bénédicte VERGOBBI
	aldes) ou accordées au titre du règlement de développement rural	SEA	Damien BERTRAND
2d	d) Agro-environnement		
2d1	Décisions en mattère de dérogations à la couverture des sols pour limiter les fultes d'azote au cours de périodes pluvieuses et de dérogation pour la destruction chimique	SEA	Bénédicte VERGOBBI
	des couverts	SEA	Damien BERTRAND
2d2	Décisions en matrères d'autorisation ou de refus de conversion de pairies permanentes dans le cadre du verdissement de la PAC	SEA	Bénédicte VERGOBBI
2d3	Consultation des services de l'Etet, de la chambre d'agriculture et de la commission locale de l'eau (CLE) uniquement dans le cas d'un schéma d'aménagement et de	SEA SEA	Damien BERTRAND
∠u3	Consultation des services de l'Etet, de la chambre d'agriculture et de la commission locale de l'eau (CLE) uniquement dans le cas d'un scriema d'amenagement et de l'gestion des eaux (SAGE) précetistant sur le territoire, dans le cadre de la délimitation de zones de protection des aires d'alimentation de captages et de l'élaboration des	SEA	Bénédicte VERGOBBI Damien BERTRAND
	Sociation ratio states (crost-) procedural state in annioning dama to detail a design and the state of the st	JLA	DANIES DEIXTINAND
3	3- URBANISME ET ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES		
3a	a) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire au nom de la commune		
3a1	Signature des conventions :		
3a1a	- Convention de mise à disposition des services de la DDTM pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes		
3a2	Avis conforme du préfet sur les demandes de déclaration préalables et de permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir :		
	si le projet est situé sur une partie du territoire communal non couverte per un document d'urbanisme	SRMT	Alexandre HERMENT
	<ul> <li>- si le projet est situé dans un périmètre où des mesures de sauvegarde peuvent être appliquées, lorsque le périmètre est institué à l'initiative d'une personne autre que la commune</li> </ul>	SKMI	Bénédicte MULLER
	- pour les communes dont le document d'urbenisme e été ennulé per vole juridictionnelle, ou ebrogé, ou e fait l'objet d'une constatation d'illégalité	STD	Jean-Paul AVENEL
	position of the determinant of t	STH	Stéphanie DEPOORTER
			· ·
		STH	Marie-France MOREL
		STH STR	Marie-France MOREL Julien LACOGNE
		1 -	
		STR STR STD	Julien LACOGNE Sylvle NICQ-CROIZAT Florine FOUGY
		STR STR STD STD	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND
		STR STR STD STD STD	Julien LACOGNE Sylvle NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN
		STR STR STD STD STD STR	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX
2-2	de const de l'autorité administra compétante de l'Estat aure autorites les améteurés au 39 et 49 de l'autorit 1444 d'els conde de	STR STR STD STD STD STR STH	Julien LACOGNE Sylvle NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
3e3	Accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat pour autoriser les projets mentionnés au 3° et 4° de l'article L111-4 du code de l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des narties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme jorsqu'un	STR STR STD STD STD STR STR STH	Julien LACOGNE Sylvle NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT
3e3	Accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat pour autoriser les projets mentionnés au 3° et 4° de l'article L111-4 du code de l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable	STR STR STD STD STD STR STH SRMT SRMT	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
3a3	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable	STR STR STD STD STD STR STR STH	Julien LACOGNE Sylvle NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT
3a3	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable	STR STR STD STD STD STR STH SRMT SRMT SRMT STD	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL
3e3	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable	STR STD STD STD STR STH SRMT STD STH STH STH STH STR	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanle DEPOORTER Marte-France MOREL Julien LACOGNE
3a3	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable	STR STD STD STD STR STH SRMT SRMT STD STH STH STH STH STH STH STR	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT
3a3	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable	STR STD STD STD STD STR STH SRMT STD STD STD STH STD STH STR STH STR STR STR STR	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY
3a3	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable	STR STR STD STD STD STR STH SRMT SRMT STD STH STH STH STR STR STR STR STD STR STR STD STR STR STR	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND
3a3	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable	STR STR STD STD STD STH SRMT SRMT STD STH STH STH STR STR STR STR STD STD STD STD STD STD STD STD STD STD	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX DomInique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marier HERMENT Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY DomInique ROULAND Claire TRAN
3a3	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable	STR STR STD STD STR STH SRMT SRMT STD STD STH STR STR STR STD STR STD STR STD STR STD STR STD STR STD STR STR STD STR STR STR STR STR STR STR STR STD STD STD STD STD STD STD STD STD STD	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanle DEPOORTER Marle-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX
	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable	STR STR STD STD STD STH SRMT SRMT STD STH STH STH STR STR STR STR STD STD STD STD STD STD STD STD STD STD	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marier HERMENT Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN
3b	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état	STR STR STD STD STR STH SRMT SRMT STD STD STH STR STR STR STD STR STD STR STD STR STD STR STD STR STD STR STR STD STR STR STR STR STR STR STR STR STD STD STD STD STD STD STD STD STD STD	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanle DEPOORTER Marle-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX
3b 3b1	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables :	STR STR STD STD STR STH SRMT SRMT STD STD STH STR STR STR STD STR STD STR STD STR STD STR STD STR STD STR STR STD STR STR STR STR STR STR STR STR STD STD STD STD STD STD STD STD STD STD	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanle DEPOORTER Marle-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX
3b 3b1	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables :  Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire	STR STR STD STD STD STH SRMT SRMT STH STH STH STH STH STR STR STR STD	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
3b 3b1	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables :  Fixation du délai d'instruction et Information du pétitionnaire	STR STR STD STD STD STH SRMT SRMT STH STH STH STH STH STR STD	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL
3b 3b1	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables :  Fixation du délai d'instruction et Information du pétitionnaire	STR STR STR STD STD STD STH SRMT SRMT STB STR STR STR STR STD STR STD STR STD STR STD STR STD STR STD STD STR STD	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX DomInique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY DomInique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX DomInique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER
3b 3b1	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables :  Fixation du délai d'instruction et Information du pétitionnaire	STR STR STD STD STD STH SRMT SRMT STH STH STH STR STD STR STD STR STD STR STD	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL
3b 3b1	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables :  Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire	STR STR STD STD STD STH SRMT SRMT STH STH STH STH STR STD STH STR STD	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE
3b 3b1	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables :  Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire	STR STR STR STD STD STD STH SRMT SRMT STD STH STH STH STH STH STR STD STH STD STH STD STD STR STD STD STR STD STD STR STD STR STD STR STD STR STR STD STR	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanle DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanle DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
3b 3b1	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables :  Fixation du délai d'instruction et Information du pétitionnaire	STR STR STD STD STD STH SRMT SRMT STH STH STH STH STR STD STH STR STD	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE
3b 3b1	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables :  Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire	STR STR STR STD STD STD STR SRMT SRMT STB STR STR STR STD STR STR STD STR STD STR STD STR STD STR STD	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX DomInique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanle DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY DomInique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX DomInique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX DomInique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanle DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY
3b 3b1	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables:  Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire	STR STR STR STD STD STD STH SRMT SRMT STD STH STH STH STH STH STH STR STD STH STR STD STH STR STD STR	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX DomInique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanle DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY DomInique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX DomInique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanle DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX DomInique LEGOUIS
3b1 3b1e	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables:  Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire	STR STR STD STD STD STH SRMT STH STH STH STH STH STH STR STD STD STR STD STD STD STD STD STD STD STD STD	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
3b1 3b1e	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence terriforiale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables :  Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire  Déclaration de dossier incomplet et réclamation des pièces complémentaires	STR STR STD STD STD SRMT SRMT STH STH STH STR STD STH STR STD	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT
33b 3b1 3b1e	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables :  Fixalion du délai d'instruction et Information du pétitionnaire  Déclaration de dossier incomplet et réclamation des pièces complémentaires	STR STR STD STD STD STH SRMT STD STH STH STH STR STD STH STR STD STD STS STD STD STS STD STS STD STD	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanle DEPOORTER Marle-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanle DEPOORTER Marle-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanle DEPOORTER Marle-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadla LEROUX Dominique ROULAND Claire TRAN Nadla LEROUX Dominique HERMENT Bénédicte MULLER
33b 3b1 3b1e	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables :  Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire  Déclaration de dossier incomplet et réclamation des pièces complémentaires	STR STR STR STD STD STD STD STH SRMT SRMT STD STH STH STD STR STD STR STD STR STD STR STD STR STD STR STD STR STD	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX DomInique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanle DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY DomInique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX DomInique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanle DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique ROULAND Claire TRAN Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL
33b 3b1 3b1e	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le soi délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables :  Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire  Déclaration de dossier incomplet et réclamation des pièces complémentaires	STR STR STD STD STD STH SRMT STH STH STH STH STR STD STH STR STD STD STR STD STD STR STD	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER
33b 3b1 3b1e	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables :  Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire  Déclaration de dossier incomplet et réclamation des pièces complémentaires	STR STR STD STD STD STH SRMT STD STH STH STH STR STD STH STR STD STD STR STD STR STD STD STR STD	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-Frence MOREL
33b 3b1 3b1e	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables :  Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire  Déclaration de dossier incomplet et réclamation des pièces complémentaires	STR STR STR STD STD STD STR SRMT SRMT STD STH STR STD STH STR STD STD STR	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE
33b 3b1 3b1e	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme forsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations présilables :  Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire  Déclaration de dossier incomplet et réclamation des pièces complémentaires	STR STR STD STD STD STH SRMT STD STH STH STH STR STD STH STR STD STD STR STD STR STD STD STR STD	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-Frence MOREL
33b 3b1 3b1e	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables :  Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire  Déclaration de dossier incomplet et réclamation des pièces complémentaires	STR STR STD STD STD STH SRMT STH STH STH STH STH STH STH STH STH ST	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique ROULAND Claire TRAN Silvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT
3b1 3b1e	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme forsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le soi délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables :  Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire  Déclaration de dossier incomptet et réclamation des pièces complémentaires	STR STR STD STD STD STH SRMT STH STH STH STH STH STH STH STH STH ST	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY
33b 3b1 3b1e	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables :  Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire  Déclaration de dossier incomplet et réclameiton des pièces complémentaires	STR STR STD STD STD STH SRMT STH STH STD STH STH STD STH STR STD STD STH STR STD STD STH STR STD STH STR STD STH STT STD STT STT STD STT STT STD STT STT	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique ROULAND Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND
3b1 3b1 3b1e	l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme forsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Fermis et déclarations préalables :  Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire  Déclaration de dossier incomplet et réclamation des pièces complémentaires	STR STR STD STD STD STH SRMT STH STH STH STH STH STH STH STH STH ST	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS
3b1 3b1 3b1e	f'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables : Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire  Déclaration de dossier incomplet et réclamation des pièces complémentaires  Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	STR STR STD STD STD STR SRMT SRMT STD STH STH STR STD STH STR STD STH STR STD STD STR STR STD STR STD STR STD STR STD STR STR STR STD STR STR STR STR STD STR	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bérédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bérédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bérédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT
3b1 3b1e 3b1b	furthanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables :  Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire  Déclaration de dossier incomplet et réclamation des pièces complémentaires  Consultation des personnes publiques, sarvices extérieurs ou commissions	STR STR STR STD STD STD STR SRMT SRMT STD STH STR STD STR	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanle DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanle DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanle DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX
3b1 3b1 3b1b	f'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable  b) Autorisations de construire, d'occuper le soi délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état  Permis et déclarations préalables : Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire  Déclaration de dossier incomptet et réclamation des pièces complismentaires  Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	STR STR STD STD STD STR SRMT SRMT STD STH STH STR STD STH STR STD STH STR STD STD STR STR STD STR STD STR STD STR STD STR STR STR STD STR STR STR STR STD STR	Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique ROULAND Claire TRAN Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Marie-France MOREL Julien LACOGNE Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS Alexandre HERMENT

About Company or the commence of the previous de previous de processor relation of the previous de processor relation of the processor relation of the previous de processor relation of the processor relation of the previous de processor relation of the processor relation of the previous de previous de processor relation of the previous de p		Annexe à la décision n°17-122 du 11 septembre 2017 portant subdélégation de signature en matière d'activités de M. Laurent BRESSON, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime		
Figure POOL POOL POOL POOL POOL POOL POOL POO		The second secon	1	
Service of the control of the contro				
April Committee out is according to preservation are approached to preservation and approache				
Applic Constitution de la colonisión disprimentale de prison modernia, reprode el designar de prison de la colonisión de seguina el contrato de la colonisión de seguina el contrato de la colonisión de colonisión				
Apple pour designation are all comments of the presentation of the second and the property of the presentation of the presenta				
Add of Confidence on an inclanation few profession day agreement and as a group and an an expense (COPPRE) on on the decades can not an inclanation few profession day agreement and a special can be a profession of the confidence			STH	
Abrille  Continue primary as he has desiruncing de disclamation primative at on primary and primary to primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary to transport filter designation of the primary and primary and primary to transport filter designation of the primary and p	A3b1d	Consultation de la commission départementale de préservation des espaces naturels, egricoles et forestiers (CDPENAF) en vue de récueillir son avis sur les projets ayan	1	
ABSIG  Continues paties are set deservable de information priedable et in premis and que her arringulation (Education):  (IETAL Discharge place are set deservable de information priedable et in premis and que her arringulation (Education):  (IETAL Discharge place are set deservable de information priedable et in premis and que pre le constant offinité desergers ou international contraction of a section of the production of the production of the priedable et in premis contraction of the production of the priedable et in premis contraction of the priedable et in premis co		pour consequence une reduction des surraces naturelles agricoles ou forestieres dans les espaces eutres qu'urbanises		
ASSIGNATION OF THE PROPERTY OF THE ARCHITECTURE AND ARCHI	l			1
ASSIGNATION OF THE CONTROL OF THE CO				· •
### Comment of the control of the co				
ASI O Contraction as the diseasement in diseasement probability of diseasement probability of the contract of the probability of the probability of the contract of the probability of the probability of the contract of the probability of the probabil			STR	Sylvie NICQ-CROIZAT
All 10  Children prints or in existence and discipation privated and existence promises and on the promotions of biosociation of biosociation of biosociation of biosociation and proper promotions of biosociation of biosociation and proper programments introduced and proper programments introduced and programments and programmen				
Part   Description for the description of electronic probability of programme and constructions and processing of the control of the contro				
Service of the contraction of the service of the se				
Abbr   Confidence dates also reconstructions of indications or principal and in promptions. (A) International Confidence and an approximation of the promption	i			
- des breudes, constructions of arbitations of solicity and or south on Finds (finds of stronger on STD) - des breudes, constructions of a sindaktion of sindaktion of solicity and or south of the find coloral - des predictions of a sindaktion of sindakti	A3b1e	Décisions prises sur les demandes de décleration préalable et de permis, ainsi que les prorogations, à <u>l'exception</u> :		
de graperateiron eternativos africas applicante de 1000 m² - des sumpres de production e trespor de actividante de accessionable des productions e trespor de des contractions de l'accessionable de la production de l'accession inclination de la marchine de l'accessionable de la production de l'accession inclination de la marchine de l'accessionable de la production de l'accession inclination de l'accession per la minimate charge de la production de l'accession de l'accession per la minimate charge de la production de l'accession de l'accession per la minimate charge de la production de l'accession de l'accession per la minimate charge de la production de l'accession per la minimate charge de la production de l'accession per la minimate charge de la production de l'accession per la minimate charge de la production de l'accession per la minimate charge de la production de l'accession per la minimate charge de la production de l'accession per la minimate charge de la production de l'accession per la minimate charge de la production de l'accession per la minimate charge de la production de l'accession per la minimate charge de la production de l'accession per la minimate charge de la production de l'accession per la minimate charge charge de la production de l'accession per la minimate charge charge de la production de l'accession per la minimate charge charge de la production de l'accession per la production de l'accession de l'accession per la production de l'acce		- ces ces ou le maire et le DDTM ont émis des avis divergents - des traveux, constructions et instellations réalisés pour le comote de l'État, des établissements oublics et concessionnaires ainsi que pour le compte d'États étrengers ou		
ce compared de productions de transport de destandage d'étanges à cent une sous utilitates de medien préclamènes, des internations nucleares de base 1011 - La compare de production de production de l'actual 1204 de la constituent de l'actual 1204 de l'actual 1204 de la production de la restance chargé de la production		d'organisations internationeles d'une surface supérieure à 1000 m2		
- Che de agraphisment d'una como la Sopremite conscité de partie au contra como un financia companie de la gendiera de la de la gend		- des travaux, constructions et installations réalisés à l'intérieur des périmètres des opérations d'intérêt national mentionnées à l'article L121-2 du code de l'urbanisme - des ouvraiges de production de transport de distribution et de shockare d'Anemile - ainst que ouvruilles and des matières ardinactions colositations nuclesiaires de base		1 '
System Mode of the government of the process and compression of the first of the process of the		- des programmes d'eu moins 30 logements construits par des sociétés de construction dans lesquelles l'État détient au moins un tiers du capital		
A3507 After demonstrate incidence on de nero apposaltant di disderation prientable  SERVIT SE		- des opérations eyant tait l'objet d'une convention prise sur le fondement de l'article L. 302-9-1 du code de la construction et de l'habitation Les trausurs surmits à l'authoristion du ministra de la défense au du ministra charmé des tibs que ne se l'élemente na la ministra de la protection de la neture au		
A20 g  A2		per le ministre chargé des monuments historiques et des espaces prolégés		
A20 g  A2				
A20 g  A2	A DL-4F	Caelificat d'autarinativa tratta que da con apparition à déaleration	0011	Alexander MERAJEN
SITD	MJD7f	сы инсы а миситенкой васке ой ав поп оррозиют а авскагакой preвидие	-	
STH Materia More More More and Experiment of the Interferoment of Interferomen				
Marke-Prizos MOREL STR Livels ACORD STR Sylven NGC-CRODAT STR Livels ACORD STR Sylven NGC-CRODAT STR Description of the Spirit NGC-CRODAT STR Description of the Spirit NGC-CRODAT STR Description STR Description STR Description of the Spirition STR Description				Stéphanie DEPOORTER
STR Spries NICLO-CROIZAT STD STD STD STD STD STD STD STD STD ST			STH	Marle-France MOREL
A351g Ceffe d'Information du héridébilare du peuvris ou de la décision de ron apposition à la déciseration prévisée en malière de récodement  A351g Ceffe d'Information du héridébilare du peuvris ou de la décision de ron apposition à la déciseration prévisée en malière de récodement  A351g A351g Ceffe d'Information du héridébilare du peuvris ou de la décision de ron apposition à la déciseration prévisée en malière de récodement  A351g				
A350 de la distribución de biordificiales du parmie ou de la dicisión de non apposition é la dicisión de non apposition de la dicisión de la d				
A30 fg  A30 fg				
ABOID   Leifter d'information du benéficiaire du permis ou de la décidación de non apposition à la déciderellon précidade en matérire de récollement   SHIT   House de la décidación de non apposition à la déciderellon précidade en matérire de récollement   SHIT   House de la décidación de non apposition à la déciderellon précidade en matérire de récollement   SHIT   House de la décidación de non apposition à la déciderellon précidade en matérire de récollement   SHIT   House de la décidación de non apposition à une décidardon précidade ou d'un premis décidate MALLER   SHIT   House de la décidación de non-apposition à une décidardon précidade ou d'un premis des la fill Matéria Princes MORE. ABOIT   STIT   SHIT   House d'information notation recidire à la procédure contradicion précidade en return d'une décidairo de non-apposition à une décidardon précidate ou d'un premis des la fill Matéria Princes MORE. ABOIT   STIT   SHIT   House d'information notation recidire à la procédure contradicion précidade en return d'une décidairo de non-apposition à une décidardon précidate ou d'un premis des la matéria d'une décidairo de non-apposition à une décidardon précidate ou d'un premis des la matéria d'une décidairo de non-apposition à une décidardon précidate ou d'un premis des la matéria d'une décidairo de non-apposition à une décidardon précidate ou d'un premis des la matéria d'une décidairo de non-apposition à une décidardon précidate ou d'un premis des la fill Matéria Princes MORE. STIT				
ABOTO Altered of the definition du bindefidiale du parmie ou de la décision de non opposition à la décisiration préviable en maitire de récolament STR				
SERVIT STOL STOL STOL STOL STOL STOL STOL STO				
SET Semi-read APENEL STATE Mother Process MORE.  STATE MATERIAN STATE ALIGN EXCORDE STATE MATERIAN STATE ALIGN EXCORDE STATE A	A3b1g			
Signature des courteres d'information certifiers que le conformité des traveux n'e pas été contestée, à l'auception des cas où le préfet se suivisible à l'autorité compétente su d'un permis de SRMT Allacandre HEMBERT Albert Al				
Marie-France MOREL STR Sylvie NICCOGNE STR Adam LACOGNE STR ADAM ADAM ADAM LACOGNE STR ADAM				
STE Sylve NICC-CROZAT STD Contribute ROUGH STD Contribute ROUGHAND STD Contrib				1 '
Formation (EGDUS) A35/17 Affee on demoure de mettre en conformité les travaux avec foutorisation délavrée  A35/17 Affee on demoure de mettre en conformité les travaux avec foutorisation délavrée  A35/17 Affee on demoure de mettre en conformité les travaux avec foutorisation délavrée  A35/17 A56/17 A56/			STR	Julien LACOGNE
ASISTI  ASISTI				
A35-11 After ein de meutre de mettre en conformité les traveux avec l'autorisation délavée  A35-11 After en demoure de mettre en conformité les traveux avec l'autorisation délavée  A35-11 Atterité de mettre en conformité les traveux avec l'autorisation délavée  A35-11 Atterité de mettre en conformité les traveux avec l'autorisation délavée  A35-11 Atterité de mettre en conformité les traveux avec l'autorisation délavée  A35-11 Atterité de mettre en conformité les traveux n'a pas été confesitée, à l'exception des cas où le préfet se substitue à l'autorité compétente  A35-11 Atterité de l'autorité des traveux n'a pas été confesitée, à l'exception des cas où le préfet se substitue à l'autorité compétente  A35-11 Atterité de l'autorité des traveux n'a pas été confesitée, à l'exception des cas où le préfet se substitue à l'autorité compétente  A35-11 Atterité de l'autorité des traveux n'a pas été confesitée, à l'exception des cas où le préfet se substitue à l'autorité compétente  A35-11 Atterité de l'autorité des l'autorité des traveux n'a pas été confesitée, à l'exception des cas où le préfet se substitue à l'autorité compétente  A35-11 Atterité de l'autorité des l'autorité des traveux n'a pas été confesitée, à l'exception des cas où le préfet se substitue à l'autorité compétente  A35-11 Atterité de l'autorité des l'autorité des l'autorité des l'autorité compétente  A35-11 Atterité d'un autorité des l'autorité d				
A30-11  Affet en demoure de mettre en conformité les treveux avec l'autorisation délivrée  SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRM				
A30-11  A66e en demoure de mettre en conformité les travaux avec l'autorisation délavrée  SENT SENT SENT SENT SENT SENT SENT SEN				
Adbit  Afterstation certifient que la conformité des travaux n'is pas été contestite, à l'exception des cas où la préfet se substitue à l'autorité compétente  Afterstation certifient que la conformité des travaux n'is pas été contestite, à l'exception des cas où la préfet se substitue à l'autorité compétente  Adbit  Afterstation certifient que la conformité des travaux n'is pas été contestite, à l'exception des cas où la préfet se substitue à l'autorité compétente  Adbit  Adhit station certifient que la conformité des travaux n'is pas été contestite, à l'exception des cas où la préfet se substitue à l'autorité compétente  STIM  Adait LEROUX  Dominique LEGOUIS  STIM  Alexandre HERMENT  STIM  Adait LEROUX  STIM  STIM  Adait LEROUX  STIM  STIM  Adait LEROUX  STIM  Contribue ou d'eminager ou de démolir, s'ils sont litégaux  Adait l'eminique l'eminique ou d'eminique d'eminique d'eminique l'eminique l'emin				
SIT   Suphania DEPOORTER   SITH   Marke-France MOREL   Julien LACOME   SITH   Marke-France MOREL   Julien LACOME   SITH   Marke-France MOREL   Julien LACOME   SITH   SITH   Marke-France MOREL   Julien LACOME   SITH   Dominique LEGOUIS   SITH   Dominique LEGOUIS   SITH   SITH   Marke-France MOREL   Julien LACOME   SITH   SITH   SITH   SITH   Marke-France MOREL   Julien LACOME   SITH	A3b1h			
STH Stéphania DEPOCRTER STR SHYM NO.CA.GRUZAT STD STR SHYM NO.CA.GRUZAT STD				
A3b1/ Aftestation certifient que la conformité des traveux n'a pas été confestée, à l'exception des cas où le préfet se substitue à fautorité compétente  A3b1/ Aftestation certifient que la conformité des traveux n'a pas été confestée, à l'exception des cas où le préfet se substitue à fautorité compétente  A3b1/ Aftestation certifient que la conformité des traveux n'a pas été confestée, à l'exception des cas où le préfet se substitue à fautorité compétente  SRMT SRMT SRMT STD SIGNATURE STH STH STH Alexandre HERMENT SANT SET STH Alexandre HERMENT STH STH STH Alexandre HERMENT STH Alexandre HERMENT STH Alexandre HERMENT STH STH Alexandre HERMENT STH Alexandre HERMENT STH Deminique HECOUIS STR STH Allexandre HERMENT STH Deminique RECOUIS STR STH Allexandre HERMENT STH Deminique RECOUIS STR STH Allexandre HERMENT STH Deminique RECOUIS STR STH Allexandre HERMENT STH Allexandre HERMENT STH Alexandre HERMENT STH Deminique RECOUIS STR STH Allexandre HERMENT STH Alle				
STR Sylve NICC-CROIZAT STD Floring ROULAND STD Clairs TRAN Natil LEROUX STH Martie France MOREL STR Sylve NICC-CROIZAT STD Connique (ROULAND STD Clairs TRAN Natil LEROUX STH Martie France MOREL STR Sylve NICC-CROIZAT STD Clairs TRAN STR Natil LEROUX STD Str Natil LEROUX STD STD Str Natil LEROUX STD				1 '
A3bfi Aftestation certifient que la conformité des travaux n'a pas été contestée, à l'exception des cas où le préfet se substitue à l'autorité compétente Stritt Alexandre HERMENT STD L'alex RAN Nada LERQUX Dominique LESOUIS STRIT Alexandre HERMENT STD L'alex Paul AVENLE. STRI Manifer France MOREL A3bfi Signature des courriers d'information relatifs à le procédure contradictoire préalable au retrait d'une décision de non-apposition à une décisration préalable ou d'un permis de SERMIT Alexandre HERMENT STR Julien LACOGNE STRI STRI STRI STRI STRI STRIPPE AU L'ALEXAND A MAINTEAN STRIPPE AU L'ALEXAND A MAINTE				Julien LACOGNE
A3b11 Aftestation certifient que le conformité des travaux n'a pas été contestée, à l'exception des cas où le préfet se substitue à l'eutorité compétente SEMT Neuroinigne LEGOUIS SEMT SEMT SEMT SEMT SEMT SEMT SEMT SEM	i			
Claire TRAN Nadia LEROUX STH Nadia LEROUX STH Dominique LEGOUIS STMT Altestation certifient que le conformité des trevaux n'a pas été contestée, à l'exception des cas où le préfet se substitue à l'autorité compétente SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SIRMT SIMT SIMT SIMT SIMT SIMT SIMT SIMT SI				
STR   STR   STR   Dominique LEGOUX				
A3b1 Attestation certifient que le conformité des treveux n'e pas été contestée, à l'exception des cas où le préfet se substitue à l'eutorité compétente  A3b1 Attestation certifient que le conformité des treveux n'e pas été contestée, à l'exception des cas où le préfet se substitue à l'eutorité compétente  SRMT STH  STH  Jean-Paul AVENEL  STR  Jille ILACOGNE  STR  SYNI NICC-CROIZAT  Fonde Certificet d'urbenisme:  A3b2 Certificet d'urbenisme:  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  STR  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  STR  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  STR  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  STR  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  STR  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  STR  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  STR  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  STR  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  STR  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  STR  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  STR  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  STR  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  STR  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  STR  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  STR  A3b2 Consultation des personnes publiques publiques publiques publiques publiques publiques publiques				
SRMT STD Jean-Paul AVENEL Stephanie DEPOCRTER STH Julien LACOORE STYL Signature des courriers d'information relatifs à le procédure contradictoire préalable au retrait d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou d'un permis de SRMT Julien LACOORE Sylvie NICC-CROIZAT STD Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOCRTER STH Julien LACOORE SYlvie NICC-CROIZAT STD Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOCRTER STH Julien LACOORE SYlvie NICC-CROIZAT STD Jean-Paul AVENEL STD			STH	Dominique LEGOUIS
STD   Jean-Paul AVENEL   Stéphanie DEPOORTER   Merie-France MOREL   Julien LACOSNE   STR   Stéphanie DEPOORTER   Merie-France MOREL   Julien LACOSNE   STR   Sylvie NICO-CROIZAT   Signature des courriers d'information relatifs à la procédure contradicione préalable au retrait d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou d'un permis de SRMT   SR	A3b1i			
STH Stéphania DEPOORTER STH SITH Marie-France MOREL Julien LACOGNE STR Julien LACOGNE Julien LACOGNE Julien LACOGNE Julien LACOGNE Julien LACOGNE Julien LACOGNE Julien RULIEN Julien LACOGNE Julien RULIEN Julien LACOGNE Julien RULIER Julien RULIER Julien LACOGNE Julien RULIER Julien RULIER Julien RULIER Julien RULIER				
STH   STR				
STR Allien LACOGNE Sylvie NCQ-CROIZAT ASb1) Signature des courriers d'information relatifs à le procédure contradictoire préalable au retrait d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou d'un permis de SRIMT SRIMT SRIMT STH STH STH STH STH STH STH STH STP-Paul AVENE STR SID Deminique ROULAND Claire TRAN STD Claire TRAN Dominique LEGOUIS A3b2 Certificat d'urbanisme:  Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  SRIMT STH STH STH STH STH STH STH STH STH ST	ļ			1 '
A3b1j Signature des courriers d'Information reletité à le prodédure contradictoire préalable au retrait d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou d'un permis de SRMT SRMT SRMT STD Construire ou d'eménager ou de démolir, s'ils sont illégaux  STD STD STD STD Limite LACOGNE STD STD Dominique ROULAND Catier TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  A3b2a Certificet d'urbanisme:  Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  STD Std Partie des courriers d'urbanisme (Cansultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions)  STD Std Partie LEROUX STD Dominique LEGOUIS  Certificet d'urbanisme:  Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions			STR	Julien LACOGNE
construire ou d'eménager ou de démolir, s'îls sont lilégeux  SRMT STD Jean-Paul AVENEL STH STH STH STH STR Sylvien INCO-CROIZAT Florine FOUGY STD Deminique ROULAND STD Claire TRAN Nadia LEROUX STH Dominique LEGOUIS  A3b2 Certificat d'urbanisme:  Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  SRMT Senédicte MULLER STR Sylvien INCO-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS STD SID Deminique Advandre HERMENT STD Jean-Paul AVENEL STH Stéphanie DEPOORTER STH Marie-France MOREL Julien LACOGNE STR Sylvien INCO-CROIZAT Florine FOUGY Jean-Paul AVENEL STR Sylvien INCO-CROIZAT STD Jominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX STD Jominique ROULAND Claire TRAN STR Nadia LEROUX STD Jominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX STR Nadia LEROUX	A21-41			
A3b2 Certificat d'urbanisme:  Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2 Consultation des personnes publiques, ser	MJDTJ	A A M A SEC. A S		
STH Stéphanie DEPOORTER STH Marie-France MOREL STR SUblien LACGORE STR Sylvie NICQ-CROIZAT STD Florine FOUGY STD Dominique ROULAND STD Claire TRAN Natia LEROUX STH Dominique ROULAND STD STD Dominique ROULAND STD STD STD STD Dominique ROULAND STD STD STD Dominique ROULAND STD STD Dominique ROULAND STD STD Dominique ROULAND STD Dominique ROULAND STD Dominique ROULAND STD Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX STR Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS	1			
A3b2 Certificat d'urbanisme:  Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  Caire TRAN Alexandre HERMENT STD Alexandre HERMENT STD STD Dominique ROULAND STD Claire TRAN Nadia LEROUX STH Dominique LEGOUIS  A3b2a Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  SRMT Alexandre HERMENT SRMT SRMT SRMT STD Jen-Paul AVENEL STH Marie-France MOREL Julien LACOGNE STH Marie-France MOREL STR Julien LACOGNE STR STP Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX STD Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX STR Nadia LEROUX STR Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS	i			
STR Sylvie NICQ-CROIZAT STD Florine FOUGY STD Dominique ROULAND STD Claire TRAN Nadia LERGUX STH Dominique Rouland STR Nadia LERGUX STH STR Nadia LERGUX STH STD Seminique Rouland STR Nadia LERGUX STH STR Nadia LERGUX STH STD Seminique Rouland STR STR Nadia LERGUX STH Stephanie DePOORTER STH Marie-France MOREL Julien LACOGNE STD STD Florine FOUGY STD Dominique ROULAND STD Claire TRAN Nadia LERGUX STH STR Nadia LERGUX STH STR Nadia LERGUX STH STR Nadia LERGUX Dominique ROULAND Control of the fough STR Nadia LERGUX STH STR Nadia LERGUX Dominique LEGGUIS			STH	Marle-France MOREL
STD Fronte FOUGY STD Dominique RQULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS  A3b2 Certificat d'urbanisme:  A3b2 Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  SRMT Alexandre HERMENT SRMT SRMT SRMT STD Jean-Paul AVENEL STH Stéphanle DEPOORTER STH Marie-France MOREL Julien LACOGNE STR Sylvie NiCQ-CROIZAT STD Dominique ROULAND Claire TRAN Nadia LEROUX Dominique ROULAND STR Nadia LEROUX Dominique LEGOUIS				
A3b2 Certificat d'urbanisme:  A3b2a Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2a Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2a Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2a Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2a Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2a Certificat d'urbanisme:  A3b2a Certificat d'urbanisme:  A3b2a Asparation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A4b2a Asparation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  BAMT Alexandre HERMENT  STH Stéphanie DEPOORTER  STH Stéphanie DEPOORTER  STH Aurie-France MOREL  STR Sylvie NICQ-CROIZAT  Florine FOUGY  STD Dominique ROULAND  STD Claire TRAN  STR Nadia LEROUX  Dominique LEGOUIS				
Certificat d'urbanisme:  A3b2 Certificat d'urbanisme:  A3b2a Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  SRMT Alexandre HERMENT  SRMT Séphanle DEPOORTER  STH Stéphanle DEPOORTER  STH Stéphanle DEPOORTER  STH Julien LACOGNE  STR Sylvie NICQ-CROIZAT  STD JOHNIQUE LEGOUIS  Claire TRAN  Alexandre HERMENT  SAMT Alexandre HERMENT  SAMT Séphanle DEPOORTER  STH Stéphanle STR  Sylvie NICQ-CROIZAT  STD Dominique ROULAND  STD Claire TRAN  STR Nadia LEROUX  STH Dominique LEGOUIS				
A3b2 Certificat d'urbanisme:  A3b2a Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  SRMT Alexandre HERMENT SRMT STD Jean-Paul AVENEL STH Stéphanie DePOORTER STH Marie-France MOREL STR Sylvie NICQ-CROIZAT STD Julien LACOGNE STR Sylvie NICQ-CROIZAT STD Florine FOUGY STD Dominique ROULAND STD Claire TRAN STR Nadia LEROUX STH Dominique LEGOUIS			-	l '
A3b2a Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  A3b2a Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  ABMT SRMT Bénédicte MULLER  STD Jean-Paul AVENEL  STH Stéphanie DEPOORTER  STH Marie-France MOREL  STR Sylvie NICQ-CROIZAT  Florine FOUGY  STD Dominique ROULAND  STD Claire TRAN  STR Nadia LEROUX  Dominique LEGOUIS			STR	Nadia LEROUX
A3b2a Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions  SRMT Sendre HERMENT SRMT STD Jean-Paul AVENEL STH Stéphanie DEPOORTER STH Marie-France MOREL STR Sylvie NICQ-CROIZAT STD Jenn-Paul AVENEL STR Julien LACOGNE STR Sylvie NICQ-CROIZAT STD Dominique ROULAND STD Claire TRAN STR Nadia LEROUX STH Dominique LEGOUIS	A3h2		STH	Dominique LEGOUIS
SRMT Bénédicte MULLER STD Jean-Paul AVENEL STH Style Avenue STH Marie-France MOREL STR Julien LACOGNE STR Sylvie NICQ-CROIZAT STD Florine FOLIGY STD Dominique ROYLAND STD Claire TRAN STR Nadia LEROUX STH Dominique LEGOUIS			SRMT	Alexandre HERMENT
STD Jean-Paul AVENEL STH Stéphanie DEPORTER STH Marie-France MOREL STR Julien LACOGNE STR Sylvie NICQ-CROIZAT STD Florine FOUGY STD Florine FOUGY STD Claire TRAN STR Nadia LEROUX STH Dominique LEGOUIS				
STH Marie-France MOREL STR Julien LACOGNE STR Sylvie NiczerolzAT STD Florine FOUGY STD Dominique ROULAND STD Claire TRAN STR Nadia LEROUX STH Dominique LEGOUIS			STD	Jean-Paul AVENEL
STR				
STR Sylvle NICQ-CROIZAT STD Florine FOUGY STD Glaire TRAN STD Claire TRAN STR Nadia LEROUX STH Dominique LEGOUIS				
STD Florine FOUGY STD Dominique ROULAND STD Claire TRAN STR Nadia LEROUX STH Dominique LEGOUIS				
STD Dominique ROULAND STD Claire TRAN STR Nadia LEROUX STH Dominique LEGOUIS	.			*
STR Nadia LEROUX STH Dominique LEGOUIS			STD	
STH Dominique LEGOUIS		<b> </b>		
	- 1		STR	Nadla LEROUX
Page 5/11		l l	STU	Dominique LECOLUS

#### Annexe à la décision n°17-122 du 11 septembre 2017 portant subdélégation de signature en matière d'activités

	Annexe à la décision n°17-122 du 11 septembre 2017 portant subdélégation de signature en matière d'activités de M. Laurent BRESSON, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime		
A3b2b	Délivrance et prorogation des certificats d'urbanisme par le préfet, sauf dans les cas où le DDTM ne retient pas les observations du maire	SRMT SRMT STD	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Jean-Paul AVENEL
		STH STH STR	Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL Jullen LACOGNE
		STR	Sylvie NICQ-CROIZAT
A3c A3c1	c) Aménagement foncler Zone d'aménagement différée (ZAD):		
A3c1a	Lorie d'amenagement omerete (LAD):  Consultation des communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents sur les projets de ZAD	SRMT	Alexandre HERMENT
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Romaric COURTIER-ARNOUX
A3c2 A3c2a	Zone d'aménagement concertée (ZAC)  Consultation des conseils municipaux des communes ou des EPCI compétents sur les projets de création et d'évolution de ZAC réalisée à l'initiative de l'Etat	SRMT	Alexandre HERMENT
nouza	Solidades de constituir mainopeas des communes de les El Crompetents de los projets de Green et de Constituir de la mainopeas de la commune de Lance	SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Romaric COURTIER-ARNOUX
A3c2b	Consultation des conseils municipaux des communes ou des organes délibérants des EPCI compétents sur les programmes d'équipements publics et leurs modifications éventuelles d'une ZAC réalisée à l'initiative de l'Etat	SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
		SRMT	Romaric COURTIER-ARNOUX
A3c2c	En cas de suppression de ZAC de compétence État, consultation de la personne publique qui a pris l'initiative de sa création	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
		SKWII	Rollieric COOK HER-ARMOOX
A3d	d) Documents d'urbanisme		
A3d1	Convention de mise à disposition des services de la DDTM auprès des collectivités compétentes pour l'élaboration des documents d'urbanisme  Consultation des services de l'Etet pour l'élaboration des « porter à connaissance » des communes et EPCI compétents	OCME	Alessa des LICOLACAC
A3d2	Consultation des services de l'Etat pour relationation des « porter à connaissance » des communes et EPCI competents	SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
		SRMT	Romanic COURTIER-ARNOUX
		STD	Jean-Paul AVENEL
		STH	Stéphanie DEPOORTER Marie-France MOREL
		STR	Julien LACOGNE
		STR	Sylvie NICQ-CROIZAT
		STR	Carole LENGRAND
		STD	Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d3	Consultation des services de l'Etat et signature des « porter à connaissance » pour l'élaboration, la révision ou la modification des plans locaux d'urbanisme, plans	_	Alexandre HERMENT
	d'occupation des sols ou cartes communales	SRMT	Bénédicte MULLER
A3d4	Consultation des services de l'État sur leur association aux procédures d'élaboration ou de révision des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des PLU	SRMT	Romaric COURTIER-ARNOUX Alexandre HERMENT
A304	Consultation des services de l'Etat sur leur association aux procedures d'élaboration du de révision des scrientes de correlence termonate (SCOT) et des PEO	SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Romaric COURTIER-ARNOUX
A3d5	Hors SCOT approuvé applicable, lors des procédures de modification ou de révision de PLU engagées avant le 27 mars 2014, consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et de la chambre d'agriculture sur les projets d'extension de l'urbanisation		Alexandre HERMENT
	ospanienienieno de la traute, des payanges et des etido (CDM) dy de la citatione de signolitate du les projets d'extension de l'articularisation	SRMT	Bénédicte MULLER Romaric COURTIER-ARNOUX
A3d6	Hors SCOT approuvé applicable, lors des procédures d'élaboration ou d'évolution de PLU ou de cartes communales engagées après le 27 mars 2014 :	SRMT	Alexandre HERMENT
	- consultation de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et de la chambre d'agriculture sur les projets d'extension de l'urbanisation	SRMT	Bénédicte MULLER
	consultation de l'établissement public chargé du SCOT lorsque son périmètre a été publié sur les projets d'extension de l'urbanisation	SRMT	Romaric COURTIER-ARNOUX
A3d7	Consultation des services de l'Etat sur le projet arrêté de SCOT ou PLU	SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
		SRMT	Romaric COURTIER-ARNOUX
A3d8	Courriers de réponse aux notifications des modifications apportées aux SCOT, PLU, POS et PAZ	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT SRMT	Bénédicte MULLER
A3d9	Tout acte relatif à la réunion d'examen conjoint de la mise en compatibilité des SCOT, PLU, POS ou PAZ avec un projet faisant l'objet d'une déclaration d'utilité publique ou		Romaric COURTIER-ARNOUX Alexandre HERMENT
	d'une déclaration de projet à l'initiative de l'État, ou le cas échéant pour l'intégration de documents supra	SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Romaric COURTIER-ARNOUX
		STD STH	Jean-Paul AVENEL Stéphanie DEPOORTER
		STH	Marie-France MOREL
		STR	Julien LACOGNE
		STR STR	Sylvie NICQ-CROIZAT Carole LENGRAND
		STD	Florine FOUGY
10.115		STH	Dominique LEGOUIS
A3d10	Signature au nom de l'État du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des dispositions assurant la mise en compatibilité du SCOT, du PLU, du POS ou du PAZ, avec le projet faisant l'objet d'une DUP ou d'une déclaration de projet, ou en cas de révision menée selon une procédure simplifiée du PLU	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
		SRMT	Romaric COURTIER-ARNOUX
		STD	Jean-Paul AVENEL
		STH STH	Stéphanie DEPOORTER
		STR	Marie-France MOREL Julien LACOGNE
		STR	Sylvie NICQ-CROIZAT
		STR	Carole LENGRAND
		STD STH	Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d11	Consultation de l'établissement public chargé du SCOT ou EPCI compétent ou de la commune sur la DUP ou déclaration de projet, suite à l'enquête publique	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
A3d12	Salsine du président de l'EPCI compétent ou du maire pour effectuer la mise à jour du PLU, POS et carte communale chaque fois qu'il est nécessaire de modifier le contenu	SRMT	Romaric COURTIER-ARNOUX Alexandre HERMENT
کا ایمید		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Romaric COURTIER-ARNOUX
A3e	e) Commission départementale de préservation des espaces naturels, agrícoles et forestiers (CDPENAF)		
A3e1		SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
A3f	f) Accessibilité des personnes handicapées		
	Instruction des demandes de dérogation et décision accordant la dérogation aux règles d'accessibilité, exceptés pour les ERP de 1º et 2º catégorie forsque la sous- commission départementale d'accessibilité a émis un avis défavorable	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A3f1			Philippe GARRIC
A3f1		OLIMI I	
		SRMT SRMT	Pascal RONGIER
A3f1 A3f2	Instruction des demandes d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et décision d'autorisation, exceptés pour les ERP de 1 <sup>m</sup> et 2" catégorie lorsque la sous-commission	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT
	Instruction des demandes d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et décision d'autorisation, exceptés pour les ERP de 1 <sup>m</sup> et 2" catégorie lorsque la sous-commission départementale d'accessibilité a émis un avis défavorable	SRMT SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
	Instruction des demandes d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et décision d'autorisation, exceptés pour les ERP de 1 <sup>m</sup> et 2 <sup>n</sup> catégorie lorsque la sous-commission départementale d'accessibilité a émis un avis défavorable	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT

A4a	A LOCEMENT ET LADITAT		
	4- LOGEMENT ET HABITAT		
	Décision de financement et d'agrément pour la construction, l'acquisition et l'amélioration de logements locatifs sociaux sur la base de la programmation arrêtée par le préfe	t SH	Manuelle SEIGNEUR
		SH	François PESTEL
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	SH	Sandrine GARRIC
A4b	Décision d'annulation d'agréments à la construction de logements locatifs sociaux	SH	Manuelle SEIGNEUR
		SH	François PESTEL
A4c	Prorogation de délai d'achèvement des constructions financées en PLUS - PLAI - PLS	SH	Manuelle SEIGNEUR
		SH	François PESTEL
A4d	Dérogation permettant le démarrage de travaux de construction ou d'amélioration des logements bénéficiant des aides de l'Etat (subventions, prêts) avant l'obtention de	aSH	Manuelle SEIGNEUR
	décision favorable de financement	SH	François PESTEL
		SH	Sandrine GARRIC
A4e	Décision d'agrément PSLA et convention signée entre l'Etat et le maître d'ouvrage	SH	Manuelle SEIGNEUR
		SH	François PESTEL
A4f	Décision d'agrément de logements locatifs intermédiaires	SH	Manuelle SEIGNEUR
		SH	François PESTEL
		SH	Sandrine GARRIC
A4g	Déclaion de financement concernant les subventions pour les maîtrises d'œuvre urbaines et sociales (MOUS) pour l'accès au logement des personnes défavorisées	SH	Manuelle SEIGNEUR
ļ		SH	François PESTEL
		SH	Sandrine GARRIC
A4h	Décision de financement concernant les subventions pour l'amélioration de logements à usage locatif et à occupation sociale sur la base de la programmation arrêtée par l	SH	Manuelle SEIGNEUR
	Préfet (PALULOS)	SH	François PESTEL
		SH	Sandrine GARRIC
A4I	Autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octrol de subventions PALULOS	SH	Manuelle SEIGNEUR
		SH	François PESTEL
		SH	Sandrine GARRIC
A4j	Dérogation à la quotité de travaux pour les opérations d'acquisition-amélioration hors résidences sociales (lorsque le coût des travaux est inférieur à 20% du prix de revien	tSH	Manuelle SEIGNEUR
	prévisionnel)	SH	François PESTEL
		SH	Sandrine GARRIC
A4k	Dérogation pour dépassement de 90% du coût d'acquisition dans les opérations d'acquisition-amélioration	SH	Manuelle SEIGNEUR
		SH	François PESTEL
	<u> </u>	SH	Sandrine GARRIC
A4I	Décision de financement concernant les subventions aux collectivités territoriales et à leurs groupements soutenant l'accession populaire à la propriété dans le cadre d'ur	SH	Manuelle SEIGNEUR
	Pass-foncier	SH	Francois PESTEL
		SH	Sandrine GARRIC
A4m	Décision de financement de l'amélioration de la qualité de service dans le logement social	SH	Manuelle SEIGNEUR
		SH	François PESTEL
		SH	Sandrine GARRIC
A4n	Conventionnement de logements avec l'Etat ouvrant droit à l'alde personnalisée au logement (ESH, OPH, SEM, logements-foyers, résidences sociales, personnes	SH	Manuelle SEIGNEUR
	physiques)	SH	François PESTEL
		SH	Eric EVAIN
		SH	Aminata MBOH
A40	Dérogation à l'indice de référence des loyers pour les augmentations de loyers de logements conventionnés à l'aide personnalisée au logement	SH	Manuelle SEIGNEUR
		SH	François PESTEL
		SH	Eric EVAIN
	Dérogation aux plafonds de ressources pour l'attribution de logements sociaux	SH	Manuelle SEIGNEUR
A4n			
А4р		eu eu	Erapasia DECTEI
А4р		SH	François PESTEL
	Allénation de natrimoine des grantsmes d'habitation à lover modéré et assimilés	SH	Eric EVAIN
	Allénation de patrimoine des organismes d'habitation à loyer modéré et assimilés	SH SH	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR
	Allénation de patrimoine des organismes d'habitation à loyer modéré et assimilés	SH SH SH	Eric EVAIN  Manuelle SEIGNEUR  François PESTEL
A4q		SH SH SH SH	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN
A4q	Allénation de patrimoine des organismes d'habitation à loyer modéré et assimilés  Décision d'attribution de l'aide aux maires bétisseurs	SH SH SH SH SH	Eric EVAIN  Manuelle SEIGNEUR  François PESTEL  Eric EVAIN  Menuelle SEIGNEUR
A4q		SH SH SH SH	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN
A4q A4r	Décision d'attributioπ de l'alde aux maires bêtisseurs	SH SH SH SH SH	Eric EVAIN  Manuelle SEIGNEUR  François PESTEL  Eric EVAIN  Menuelle SEIGNEUR
A4q A4r		SH SH SH SH SH	Eric EVAIN  Manuelle SEIGNEUR  François PESTEL  Eric EVAIN  Menuelle SEIGNEUR
A4q A4r <b>A5</b>	Décision d'attribution de l'alde aux maires bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX	SH SH SH SH SH	Eric EVAIN  Manuelle SEIGNEUR  François PESTEL  Eric EVAIN  Menuelle SEIGNEUR
A4q A4r A5	Décision d'attribution de l'alde aux maires bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime	SH SH SH SH SH SH	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL
A4q A4r A5	Décision d'attribution de l'alde aux maires bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX	SH SH SH SH SH SH	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR Françols PESTEL Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ
A4q A4r A5 A5a A5a1	Décision d'attribution de l'alde aux maires bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime	SH SH SH SH SH SH SML SML	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ Guy RENAUDIER
A4q A4r A5 A5a A5a1	Décision d'attribution de l'alde aux maires bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime	SH SH SH SH SH SH SH SML SML SML	Eric ÉVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ Guy RENAUDIER David BUHÉ
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2	Décision d'attribution de l'alde aux maires bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime	SH SH SH SH SH SH SML SML	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ Guy RENAUDIER
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3	Décision d'attribution de l'aide aux maires bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion	SH SH SH SH SH SH SML SML SML SML SML SML	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BÜHÉ Guy RENAUDIER David BÜHÉ Guy RENAUDIER
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4	Décision d'attribution de l'alde aux maires bêtisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de	SH SH SH SH SH SH SML SML SML SML SML SML	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BÜHÉ Guy RENAUDIER David BÜHÉ Guy RENAUDIER David BÜHÉ
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4	Décision d'attribution de l'alde aux maires bêtisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant	SH SH SH SH SH SH SML SML SML SML SML SML	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BÜHÉ GUY RENAUDIER
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4	Décision d'attribution de l'alde aux maires bêtisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant	SH SH SH SH SH SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ Guy RENAUDIER David BUHÉ David BUHÉ
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a4	Décision d'attribution de l'alde aux maires bêtisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant  Concession de plage	SH SH SH SH SH SH SH SML	Eric ÉVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ GUY RENAUDIER
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a4	Décision d'attribution de l'alde aux maires bêtisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant	SH SH SH SH SH SH SH SML	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BÜHÉ GUY RENAUDIER David BÜHÉ David BÜHÉ GUY RENAUDIER David BÜHÉ
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a6	Décision d'attribution de l'alde aux maires bêtisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC - POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer	SH SH SH SH SH SH SH SH SH SML	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BÜHÉ GUY RENAUDIER
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a5 A5a6	Décision d'attribution de l'alde aux maires bêtisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et releis de mer	SH SH SH SH SH SH SH SH SML	Eric ÉVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Éric ÉVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ GUY RENAUDIER David BUHÉ
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a5 A5a6	Décision d'attribution de l'alde aux maires bêtisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquant la limite du rivage ou des lais et relais de la mer eu droit de leur propriété	SH SH SH SH SH SH SH SML	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BÜHÉ GUY RENAUDIER
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a5 A5a6	Décision d'attribution de l'alde aux maires bêtisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquant la limite du rivage ou des lais et relais de la mer eu d'roit de leur propriété  Désignation des terrains réservés en application de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime	SH SH SH SH SH SH SH SH SH SML	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BÜHÉ GUY RENAUDIER David BÜHÉ
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a6 A5a6 A5a6	Décision d'attribution de l'aide aux maires bêtisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquent la limite du rivage ou des lais et relais de la mer au droit de leur propriété  Désignation des terrains réservés en application de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public maritime	SH SML	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ Guy RENAUDIER
A4q A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a6 A5a6 A5a6	Décision d'attribution de l'alde aux maires bâtisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquent la limite du rivage ou des lais et relais de la mer au droit de leur propriété  Désignation des terrains réservés en application de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports	SH SH SH SH SH SH SH SH SH SML	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ Guy RENAUDIER David BUHÉ
A4q A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a5 A5a6 A5a6 A5a6 A5a6 A5a7 A5a8	Décision d'attribution de l'alde aux malres bâtisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et releis de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquant la limite du rivage ou des lais et relais de la mer au droit de leur propriété  Désignation des terrains réservés en application de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports	SH SML	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BÜHÉ GUY RENAUDIER
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a6 A5a6 A5a6 A5a6 A5a7 A5a8 A5a9	Décision d'attribution de l'aide aux maires bâtisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Décision en mattére de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Décision et règlement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquent la limite du rivage ou des lais et relais de la mer au droit de leur propriété  Désignation des terrains réservés en application de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public maritime  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'arrêté 43 de la loi n°53-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine	SH SML	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ Guy RENAUDIER David BUHÉ
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a6 A5a6 A5a6 A5a6 A5a7 A5a8 A5a9	Décision d'attribution de l'aide aux maires bâtisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Décision en mattére de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Décision et règlement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquent la limite du rivage ou des lais et relais de la mer au droit de leur propriété  Désignation des terrains réservés en application de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public maritime  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'arrêté 43 de la loi n°53-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine	SH SML	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BÜHÉ GUY RENAUDIER
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a6 A5a6 A5a6 A5a6 A5a6 A5a7 A5a8 A5a8 A5a8	Décision d'attribution de l'aide aux maires bâtisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Décision en mattére de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Décision et règlement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquent la limite du rivage ou des lais et relais de la mer au droit de leur propriété  Désignation des terrains réservés en application de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public maritime  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'arrêté 43 de la loi n°53-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine	SH SML	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ Guy RENAUDIER David BUHÉ
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a5 A5a6 A5a6 A5a6 A5a7 A5a8 A5a8 A5a8 A5a8	Décision d'attribution de l'alde aux maires bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et se autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquent la limite du rivage ou des lais et relais de la mer au d'roit de leur propriété  Désignation des terrains réservés en application de la loi n'63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n'53-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime hors des limites administratives des ports	SH SML	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ Guy RENAUDIER David BUHÉ
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a5 A5a6 A5a6 A5a7 A5a8 A5a9 A5a9 A5a10	Décision d'attribution de l'aide aux maîres bâtisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et refels de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquant le limite du rivage ou des lais et relais de la mer au droit de leur propriété  Désignation des terrains réservés en application de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public maritime  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n°53-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public maritime hors des limites administratives des ports  3) Domaine public fluvial  Acte d'administration et de police du domaine public fluvial et de la navigation	SH SML	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BÜHÉ GUY RENAUDIER
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a5 A5a6 A5a6 A5a7 A5a8 A5a9 A5a9 A5a10	Décision d'attribution de l'aide aux maires bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquent la limite du rivage ou des lais et relais de la mer au droit de leur propriété  Désignation des terrains réservés en application de la loi n'63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'arrîcle 4§ 3 de la loi n°53-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Domaine public fluvial  Acte d'administration et de police du domaine public fluvial et de la navigation  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Eure de tout type de matériaux	SH S	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BÜHÉ GUY RENAUDIER
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a5 A5a6 A5a7 A5a8 A5a9 A5a9 A5a10	Décision d'ettribution de l'aide aux maires bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquent la limite du rivage ou des lais et relais de la mer au droit de leur propriété  Désignation des terrains réservés en application de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n°53-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public fluvial  Acte d'administratives des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Eure de tout type de matériaux	SH SML	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ Guy RENAUDIER
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a5 A5a6 A5a7 A5a8 A5a9 A5a9 A5a10	Décision d'attribution de Palde aux maîres bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public marîtime  Acte d'administration du domaine public marîtime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public marîtime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public marîtime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public marîtime des lais et relets de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public marîtime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réurolons, d'une attestation indiquent la limite du rivage ou des lais et relais de la mer eu droit de leur propriété.  Désignation des terrains réservés en application de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public marîtime  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n°53-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public marîtime hors des limites administratives des ports  Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n°53-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public marîtime hors des limites administratives des ports  Domaine public fluvial  Acte d'administration et de police du domaine public fluvial et de la navigation  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Eure de tout type de matériaux	SH S	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BÜHÉ GUY RENAUDIER
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a5 A5a6 A5a6 A5a7 A5a8 A5a9 A5a9 A5a10	Décision d'attribution de Palde aux maîres bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public marîtime  Acte d'administration du domaine public marîtime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public marîtime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public marîtime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public marîtime des lais et relets de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public marîtime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réurolons, d'une attestation indiquent la limite du rivage ou des lais et relais de la mer eu droit de leur propriété.  Désignation des terrains réservés en application de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public marîtime  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n°53-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public marîtime hors des limites administratives des ports  Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n°53-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public marîtime hors des limites administratives des ports  Domaine public fluvial  Acte d'administration et de police du domaine public fluvial et de la navigation  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Eure de tout type de matériaux	SH SML	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ Guy RENAUDIER
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a6 A5a6 A5a6 A5a6 A5a6 A5a7 A5a8 A5a6 A5a7 A5a8 A5a9 A5a10	Décision d'attribution de l'aide aux maires bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relats de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'amété d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquent la limite du rivage ou des lais et relats de la mer au d'orit de leur propriété  Décisignation des terrains réservés en application de la loi n'63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime  Dius actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n'63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Di Domaine public fiurvial  Acte d'administration et de police du domaine public fluvial et de la navigation  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Eure de tout type de matériaux	SH S	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BÜHÉ GUY RENAUDIER
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a5 A5a6 A5a6 A5a6 A5a7 A5a8 A5a9 A5a10 A5b1 A5b2	Décision d'attribution de l'alde aux maires bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime en déhors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et déglement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations des délimitation du domaine public maritime de l'amptit d'ouverture de l'anquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attrestation indiquent la limite du rivage ou des lais et relais de la mer eu droit de leur propriété  Désignation des terrains réservés en application de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public maritime  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n°53-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime  b) Domaine public fluvial  Acte d'administration et de police du domaine public fluvial et de la navigation  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Eure de tout type de matériaux	SH S	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ Guy RENAUDIER
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a5 A5a6 A5a6 A5a6 A5a7 A5a8 A5a9 A5a10 A5b1 A5b2	Décision d'attribution de l'alde aux maires bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime en déhors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et déglement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations des délimitation du domaine public maritime de l'amptit d'ouverture de l'anquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attrestation indiquent la limite du rivage ou des lais et relais de la mer eu droit de leur propriété  Désignation des terrains réservés en application de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public maritime  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n°53-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime  b) Domaine public fluvial  Acte d'administration et de police du domaine public fluvial et de la navigation  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Eure de tout type de matériaux	SH S	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BÜHÉ GUY RENAUDIER
A4q A4r A5 A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a5 A5a6 A5a6 A5a6 A5a6 A5a7 A5a8 A5a9 A5a10 A5b1 A5b2 A5c0 A5c0	Décision d'attribution de l'aide aux maires bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  2) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports de superposition et de transfert de gestion  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et réglement de police sy rapportant  Concession de plage  Décision o'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux étaines, d'une attestation indiquent la limite du rivage ou des lais et relais de la mer au d'orit de leur propriété  Désignation des terrains réservés en application de la loi n'63-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public maritime  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Autorisation de construction ou eddition de construction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n'63-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public fluvial  Autorisation de construction ou eddition de construction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n'63-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public fluvial et de la navigation  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Equipement.	SH S	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ Guy RENAUDIER
A4q  A4r  A5  A5a  A5a1  A5a2  A5a3  A5a4  A5a5  A5a6  A5a6  A5a6  A5a7  A5a8  A5a9  A5a9  A5a10  A5b0  A5b0  A5b0  A5b0  A5b0  A5b0	Décision d'attribution de l'aide aux maires bâtisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime en déhors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en déhors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en déhors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Décision en matière de concession d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corpe mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquant la limite du rivage ou des lais et relais de la mer au droit de leur propriété  Décisionation des terrains réservés en application de la loi n'63-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public maritime  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'arrâcie 4§ 3 de la loi n'53-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Di Domaine public fluvial  Acte d'administration et de police du domaine public fluvial et de la navigation  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Equipement  Décision d'inutilité de lerrains gérés par l'ex-direction départementale de	SH SML	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ Guy RENAUDIER David BUHÉ
A4q  A4r  A5  A5a  A5a1  A5a2  A5a3  A5a4  A5a5  A5a6  A5a6  A5a6  A5a7  A5a8  A5a9  A5a9  A5a10  A5b0  A5b0  A5b0  A5b0  A5b0  A5b0	Décision d'attribution de l'aide aux maires bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  2) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matifére de concession d'utilisation du domaine public maritime en déhors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de platisance et règlement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer  Notification individualle aux propriétaires concernés par les opérators de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquent la limite du rivage ou des lais et relais de la mer au droit de leur propriété  Désignation des terrains réservés en application de le loi n'63-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public maritime  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n'63-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public maritime hors des limites administratives des ports  3) Domaine public fluvial  Acte d'administration de de demandes pour extraction dens le lit de la Seine et de l'Eure de tout type de matérieux  2) Domaine routier  Décision d'inudité de terrains gérés par l'ex-direction départementale de l'Equipement  3) Police des eaux continentales  nstruction des demandes d'entretien des cours d'eau (progremmes pluri-annuels) et décisions de travaux ponctuels (curage, entretien, redre	SH S	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BÜHÉ GUY RENAUDIER Alexandre HERMENT Bénédicte MÜLLER Matthleu HONORE Nicolas LECLERC  Dominique DÜGELAY
A4q  A4r  A5  A5a  A5a1  A5a2  A5a3  A5a4  A5a5  A5a6  A5a6  A5a6  A5a7  A5a8  A5a9  A5a9  A5a10  A5b0  A5b0  A5b0  A5b0  A5b0  A5b0	Décision d'attribution de Palde aux maires bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en déhors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant.  Concession de plege  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'anquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquent le limite du rivage ou des lais et relais de la mer au droit de feur propriété  Désignation des terraines réservés en application de la loi n'33-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n'53-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Di Domaine public fluvial  Acte d'administration et de police du domaine public fluvial et de la navigation  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Eure de tout type de matériaux  Di Domaine public fluvial  Debetis des auux continentales  Entraction des demandes d'entretien des cours d'eau (programmes pluri-annuels) et décisions de traveux ponctuels (currage, entretien, redressement et faucardement)	SH S	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BÜHÉ GUY RENAUDIER  Alexandre HERMENT Bénédicte MÜLLER Matthleu HÖNORE Nicolas LECLERC  Dominique DÜGELAY
A4q A4r A5 A5a A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a5 A5a6 A5a7 A5a8 A5a9 A5a10 A5b1 A5b2 A5b1 A5b2	Décision d'ettribution de Palde aux maires bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  2 Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime en déhors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corpe mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant  Concession de pilege  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux riu-n'ons, d'une attestation indiquent le llimite du rivage ou des lais et relais de la mer au droit de leur propriété  Posignation des terraina réservés en application de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Autorisation de construction ou addition de contruction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime hors des limites administratives des ports  3) Domaine public fluvrial  Acte d'administration et de police du domaine public fluvrial et de la navigation  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Eure de tout type de matérieux  2) Domaine routier  Décision d'inutilité de terrains gérés par l'ex-direction départementale de l'Équipement  3) Police des eaux continentales  netruction des demandes d'entretien des cours d'eau (programmes pluri-annuels) et décisions de travaux ponctuels (curage, entretien, redressement et faucardement)	SH S	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ Guy RENAUDIER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Matthleu HONORE  Alexandre HERMENT Bénédicta MULLER Matthleu HONORE
A4q  A4r  A5  A5a  A5a  A5a2  A5a3  A5a4  A5a5  A5a6  A5a6  A5a7  A5a8  A5a6  A5a7  A5a8  A5a6  A5a7  A5a8	Décision d'attribution de l'aide aux maires bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  2) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en déhors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant  Concession de plage  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réurains, d'une attentains d'entens, d'une attentains, d'une attentains, d'une attentains et servés en application de la loi n'33-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public maritime  Tous acter relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n'53-1178 du 28 novembre 1983 relative au domaine public fluvial  Acte d'administration et de police du domaine public fluvial et de la navigation  Tous acter relatifs à l'instruction des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Eure de tout type de matériaux  Di Domaine public fluvial  Acte d'administratives des demandes pour extraction départementaile de l'Équipement  Décision d'inudité de terrains gérés par l'ex-direction départementaile de l'Équipement  Décision d'inudité de terrains gérés par l'ex-direction départementaile de l'Équipement  Décision d'inudité de	SH S	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ Guy RENAUDIER David BUHÉ Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Matthleu HONORE Nicolas LECLERC  Alexandre HERMENT Bénédicta MULLER Matthleu HONORE Nicolas LECLERC
A4q  A4r  A5  A5a  A5a  A5a2  A5a3  A5a4  A5a5  A5a6  A5a6  A5a7  A5a8  A5a6  A5a7  A5a8  A5a6  A5a7  A5a8	Décision d'attribution de l'aide aux maires bétisseurs  5-GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matilére de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corpe mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et réglement de police s'y rapportant  Concession de piage  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mar  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réurions, d'une attestation indiquant la limite du rivage ou des lais et relais de la mer au droit de leur propriété  Décisionet des des entrains réservés en application de la in ré3-1176 du 28 novembre 1983 relative au domaine public maritime  Des actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur terrains réservés en application de l'arrêcie 4§ 3 de la loi n'63-1176 du 28 novembre 1983 relative au domaine public fluvial  Acte d'administratives des ports  Domaine public fluvial  Acte d'administratives des ports des ports des des des des des actes relatifs à l'instruction des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Eure de tout type de matérieux  Dipomaine routier  Décision d'inudité de terrains gérés par l'ex-direction départementale de l'Équipement  Extraction de produits naturels : vases, sables et plannes  Extraction de produits naturels : vases, sables et plannes	SH S	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BÜHÉ GUY RENAUDIER David BÜHÉ Alexandre HERMENT Bénédicte MÜLLER Matthleu HÖNORE Nicolas LECLERC  Dominique DÜGELAY  Alexandre HERMENT Bénédicte MÜLLER Matthleu HÖNORE Nicolas LECLERC Alexandre HERMENT
A4q A4r A5a A5a A5a1 A5a2 A5a3 A5a4 A5a5 A5a6 A5a6 A5a7 A5a8 A5a6 A5a7 A5a8 A5a10 A5b1 A5b1 A5b2 A5c1 A5c1 A5c1 A5c1 A5c1 A5c1 A5c1 A5c1	Décision d'ettribution de l'aide aux maires bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en déhors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Défivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corpe mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et réglement de police sy rapportant  Concession de piege  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux n'un-ions, d'une attestation indiquant la limite du rivage ou des lais et relais de la mer eu droit de leur propriété  Décision d'incorporation aux durrions, d'une attestation indiquant la limite du rivage ou des lais et relais de la mer eu droit de leur propriété  Décision individuelle aux propriétaires concernés par les opérations du rivage ou des lais et relais de la mer eu droit de leur propriété  Décision individuelle aux propriétaires concernés par les opérations du rivage ou des lais et relais de la mer eu droit de leur propriété  Décision individuelle aux propriétaires concernés par les opérations aux les domains public maritime.  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'écule 4§ 3 de la loi n'53-1176 du 28 novembre 1983 relative au domaine public fluvial  Autorisation de construction des demandes pour extraction dans le lit	SH S	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ Guy RENAUDIER David BUHÉ
A4q  A4r  A5  A5a  A5a  A5a2  A5a3  A5a4  A5a6  A5a6  A5a6  A5a7  A5a8  A5a7  A5a8  A5a8	Décision d'attribution de l'aide aux maires bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domains public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision en mattére de concession d'utilisation du domaine public maritime en déhors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Délivance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corpe mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plage  Décision of incorporation au domaine public maritime des lais et relats de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime des lais et relats de mer eu droit de leur propriété  Désignation individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une concouction aux nivenions, d'une attention indiquent la limite du rivage ou des lais et relats de la mer eu droit de leur propriété  Désignation des terrains réservés en application de la loi n'63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime  Désignation des construction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Autorisation de construction ou édition de construction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n'63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public fluvial  Acte d'administration et de police du domaine public fluvial et de la navigation  Tous actes relatifs à l'instruction des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Eure de tout type de matériaux  Di Domaine routifer  Décision d'inutifié de terrains gérés par l'ex-direction départementale de l'Équipement  20) Police des eaux continentales  Domaine routifer  Décision des demandes d'entretien des cours d'eau (programmes pluri-annuels) et	SH S	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Menuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ Guy RENAUDIER David BUHÉ
A4q  A4q  A5a  A5a  A5a  A5a2  A5a3  A5a4  A5a5  A5a6  A5a7  A5a8  A5a6  A5a7  A5a8  A5a6  A5a7  A5a8  A5a9  A5a10  A5b1  A5b2  A5b1  A5b2  A5c1  A5d2  A5d3  A5d4	Décision d'attribution de l'aide aux maires bétisseurs  5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX  a) Domaine public maritime  Acte d'administration du domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime  Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion  Défilierance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de publicance et règlement de police s'i rapportant  Concession de pilie pilie  Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relats de mer  Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de définitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une concession de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une concession de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une concession aux réunions, d'une attentation individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de définitation aux réunions, d'une attentation individuelle aux propriétaires donne aux réunions, d'une attentation honguent le limite du rivage ou des lais et relats de la mere au droit de leur propriéte de l'enquête publique, d'une concession aux réunions, d'une attentation en application de la mêtique au domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une construction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports  Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'arrêté 4§ 3 de la loi n'53-1176 du 28 novembre 1963 relative au domaine public fluvial  Autorisation des construction des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Eure de tout type de matérieux  3) Domaine poutier  Décision d'inutilité de terrains gérés par l'ex-direction dé	SH S	Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL Eric EVAIN Manuelle SEIGNEUR François PESTEL  David BUHÉ Guy RENAUDIER David BUHÉ

	de M. Laurent BRESSON, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime		
		SRMT	Matthleu HONORE
A5d5	Réception des demandes, instruction et délivrance des récépissés, de déclaration, de déclarations d'existence, de demandes de modifications de déclaration au titre de la	SRMT	Nicolas LECLERC Alexandre HERMENT
Mada	reception des centaines, insufacion et centralice des receptisses, de declaration, de declarations de existence, de demandres de modifications de declaration au due de la police de l'éau	SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Matthieu HONORE
		SRMT	Nicolas LECLERC
A5d6	Prescriptions particulières pouvant être imposées au déclarant et opposition à déclaration à l'exclusion de l'arrêté pris au titre de l'article R 214-39 du code de l'environnement		Alexandre HERMENT
A5d7	Délivrance des actes de déclaration et des déclarations de cessation définitive ou temporaire d'exploitations soumises à autorisation ou déclaration	SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT
riour .	Delivative des avies de devia auxili et des deviarations de vessauon delinitare ou delipiorene verapionations sominées e autoritation de deviarations	SRMT	Bénédicte MULLER
A5d8	Certificat de projet: dépôt de dossier, accusé de réception, instruction, délivrance du certificat de projet	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d9	Réception, instruction des demandes d'autorisetton au titre de la police de l'eau dans sa phase préalable à la procédure d'enquête publique, ainsi que récaption et instruction		Alexandre HERMENT
	des demandes d'autorisation temporaire, déclaration d'existence soumises au régime de l'autorisation	SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Matthieu HONORE
A5d10	Réception, instruction des demandes de déclaration d'utilité publique et des demandes d'enquête parcellaire, lorsqu'elles sont déposées conjointement à une demande	SRMT	Nicolas LECLERC Alexandre HERMENT
ASGIO	recepturi, insulation des celementes de desalation du unité plunique et des deniantes d'entiques par cenaire, loi squ'elles sont déposes conjuntement à une demande d'autorisation au titre de la police de l'eau, dans la phase préalable à la procédure d'enquête publiques	SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Matthieu HONORE
		SRMT	Nicolas LECLERC
A5d11	Prescriptions complémentaires, modification, renouvellement d'autorisation, transfert de bénéficiaire	SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A5d12	Réception, instruction des demandes de déclaration d'intérêt général au titre de la police de l'eau, dans la phase préalable à la procédure d'enquête publique	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Matthieu HONORE
1 = 140		SRMT	Nicoles LECLERC Alexandre HERMENT
A5d13	Instruction des demandes de déclaration d'Intérêt général au titre de la police de l'eau et décision, pour les dossiers non soumis à enquête publique	SRMT	Bénédicte MULLER
A5d14	Délivrance, retrait, modification des agréments des vidangeurs de l'assalnissement non collectif	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
A5d15	Prolongation de l'instruction préalable à l'enquête publique des demandes d'autorisation pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation	SRMT	Alexandre HERMENT
A5440	Prolongation du délai pour prendre une décision à l'issue de la transmission du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour les projets soumis à autorisation	SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT
A5d16	remarkation on detail pour prendre une decision a i issue de la transmission du rapport et des condustions du commissaire enqueteur pour les projets soumis à autorisation	SRMT	Bénédicte MULLER
A5d17	Notification du projet d'arrêté d'autorisation et délivrance de l'autorisation unique ou environnementale sur les demandes d'autorisation n'étant pas examinées en CODERST	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Matthieu HONORE
A5d18	Ediction des arrêtés de mesures d'urgence en cas d'accident, d'incident ou de poliution des eaux, notamment dans les cours d'eau non domaniaux	SRMT	Nicolas LECLERC Alexandre HERMENT
ADG 18	Ediction des airetes de mesures o urgance en cas o accident, o indicent du de politition des eaux, notamment dans les cours d'eau non dontainaux	SRMT	Bénédicte MULLER
A6	6- GESTION ET PROTECTION DES ESPACES RURAUX ET MILIEUX NATURELS		
	a) Forêt et bols Aides destinées à la mise en valeur et à la protection des bols et forêts	SRMT	Alexandre HERMENT
Moai	Aides destiness a la mise en valeur et a la protection des bols et forats	SRMT	Bénédicte MULLER
A6a2	Prime annuelle destinée à compenser la perte des revenus découlant du boisement de surfaces agricoles	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
A6a3	Résillation, transfert à un nouveau bénéficiaire, modification du montant d'un prêt sous forme de travaux du Fonds Forestier National (FFN) et décision modificative de la surface boisée de ce prêt	SRMI	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a4	Approbation des règlements dans les forêts de protection	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
	Autorisation de coupe soumise au régime d'autorisation administrative, pour toute propriété forestière soumise à l'obligation d'un plan simple de gestion et qui n'en est pas dotée		Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
MORO	Autodoption do course	CDIAT	
	Autorisation de coupe	SRMT SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a7	Autorisation de coupe  Défrichement de bois et forêt		Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT
A6a7	Défrichement de bois et forêt	SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a7		SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT
A6a7 A6a8	Défrichement de bois et forêt Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a7 A6a8	Défrichement de bois et forêt	SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT
A6a7 A6a8	Défrichement de bois et forêt Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10 A6b A6b1	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10 A6b A6b1 A6b2	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures agro-environnementales (MAE)  Aldes de développement rural	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10 A6b A6b1 A6b2 A6c	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures agro-environnementales (MAE)  Aldes de développement rural	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10 A6b1 A6b2 A6c	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures agro-environnementales (MAE)  Aldes de développement rural  c) Chasse  Exercice de la chasse	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10 A6b A6b1 A6b2 A6c A6c1	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures agro-environnementales (MAE)  Aldes de développement rural	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10 A6b A6b1 A6b2 A6c1 A6c1 A6c1a	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures agro-environnementales (MAE)  Aldes de développement rural  c) Chasse  Exercice de la chasse	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10 A6b1 A6b1 A6b2 A6c A6c1 A6c1a A6c1b	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures agro-environnementales (MAE)  Aldes de développement rural  c) Chasse  Exercice de la chasse  Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques  Reprise du gibier vivant à des fins de repeuplement	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10 A6b A6b1 A6b2 A6c A6c1 A6c1a	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures agro-environnementales (MAE)  Aldes de développement rural  C) Chasse  Exercice de la chasse  Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10 A6b1 A6b1 A6b2 A6c A6c1 A6c1a A6c1b	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures agro-environnementales (MAE)  Aldes de développement rural  c) Chasse  Exercice de la chasse  Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques  Reprise du gibier vivant à des fins de repeuplement	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10 A6b1 A6b1 A6b2 A6c1 A6c1a A6c1b A6c1c A6c1d	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures agro-environnementales (MAE)  Aldes de développement rural  c) Chasse  Exercice de la chasse  Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques  Reprise du gibler vivant à des fins de repeuplement  Délivrance des livrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)  Instauration de plans de chasse et de plans de gestion	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10 A6b1 A6b1 A6b2 A6c1 A6c1a A6c1b A6c1c A6c1d	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures agro-environnementales (MAE)  Aldies de développement rural  c) Chasse  Exercice de la chasse  Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques  Reprise du gibier vivant à des fins de repeuplement  Défivrance des livrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10 A6b1 A6b2 A6c1 A6c1 A6c1c A6c1c A6c1c A6c1c	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures agro-environnementales (MAE)  Aldes de développement rural  c) Chasse  Exercice de la chasse  Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques  Reprise du gibler vivant à des fins de repeuplement  Délivrance des livrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)  Instauration de plans de chasse et de plans de gestion  Attribution collective et individuelle de plan de chasse	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10 A6b1 A6b1 A6b2 A6c1 A6c1a A6c1b A6c1b A6c1c A6c1d A6c1d A6c1e A6c1f	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures agro-environnementales (MAE)  Aldes de développement rural  c) Chasse  Exercice de la chasse  Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques  Reprise du gibler vivant à des fins de repeuplement  Délivrance des livrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)  Instauration de plans de chasse et de plans de gestion	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10 A6b1 A6b2 A6c1 A6c1 A6c1 A6c1c A6c1c A6c1c A6c1c A6c1d A6c1d A6c1g A6c1g A6c1g	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures agro-environnementales (MAE)  Aldes de développement rural  c) Chasse  Exercice de la chasse  Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques  Reprise du gibier vivant à des fins de repeuplement  Défivrance des fivrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)  Instauration de plans de chasse et de plans de gestion  Attribution collective et individuelle de plan de chasse  Groupements d'intérêt cynégétique (G.I.C)  Déplacement d'un gabion	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET Alexandre HERMENT
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10 A6b1 A6b1 A6b2 A6c1 A6c1 A6c1 A6c1 A6c1 A6c1 A6c1 A6c1	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures agro-environnementales (MAE)  Aldes de développement rural  c) Chasse  Exercice de la chasse  Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques  Reprise du gibier vivant à des fins de repeuplement  Délivrance des livrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)  Instauration de plans de chasse et de plans de gestion  Attribution collective et individuelle de plan de chasse  Groupements d'intérêt cynégétique (G.I.C)  Déplecement d'un gebion  Destruction des animeux nuisibles et fouveterie	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET Alexandre HERMENT
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10 A6b A6b1 A6b2 A6c1 A6c1 A6c1a	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures agro-environnementales (MAE)  Aldes de développement rural  c) Chasse  Exercice de la chasse  Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques  Reprise du gibier vivant à des fins de repeuplement  Défivrance des fivrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)  Instauration de plans de chasse et de plans de gestion  Attribution collective et individuelle de plan de chasse  Groupements d'intérêt cynégétique (G.I.C)  Déplacement d'un gabion	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET Alexandre HERMENT
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10 A6b A6b1 A6b2 A6c1 A6c1 A6c1a	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement filicite; décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures agro-environnementales (MAE)  Aldes de développement rural  c) Chasse  Exercice de la chasse  Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques  Reprise du gibier vivant à des fins de repeuplement  Défivrance des livrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)  Instauration de plens de chasse et de plans de gestion  Attribution collective et individuelle de plan de chasse  Groupements d'intérêt cynégétique (G.I.C)  Déplacement d'un gebion  Destruction des animeux nutisibles et louveterie  Nomination des lieutenents de buveterie et commissionnement (tirs de nuit, battues administratives)	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10 A6b1 A6b2 A6c1 A6c1 A6c1c	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement filicite; décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures agro-environnementales (MAE)  Aldes de développement rural  c) Chasse  Exercice de la chasse  Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques  Reprise du gibier vivant à des fins de repeuplement  Défivrance des livrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)  Instauration de plens de chasse et de plans de gestion  Attribution collective et individuelle de plan de chasse  Groupements d'intérêt cynégétique (G.I.C)  Déplacement d'un gebion  Destruction des animeux nutisibles et louveterie  Nomination des lieutenents de buveterie et commissionnement (tirs de nuit, battues administratives)	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A687 A688 A689 A6810 A661 A661 A662 A661 A6616	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures egro-environnementales (MAE)  Aldes de développement rural  c) Chasse  Exercice de la chasse  Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques  Reprise du gibier vivant à des fins de repeuplement  Délivrance des livrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)  Instauration de plans de chasse et de plans de gestion  Attribution collective et individuelle de plan de chasse  Groupements d'intérêt cynégétique (G.I.C)  Déplacement d'un gabion  Destruction des animeux nuisibles et louveterie  Nomination des Beulenents de louveterie et commissionnement (it's de nuit, battues administratives)  Autorisation de destruction par l'office national des forêts	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A687 A688 A689 A6810 A6b1 A6b2 A6c1 A6c1 A6c1 A6c1 A6c1 A6c1 A6c1 A6c1	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement filicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures agro-environnementales (MAE)  Aldes de développement rural  c) Chasse  Exercice de la chasse  Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques  Reprise du gibler vivant à des fins de repeuplement  Défivrance des livrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)  Instauration de plans de chasse et de plans de gastion  Attribution collective et individuelle de plan de chasse  Groupements d'intérét cynégétique (G.I.C)  Déplacement d'un gablon  Destruction des animaux nuisibles et louveterie  Nomination des lisutenants de louveterie et commissionnement (tirs de nuit, bettues administratives)  Autorisation de destruction des animeux par les perticuliers	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET
A687 A688 A689 A6810 A6b1 A6b2 A6c1 A6c1 A6c1 A6c1 A6c1 A6c1 A6c1 A6c1	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures egro-environnementales (MAE)  Aldes de développement rural  c) Chasse  Exercice de la chasse  Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques  Reprise du gibier vivant à des fins de repeuplement  Délivrance des livrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)  Instauration de plans de chasse et de plans de gestion  Attribution collective et individuelle de plan de chasse  Groupements d'intérêt cynégétique (G.I.C)  Déplacement d'un gabion  Destruction des animeux nuisibles et louveterie  Nomination des Beulenents de louveterie et commissionnement (it's de nuit, battues administratives)  Autorisation de destruction par l'office national des forêts	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A667 A668 A689 A6610 A661 A661 A662 A661 A6616 A	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuities en cas de défrichement lilicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures agro-environnementeles (MAE)  Aldes de développement rural  c) Chasse  Exercice de la chasse  Autorisation d'utilisetion de sources lumineuses à des fins scientifiques  Reprise du gibier vivant à des fins de repeuplement  Défivrance des livrets journaiters aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)  Instauration de plans de chasse et de plans de gestion  Attribution collective et individuelle de plan de chasse  Groupements d'intérêt cynégétique (G.I.C)  Déplacement d'un gibbion  Destruction des animaux nufsibles et fouveterie Nomination des lieutenants de louveterie et commissionnement (itrs de nuit, battues administratives)  Autorisation de destruction par l'office national des forêts  Défirrance d'agréments aux piègeurs	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10 A6b1 A6b1 A6b2 A6c1 A6c1a A6c1b A6c1b A6c1c A6c1b A6c1c A6c2c A6c2c A6c2c A6c2c	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuities en cas de défrichement fillotte: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrâment des groupements forestiers  b) Développement rural  Mesures agro-environnementeles (MAE)  Aldes de développement rural  C) Chasse  Exercice de la chasse  Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques  Reprise du gibier vivant à des fins de repeuplement  Délivrance des tivrets journeliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)  Instauration de plans de chasse et de plans de gestion  Altituition collective et individuelle de plan de chasse  Groupements d'intérêt cynégétique (G.I.C)  Déplacement d'un gabion  Destruction des animeux nuisibles et louveterie  Nomination des leutenants de louveterie et commissionnement (tirs de nuit, bettues administratives)  Autorisation de destruction par l'office national des forêts  Autorisation de destruction des animeux par les perticuliers  Méssures administratives particulières	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A667 A668 A669 A6610 A661 A661 A661 A661 A661 A661 A66	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursuities en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  b) Développement rural  c) Chasse  Exercise de la chasse  Exercise de la chasse  Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques  Reprise du gibier vivant à des fins de repeuplement  Défivrance des fivrets journeliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)  Instauration de plans de chasse et de plans de gastion  Attribution collective et individués de plan de chasse  Groupements d'intérét cynégétique (G.I.C)  Déplacement d'un gablon  Dastruction des animeux nutsibles et fourveterle  Nomination des lieutenents de lauveisrie et commissionnement (it's de nuit, bettues administratives)  Autorisation de destruction par l'office national des forêts  Autorisation de destruction des animeux per les particulières  Etabilissements d'élevege d'espèces non domestiques, de vente, de transit :  Méssures administratives particulières  Étabilissements d'élevege d'espèces non domestiques, de vente, de transit :	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
A6a7 A6a8 A6a9 A6a10 A6b1 A6b1 A6b2 A6c1 A6c1a A6c1b A6c1b A6c1c A6c1b A6c1c A6c2c A6c2c A6c2c A6c2c	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursulties en cas de défrichement filicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  b) Développement rural  c) Chasse  Exercice de la chasse  Autorisation d'utilisation de sources kumineussa à des fins scientifiques  Reprise d'u gibier vivant à des fins de repeuplement  Délivrance des livrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)  Instauration de plans de chasse et de plans de gastion  Attribution collective et individuelle de plan de chasse  Groupements d'intérêt cynégétique (G.I.C)  Déplacement d'utilisation de sentements de louveterre (Itrs de nuit, bettues administratives)  Autorisation de destruction des animeux pur les perticulières  Délivrance d'agréments aux piègeurs  Messures administratives particulières  Etiblissements d'élévege d'espèces non domestiques, de vente, de transit : - délivrance et retuit du certificat de capacité - Instruction de de manades d'éléveletion	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
662 662 662 662 662 662 662 663 663	Défrichement de bois et forêt  Sanctions et poursulties en cas de défrichement filicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain  Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha  Agrément des groupements forestiers  b) Développement rural  b) Développement rural  c) Chasse  Exercice de la chasse  Autorisation d'utilisation de sources kumineussa à des fins scientifiques  Reprise d'u gibier vivant à des fins de repeuplement  Délivrance des livrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)  Instauration de plans de chasse et de plans de gastion  Attribution collective et individuelle de plan de chasse  Groupements d'intérêt cynégétique (G.I.C)  Déplacement d'utilisation de sentements de louveterre (Itrs de nuit, bettues administratives)  Autorisation de destruction des animeux pur les perticulières  Délivrance d'agréments aux piègeurs  Messures administratives particulières  Etiblissements d'élévege d'espèces non domestiques, de vente, de transit : - délivrance et retuit du certificat de capacité - Instruction de de manades d'éléveletion	SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT SRMT	Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER Cyril TEILLET  Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER

	de M. Laurent BRESSON, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime		
		SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Cyril TEILLET
A6c3c	Régulation de certaines espèces animeles protégées	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
A6c3d	Attestations de meute	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
А6с3е	Manifestations carines pendant et hors période de chasse	SRMT	Cyril TEILLET Alexandre HERMENT
710000	intermediations out in the periodic of the periodic of chadde	SRMT	Bénédicte MULLER
		SRMT	Cyrll TEILLET
A6d	d) Pâche en eau douce et gestion des ressources piscicoles		-
A6d1	Organisation des pêcheurs	1	
A6d1a	Agrément et retrait d'agrément des associations agréées pour la pêche et la protection du milleu aquatique (AAPPMA)	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
A6d1b	Agrément de l'élection du président et du trésorier des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA)	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
A6d1c	Agrément des statuts et modifications stetutaires de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA)		Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
A6d1d	Election du conseil d'administration de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAPPMA)	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
A6d2	Conditions d'exercice du droit de pêche	-	
A6d2a		SRMT	Alexandre HERMENT
	dénombrement, le reproduction, favoriser le repeuplement et remédier aux déséguilibres biologiques	SRMT	Bénédicte MULLER
A6d2b	Autorisation d'introduction d'espèces non représentées dans les eaux libres	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
A6d2c	Concours de pêche dans les cours d'eau	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
A6d2d	Pêche en déragation aux heures d'interdiction (carpe de nuit) (demande ponctuelle)	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
A6d2e	Dérogation à la taille minimele des poissons et écrevisses (demande ponctuelle)	SRMT	Alexandre HERMENT
40.000		SRMT	Bénédicte MULLER
A6d2f	Réserves de pêche	SRMT	Alexandre HERMENT
AC-40	Plantachtum a	SRMT	Bénédicte MULLER
A6d3	Piscicultures	001.00	Al-
A6d3a	Autorisations de piscicultures (police de la pêche)	SRMT	Alexandre HERMENT
A640L	Classoment on nationales alsologies (4th at 2th anti-ancie)	SRMT	Bénédicte MULLER
A6d3b	Classement en catégories placlooles (1 <sup>the</sup> et 2 <sup>the</sup> catégorie)	SRMT	Alexandre HERMENT Bénédicte MULLER
		SKIVII	Denedicte MOLLER
A6d4	Préservation du patrimoine biologique	_	
A6d4a	Gestion des populations de cormorans par itrs	SRMT	Alexandre HERMENT
	Solidin des populations de danning per la d	SRMT	Bénédicte MULLER
A6e	e) Natura 2000 : Evaluation des incidences / régime propre	SRMT	Alexandre HERMENT
		SRMT	Bénédicte MULLER
4.7	7- CONTRÔLE ADMINISTRATIF, MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVE ET SANCTIONS PÉNALES RELATIVE À LA POLICE DE L'EAU ET DE LA		
A7	NATURE		
A7a	Arrêtés de mises en demeure, comprenant si besoin des mesures conservatoires, en cas de non respect de la réglementation de l'eau et de la gestion et protection des		
	espaces ruraux et milieux naturels		
A7b	Courriers relatifs à la procédure contradictoire préalable à la sanction administrative		
A7c	Notification de la proposition de transaction pénale au titre du code de l'environnement ou du code rural et de la pêche maritime, comprenant le montant de l'amende pénale proposée et éventuellement les mesures de remise en état du site impacté		
A7d	propusee et eventuellement es mesures de relimbe et relimbe du reut du sine impacte Transmission du protocole transactionnel au procureur de la République pour homologation Transmission du protocole transactionnel au procureur de la République pour homologation		<del>-</del>
710	Transmission du prococe d'ansacuomer au procureur de la republique pour nomologation	_	<del>-</del>
A8	8- TRANSPORT - CIRCULATION - ÉDUCATION ROUTIÈRE - PUBLICITÉ, ENSEIGNES ET PRÉENSEIGNES		
	TOTAL OTT OTTO ATTOCKED TO THE CONTROL OF THE CONTR		
A8a	a) Transports routiers	-	
A8a1		SE3D	Fabrice OTERO
1001		SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Eric ROYER
A8a2		SE3D	Fabrice OTERO
		SE3D	Thibaut SARRAZIN
		OFFI	
1		SE3D	Eric ROYER
		SE3D	GUILLAUME BIARD
A8a3	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers	SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO
ABa3	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers	SE3D	GUILLAUME BIARD
A8a3	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers	SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO
	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers	SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
A8b	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés	SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER
A8b	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER Fabrice OTERO
<b>A8b</b> A8b1	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés  Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), et le splans d'intervention et de secours (PIS)	SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER
A8b	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER Fabrice OTERO
<b>A8b</b> A8b1 A8b2	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés  Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité d'exploitation (RSE) et le splans d'intervention et de secours (PIS)  Décision d'expertise par un EOQA (expert ou organisme qualifié agréé)	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER Fabrice OTERO
A8b A8b1 A8b2	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité d'exploitation (RSE) et le splans d'intervention et de secours (PIS) Décision d'expertise par un EOQA (expert ou organisme qualifié agréé)  c) Police de la circulation	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
A8b A8b1 A8b2	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER Fabrice OTERO
A8b A8b1 A8b2	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), des doss	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
A8b A8b1 A8b2	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés  Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité d'exploitation (RSE) et le splans d'intervention et de secours (PIS)  Décision d'expertise par un EOQA (expert ou organisme qualifié agréé)  c) Police de la circulation  Avis sur les arrêtés temporaires et permanents pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
A8b A8b1 A8b2	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés  Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fito ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN  Fico ROYER  Fico ROYER
A8b A8b1 A8b2	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), des dossier	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Tribaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Tribaut SARRAZIN  Frabrice OTERO Tribaut SARRAZIN Eric ROYER  Jean-Pierre GAUZERE Marie-Andrée NOÊL-EVAIN Alexandra DORE
A8b A8b1 A8b2 A8c A8c1	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés  Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (D	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER Jean-Plette GAUZERE Marie-Andrée NOĒL-EVAIN Alexandre DORE Fabrice OTERO
A8b A8b1 A8b2 A8c A8c1	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), les règ	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Tribaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Tribaut SARRAZIN  Frabrice OTERO Tribaut SARRAZIN Eric ROYER  Jean-Pierre GAUZERE Marie-Andrée NOÊL-EVAIN Alexandra DORE
A8b A8b1 A8b2 A8c A8c1	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés  Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (D	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER Jean-Plette GAUZERE Marie-Andrée NOĒL-EVAIN Alexandre DORE Fabrice OTERO
A8b A8b1 A8b2 A8c A8c1	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (PPS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (PPS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (PPS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (PPS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (PPS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (PPS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (PPS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (PPS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers d	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN  Frabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Jean-Plerre GAUZERE Marie-Andrée NOÊL-EVAIN Alexandra DORE Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
A8b A8b1 A8b2 A8c A8c1	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (DPS), des dossiers de sécu	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER Jean-Plerre GAUZERE Marie-Andrée NOĒL-EVAIN Alexandra DORE Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
A8b A8b1 A8b2 A8c A8c1 A8c2	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), les plans d'intervention et de secours (PIS) Décision d'expertise par un EOQA (expert ou organisme qualifié agréé)  C) Police de la circulation  Avis sur les arrêtés temporaires et permanents pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)  Arrêtés temporaires sur les autoroutes et pour le réseau concédé à la chambre de commerce et d'industrie du Havre :  - le pont de Tancarville - le pont de Tancarville - le pont de Vormandie - le viduce du grand cansi  Autorisation des enquêtes de circulation	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN  France OTERO Thibaut SARRAZIN  Fric ROYER  Jean-Pierre GAUZERE Marie-Andrée NOEL-EVAIN Alexandra DORE Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
A8b A8b1 A8b2 A8c A8c1 A8c2 A8c3	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés Décisions de compétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (DPS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (PPS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (PPS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (PPS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (PPS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (PPS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (PPS), des dossiers de sécurité (PPS), les règlements de sécurité (PPS), des dossiers de s	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Tribbaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Tribbaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Tribaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Tribaut SARRAZIN Eric ROYER Jean-Plerre GAUZERE Marie-Andrée NOÊL-EVAIN Alexandra DORE Fabrice OTERO Tribaut SARRAZIN  Fabrice OTERO Tribaut SARRAZIN Fabrice OTERO Tribaut SARRAZIN Fabrice OTERO
A8b A8b1 A8b2 A8c A8c1 A8c2 A8c2 A8c3 A8c4	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés  Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité (PS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER Jean-Pierre GAUZERE Marie-Andrée NOĒL-EVAIN Alexandra DORE Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
A8b A8b1 A8b2 A8c A8c1 A8c2 A8c3 A8c3	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité d'exploitation (RSE) et le spians d'intervention et de secours (PIS) Décision d'expertise par un EOQA (expert ou organisme qualifié agréé)  c) Police de la circulation Avis sur les arrètés temporaires et permanents pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)  Arrêtés temporaires sur les autoroutes et pour le réseau concédé à la chambre de commerce et d'industrie du Havre: - le pont de Tancarville - le pont de Tancarville - le viaduc du grand canal  Autorisation des enquêtes de circulation  Décision d'interruption et de déviation temporaires de circulation motivée par des circonstances exceptionnelles appelant des mesures immédiates et urgentes pour la sécurité publique, ainsi que les décisions de remise en circulation  Arrêtés concernant les intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par une signalisation spéciale ou par des feux de signalisation lumineux	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabrice OTERO
A8b A8b1 A8b2 A8c A8c1 A8c2 A8c2 A8c3 A8c4	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité d'exploitation (RSE) et le spians d'intervention et de secours (PIS) Décision d'expertise par un EOQA (expert ou organisme qualifié agréé)  c) Police de la circulation Avis sur les arrètés temporaires et permanents pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)  Arrêtés temporaires sur les autoroutes et pour le réseau concédé à la chambre de commerce et d'industrie du Havre: - le pont de Tancarville - le pont de Tancarville - le viaduc du grand canal  Autorisation des enquêtes de circulation  Décision d'interruption et de déviation temporaires de circulation motivée par des circonstances exceptionnelles appelant des mesures immédiates et urgentes pour la sécurité publique, ainsi que les décisions de remise en circulation  Arrêtés concernant les intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par une signalisation spéciale ou par des feux de signalisation lumineux	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER Jean-Pierre GAUZERE Marie-Andrée NOĒL-EVAIN Alexandra DORE Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
A8b A8b1 A8b2 A8c A8c1 A8c2 A8c3 A8c4 A8c5	Délivrance d'une autorisetion de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité d'exploitation (RSE) et le splans d'intervention et de secours (PIS) Décision d'expertise par un EOQA (expert ou organisme qualifié agréé)  c) Police de la circulation Avis sur les arrêtés temporaires et permanents pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)  Arrêtés temporaires sur les autoroutes et pour le réseau concédé à la chambre de commerce et d'industrie du Havre :  - le pont de Tancarville - le pont de Normandie - le valud cut grand canal Autorisation des enquêtes de circulation Décision d'interruption et de déviation temporaires de circulation motivée par des circonstances exceptionnelles appelant des mesures immédiates et urgentes pour la sécurité publique, sinsi que les décisions de remise en circulation Arrêtés concernant les intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par une signalisation spéciale ou par des feux de signalisation lumineux	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabrice OTERO
A8b A8b1 A8b2 A8c A8c1 A8c2 A8c3 A8c4 A8c5	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité d'exploitation (RSE) et le spians d'intervention et de secours (PIS) Décision d'expertise par un EOQA (expert ou organisme qualifié agréé)  c) Police de la circulation Avis sur les arrêtés temporaires et permanents pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)  Arrêtés temporaires sur les autoroutes et pour le réseau concédé à la chambre de commerce et d'industrie du Havre :  - le pont de Tancarville - le pont de Normandle - le viaduc du grand cansi  Autorisation des enquêtes de circulation  Décision d'interruption et de déviation temporaires de circulation motivée par des circonstances exceptionnelles appelant des mesures immédiates et urgentes pour la sécurité publique, ainsi que les décisions de remise en circulation  Arrêtés concernant les intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par une signalisation spéciale ou par des feux de signalisation lumineux  d) Education routière	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER Jean-Plerre GAUZERE Marie-Andrée NOĒL-EVAIN Alexandra DORE Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
A8b A8b1 A8b2 A8c A8c A8c1  A8c2  A8c3 A8c4  A8c5	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité d'exploitation (RSE) et le splans d'intervention et de secours (PIS) Décision d'expertise par un EOQA (expert ou organisme qualifié agréé) c) Police de la circulation  Avis sur les arrêtés temporaires et permanents pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)  Arrêtés temporaires sur les autoroutes et pour le réseau concédé à la chambre de commerce et d'industrie du Havre: - le pont de Tancarville - le viaduc du grand canal  Autorisation des enquêtes de circulation  Décision d'interruption et de déviation temporaires de circulation motivée par des circonstances exceptionnelles appelant des mesures immédiates et urgentes pour la sécurité publique, ainsi que les décisions de remise en circulation  Arrêtés concernant les intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par une signalisation spéciale ou par des feux de signalisation lumineux  d) Education routière  Présidence du jury d'examen du BEPECASER	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
A8b A8b1 A8b2 A8c A8c A8c1  A8c2  A8c3 A8c4  A8c5	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité d'exploitation (RSE) et le splans d'intervention et de secours (PIS) Décision d'expertise par un EOQA (expert ou organisme qualifié agréé)  c) Police de la circulation Avis sur les arrêtés temporaires et permanents pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)  Arrêtés temporaires sur les autoroutes et pour le réseau concédé à la chambre de commerce et d'industrie du Havre :  - le pont de Tancarville - le pont de Normandle - le viaduc du grand canal Autorisation des enquêtes de circulation  Décision d'interruption et de déviation temporaires de circulation motivée par des circonstances exceptionnelles appelant des mesures immédiates et urgentes pour la sécurité publique, ainsi que les décisions de remise en circulation  Arrêtés concernant les intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par une signalisation spéciale ou par des feux de signalisation lumineux  d) Education routière Présidence du jury d'examen du BEPECASER	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER Jean-Plerre GAUZERE Marie-Andrée NOÊL-EVAIN Alexandra DORE Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
A8b1 A8b2 A8c A8c1 A8c2 A8c3 A8c4 A8c5	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés  Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règiements de sécurité d'exploitation (RSE) et le splans d'intervention et de secours (PIS)  Décision d'expertise par un EOQA (expert ou organisme qualifié agréé)  c) Police de la circulation  Avis sur les arrêtés temporaires et permanents pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)  Arrêtés temporaires sur les autoroutes et pour le réseau concédé à la chambre de commerce et d'industrie du Havre :  - le port de Tancarville - le viaduc du grand canal  Autorisation des enquêtes de circulation  Décision d'interruption et de déviation temporaires de circulation motivée par des circonstances exceptionnelles appelant des mesures immédiates et urgentes pour la sécurité publique, alias que les décisions de remise en circulation  Arrêtés concernant les intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par une signalisation spéciale ou par des feux de signalisation lumineux  d) Education routière  Présidence du jury d'examen du BEPECASER	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER Jean-Plerre GAUZERE Marie-Andrée NOĒL-EVAIN Alexandra DORE Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
A8b A8b1 A8b2 A8c A8c1 A8c3 A8c4 A8c5 A8d1	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés  Décisions de complétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité d'exploitation (RSE) et le spians d'intervention et de secours (PIS)  Dédistion d'expertise par un EOQA (expert ou organisme qualifié agréé)  C) Police de la circulation  Avis sur les arrêtés temporaires et permanents pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)  Arrêtés temporaires sur les autoroutes et pour le réseau concédé à la chambre de commerce et d'industrie du Havre :  - le pont de Tancarville - le pont de Normandie - le viaduc du grand canal  Autorisation des enquêtes de circulation  Décision d'interruption et de déviation temporaires de circulation motivée par des circonstances exceptionnelles appelant des mesures immédiates et urgentes pour la sécurité publique, ainsi que les décisions de remise en circulation  Arrêtés concernant les intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par une signalisation spéciale ou par des feux de signalisation lumineux  d) Education routière  Présidence du jury d'examen du BEPECASER	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Fabrice OTERO
A8b1 A8b1 A8b2 A8c A8c1 A8c2 A8c3 A8c4 A8c5	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers  b) Transports publics guidés Décisions de compétude des dossiers de dérinitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité d'exploitation (RSE) et le splans d'intervention et de secours (PIS) Décision d'expertise par un EQQA (expert ou organisme qualifié agréé)  c) Police de la circulation  Avis sur les arrêtés temporaires et permanents pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)  Arrêtés temporaires sur les autoroutes et pour le réseau concédé à la chambre de commerce et d'industrie du Havre :  - le pont de Tancarville - le port de Normandie - le port de Normandie - le valdur du grand canal  Autorisation des enquêtes de circulation Décision d'interruption et de déviation temporaires de circulation Décision d'interruption et de déviation temporaires de circulation Arrêtés concernant les intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par une signalisation spéciale ou par des feux de signalisation lumineux  d) Education routière  Présidence de la commission départementale de sécurité routière- section spécialisée pour l'enseignement de la conduits, la formation de moniteurs d'enseignement de la	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	GUILLAUME BIARD Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER  Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Eric ROYER Jean-Plerre GAUZERE Marie-Andrée NOĒL-EVAIN Alexandra DORE Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN

A8d3		Ta-	I
A8d3		SE3D	Didier GASKA
	Autorisation administrative d'enseigner à titre onéreux	SE3D	Fabrice OTERO
		SE3D SE3D	Thibaut SARRAZIN Julien ROSEC
1			
A8d4	Companying the control of the Complete of the Complete of the control of the cont	SE3D SE3D	Didler GASKA Fabrice OTERO
A604	Suspension pour une durée de 6 mois maximum d'une autorisation délivrée en application de l'article L. 212-1 du code de la route	SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Julien ROSEC
		SE3D	Didier GASKA
A8d5	Autorisation d'enseigner la sécurité routière et la conduite des véhicules à moteur d'une catégorie donnée	SE3D	Fabrice OTERO
riodo	Additional of a hought in a south to routine at the contains and a model of the delegance downer.	SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Julien ROSEC
		SE3D	Didler GASKA
A8d6	Agrément , après avis d'une commission, pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement	SE3D	Fabrice OTERO
		SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Julien ROSEC
		SE3D	Didier GASKA
A8d7	Suspension ou retrait d'agréments prévus aux articles L. 213-1 et L. 213-7 du code de la route	SE3D	Fabrice OTERO
		SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Julien ROSEC
		SE3D	Didler GASKA
A8d8	Renouvellement d'agrément	SE3D	Fabrice OTERO
		SE3D SE3D	Thibaut SARRAZIN Julien ROSEC
!		SE3D	Didier GASKA
A8d9	Agrément, après avis d'une commission, pour l'exploitation d'un établissement de formation spécifique des conducteurs en vue de la reconstitution partielle du nombre de		Fabrice OTERO
	points initial de leur permis de conduire	SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Jullen ROSEC
İ		SE3D	Didler GASKA
	e) Permis à un euro		
A8e1	Signature de convention de partenariat avec les établissements agréés pour l'enseignement de la conduite participant à l'opération « permis à un euro par jour »	SE3D	Fabrice OTERO
		SE3D	Thibaut SARRAZIN
	f) Publicité, enseignes et préenseignes		
A8f1	Fixation des délais d'instruction et Information des demandeurs	SE3D	Fabrice OTERO
		SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Sophle DUPLESSY
A DEC	Demonder de gières complémentaires	SE3D	Christophe GRENON
A8f2	Demandes de pièces complémentalres	SE3D	Fabrice OTERO
		SE3D SE3D	Thibaut SARRAZIN Sophle DUPLESSY
		SE3D	Christophe GRENON
A8f3	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	SE3D	Fabrice OTERO
1.010	Constitution and published published out and a commission of	SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Sophie DUPLESSY
		SE3D	Christophe GRENON
		SE3D	Christelle LECOEUR
A8f4	Décisions prises en matière de déclarations et de demandes d'autorisation	SE3D	Fabrice OTERO
		SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Sophle DUPLESSY
		SE3D	Christophe GRENON
A8f5	Transmission du porter à connaissance du règlement local de publicité	SE3D	Fabrice OTERO
		SE3D	Thibaut SARRAZIN
		SE3D	Sophle DUPLESSY
A 050	Provide and administrative de consultar	SE3D	Christophe GRENON
A8f6	Procédures administratives de sanction	SE3D	Fabrice OTERO
A8f6	Procédures administratives de sanction	SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
A8f6	Procédures administratives de sanction	SE3D	Fabrice OTERO
		SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
	Procédures administratives de sanction  9- MER ET LITTORAL	SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
A9	9- MER ET LITTORAL	SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
A9 A9a		SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
A9 A9a A9a1	9- MER ET LITTORAL a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance » Gens de mer - ENIM	SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN
A9 A9a A9a1	9- MER ET LITTORAL a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance » Gens de mer - ENIM Allocation complèmentaire de ressources en feveur des merins à la pêche	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY
A9 A9a A9a1 A9a1a	9- MER ET LITTORAL a) Missions « gens de mer – Etablissement National des invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance » Gens de mer - ENIM Allocation complémentaire de ressources en feveur des marins à la pêche	SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ
A9 A9a A9a1 A9a1a	9- MER ET LITTORAL a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance » Gens de mer - ENIM Allocation complémentaire de ressources en feveur des marins à la pêche Cessation anticipée d'activité en feveur des marins à la pêche	SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  Devid BUHÉ Corlane COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ
A9 A9a A9a1 A9a1a	9- MER ET LITTORAL a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance » Gens de mer - ENIM Allocation complémentaire de ressources en feveur des marins à la pêche Cessation anticipée d'activité en feveur des marins à la pêche	SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A9a A9a A9a1 A9a1a	9- MER ET LITTORAL a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance » Gens de mer - ENIM Allocation complémentaire de ressources en feveur des marins à la pêche Cessation anticipée d'activité en faveur des marins à la pêche	SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE
A9a A9a A9a1 A9a1a	9- MER ET LITTORAL a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance » Gens de mer - ENIM Allocation complémentaire de ressources en feveur des marins à la pêche Cessation anticipée d'activité en feveur des marins à la pêche	SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ David BUHÉ
A9a A9a A9a1 A9a1a	9- MER ET LITTORAL a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance » Gens de mer - ENIM Allocation complémentaire de ressources en feveur des marins à la pêche Cessation anticipée d'activité en faveur des marins à la pêche	SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE Marie-Pierre DELAUNE
A9 A9a A9a1 A9a1a A9a1b	9- MER ET LITTORAL  a) Missions « gens de mer - Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »  Gens de mer - ENIM  Allocation complémentaire de ressources en feveur des marins à la pêche  Cessation anticipée d'activité en faveur des marins à la pêche  Nomination des membres de la commission portueire de bien être des gens de mer	SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ David BUHÉ
A9a A9a A9a1 A9a1a A9a1b A9a1c	9- MER ET LITTORAL a) Missions « gens de mer – Etablissement National des invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »  Gens de mer - ENIM  Allocation complémentaire de ressources en faveur des marins à la pêche  Cessation anticlipée d'activité en faveur des marins à la pêche  Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer	SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A9a A9a1 A9a1a A9a1b A9a1c A9a2a	9- MER ET LITTORAL  a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »  Gens de mer - ENIM  Allocation complèmentaire de ressources en faveur des merins à la pêche  Cessation anticipée d'activité en faveur des merins à la pêche  Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer  Plaisance  Délivrance des permis de conduire les beteaux de plaisance à moteur	SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  Devid BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX David BUHÉ Corinne COQUATRIX David BUHÉ
A9 A9a A9a1 A9a1a A9a1c A9a1c A9a2 A9a2 A9a2b	9- MER ET LITTORAL  a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »  Gens de mer - ENIM  Allocation complémentaire de ressources en feveur des marins à la pêche  Cessation anticipée d'ectivité en feveur des merins à la pêche  Nomination des membres de la commission portueire de bien être des gens de mer  Plaisance  Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur	SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A9a A9a1 A9a1 A9a1a A9a1c A9a1c A9a2 A9a2a A9a2b	9- MER ET LITTORAL  a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »  Gens de mer - ENIM  Allocation complémentaire de ressources en feveur des merins à la pêche  Cessation anticlipée d'ectivité en feveur des merins à la pêche  Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer  Plaisance  Délivrance des permis de conduire les beteaux de plaisance à moteur Agrément des établissements de formation à le conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à le conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur	SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ
A9 A9a A9a1 A9a1a A9a1c A9a1c A9a2 A9a2 A9a2b	8- MER ET LITTORAL  a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »  Gens de mer - ENIM  Allocation complémentaire de ressources en feveur des merins à la pêche  Cessation anticipée d'activité en faveur des merins à la pêche  Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer  Plaisance  Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements de formation à le conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à le conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur	SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX David BUHÉ Corinne COQUATRIX David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ
A9a A9a1 A9a1a A9a1b A9a1c A9a2 A9a2a A9a2b A9a2c A9a2d	9- MER ET LITTORAL  a) Missions « gens de mer - Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »  Gens de mer - ENIM  Allocation complémentaire de ressources en feveur des merins à la pêche  Cessation anticipée d'activité en faveur des merins à la pêche  Nomination des membres de la commission portueire de bien être des gens de mer  Plaisance  Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur	SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX David BUHÉ
A9a A9a1 A9a1a A9a1b A9a1c A9a2 A9a2a A9a2b A9a2c A9a2d	8- MER ET LITTORAL  a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »  Gens de mer - ENIM  Allocation complémentaire de ressources en feveur des merins à la pêche  Cessation anticipée d'activité en faveur des merins à la pêche  Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer  Plaisance  Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes exerçant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ
A9a A9a1 A9a1a A9a1b A9a1c A9a2 A9a2a A9a2b A9a2c A9a2d	8- MER ET LITTORAL  a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »  Gens de mer - ENIM  Allocation complémentaire de ressources en feveur des merins à la pêche  Cessation anticipée d'activité en faveur des merins à la pêche  Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer  Plaisance  Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes exerçant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève COQUATRIX COTINNE COQUATRIX COTINNE COQUATRIX COTINNE COQUATRIX
A9a A9a1 A9a1a A9a1b A9a1c A9a1c A9a2 A9a2b A9a2c A9a2d A9a2d A9a2c	9-MER ET LITTORAL  a) Missions « gens de mer – Etablissement National des invalides de la Marine (ENIM) - Pialsance »  Gens de mer - ENIM  Allocation complémentaire de ressources en feveur des merins à la pêche  Cessation anticipée d'activité en faveur des merins à le pêche  Nomination des membres de la commission portueire de bien être des gens de mer  Plaisance  Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à le conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes exerçant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner le conduite des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ
A9a A9a1 A9a1a A9a1b A9a1c A9a1c A9a2 A9a2b A9a2c A9a2d A9a2d A9a2c	9-MER ET LITTORAL  a) Missions « gens de mer – Etablissement National des invalides de la Marine (ENIM) - Pialsance »  Gens de mer - ENIM  Allocation complémentaire de ressources en feveur des merins à la pêche  Cessation anticipée d'activité en faveur des merins à le pêche  Nomination des membres de la commission portueire de bien être des gens de mer  Plaisance  Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à le conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes exerçant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner le conduite des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ
A9a A9a1 A9a1a A9a1b A9a1c A9a1c A9a2 A9a2b A9a2c A9a2d A9a2d A9a2c	9-MER ET LITTORAL  a) Missions « gens de mer – Etablissement National des invalides de la Marine (ENIM) - Pialsance »  Gens de mer - ENIM  Allocation complémentaire de ressources en feveur des merins à la pêche  Cessation anticipée d'activité en faveur des merins à le pêche  Nomination des membres de la commission portueire de bien être des gens de mer  Plaisance  Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à le conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes exerçant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner le conduite des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A9a A9a1 A9a1a A9a1b A9a1c A9a1c A9a2c A9a2c A9a2d A9a2d A9a2c A9a2d A9a2c	9- MER ET LITTORAL  a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »  Gens de mer - ENIM  Aliocation complémentaire de ressources en faveur des marins à la pêche  Cessation anticipée d'activité en faveur des marins à la pêche  Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer  Plaisance  Délivrance des permis de conduire les beiseux de plaisance à moteur  Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes exergant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a A9a1 A9a1a A9a1b A9a1c A9a1c A9a2c A9a2c A9a2d A9a2d A9a2c A9a2d A9a2c	9- MER ET LITTORAL  a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »  Gens de mer - ENIM  Aliocation complémentaire de ressources en faveur des marins à la pêche  Cessation anticipée d'activité en faveur des marins à la pêche  Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer  Plaisance  Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes exergant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements d'initiation nautiques et de randonnées  Désignation des examinateurs de l'extension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ Corinne COQUATRIX  Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ
A9a A9a1 A9a1a A9a1b A9a1c A9a1c A9a2c A9a2c A9a2d A9a2d A9a2c A9a2d A9a2c	9- MER ET LITTORAL. a) Missions « gens de mer – Etablissement National des invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »  Gens de mer - ENIM  Allocation complémentaire de ressources en feveur des marins à la pêche  Cessation anticipée d'activité en faveur des marins à la péche  Nomination des membres de la commission portueire de bien être des gens de mer  Plaisance  Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à le conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes exargant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner le conduite des bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements d'initiation nautiques et de randonnées  Désignation des examinateurs de fextension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A9a A9a1 A9a1a A9a1b A9a1c A9a1c A9a2c A9a2c A9a2d A9a2d A9a2c A9a2d A9a2c	9- MER ET LITTORAL. a) Missions « gens de mer – Etablissement National des invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »  Gens de mer - ENIM  Allocation complémentaire de ressources en feveur des marins à la pêche  Cessation anticipée d'activité en faveur des marins à la péche  Nomination des membres de la commission portueire de bien être des gens de mer  Plaisance  Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à le conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes exargant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner le conduite des bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements d'initiation nautiques et de randonnées  Désignation des examinateurs de fextension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ Corinne COQUATRIX  Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ
A9a A9a1 A9a1a A9a1b A9a1c A9a1c A9a2c A9a2c A9a2c A9a2d A9a2d A9a2d A9a2d A9a2d A9a2d A9a2d A9a2d	a) Missions « gens de mer – Etablissement National des invalides de la Marine (ENIM) - Pialsance »  Gens de mer - ENIM  Allocation complémentaire de ressources en feveur des merins à la pêche  Cassation anticipée d'activité en faveur des merins à la pêche  Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer  Pialsance  Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes exerçant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner le conduite des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements d'initiation nautiques et de randonnées  Désignation des examinateurs de l'extension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A9a A9a1 A9a1a A9a1a A9a1b A9a1c A9a1c A9a2c A9a2b A9a2b A9a2c A9a2d A9a2c A9a2d A9a2d A9a2d A9a2d A9a2d	9-MER ET LITTORAL  a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »  Gens de mer - ENIM  Allocation complémentaire de ressources en feveur des merins à la péche  Cessation anticipée d'ectivité en faveur des merins à la péche  Nomination des membres de la commission portueire de bien être des gens de mer  Plaisance  Délivrance des permis de conduire les betieeux de plaisance à moteur  Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eeux intérieures des beteeux de plaisance à moteur  Suspension ou retreit de l'agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eeux intérieures des beteeux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes exerçant les fonctions de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retreit des autorisations d'enseigner le conduite des bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements d'initiation nautiques et de randonnées  Désignation des examinateurs de l'extension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A9a A9a1 A9a1a A9a1b A9a1c A9a1c A9a2c A9a2b A9a2b A9a2c A9a2c A9a2c A9a2c A9a2d A9a2c A9a2d A9a2d A9a2d A9a2d A9a2d	a) Missions « gens de mer – Etablissement National des invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »  Gens de mer - ENIM  Allocation complémentaire de ressources en faveur des merins à la pêche  Cessation anticipée d'activité en faveur des marins à le pêche  Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer  Plaisance  Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes exarçant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner le conduite des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements d'initiation nautiques et de randonnées  Désignation des examinateurs de l'extension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  b) Missions « Actions Interministérielles de la mer, du littoral et portuaires »  Police des épaves maritimes	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a A9a1 A9a1a A9a1b A9a1c A9a1c A9a2c A9a2b A9a2b A9a2c A9a2c A9a2c A9a2c A9a2d A9a2c A9a2d A9a2d A9a2d A9a2d A9a2d	8- MER ET LITTORAL  a) Missions « gens de mer – Etablissement National des invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »  Gens de mer - ENIM  Allocation complémentaire de ressources en feveur des marins à la pêche  Cessation anticipée d'ectivité en faveur des marins à le pêche  Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer  Plaisance  Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisence à moteur  Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes exarçant les fonctions de formateurs des autorisations Individuelles d'enseigner le conduite des bateaux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes exarçant les fonctions de formateurs des autorisations Individuelles d'enseigner le conduite des bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements d'initiation nautiques et de randonnées  Désignation des examinateurs de l'extension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  b) Missions « Actions Interministérielles de la mer, du littoral et portuaires »  Police des épaves maritimes  Sauvegarde et conservation des épaves	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX
A9a A9a1 A9a1a A9a1b A9a1c A9a1c A9a2c A9a2b A9a2b A9a2c A9a2c A9a2c A9a2c A9a2d A9a2c A9a2d A9a2d A9a2d A9a2d A9a2d	8- MER ET LITTORAL  a) Missions « gens de mer – Etablissement National des invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »  Gens de mer - ENIM  Allocation complémentaire de ressources en feveur des marins à la pêche  Cessation anticipée d'ectivité en faveur des marins à le pêche  Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer  Plaisance  Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisence à moteur  Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes exarçant les fonctions de formateurs des autorisations Individuelles d'enseigner le conduite des bateaux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes exarçant les fonctions de formateurs des autorisations Individuelles d'enseigner le conduite des bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements d'initiation nautiques et de randonnées  Désignation des examinateurs de l'extension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  b) Missions « Actions Interministérielles de la mer, du littoral et portuaires »  Police des épaves maritimes  Sauvegarde et conservation des épaves	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SML SML SML SML SML SML SML SML SML SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ Corinne COQUATRIX  Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a A9a1 A9a1a A9a1a A9a1a A9a1b A9a1c A9a2c	9- MER ET LITTORAL  a) Missions « gene de mer - Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »  Gens de mer - ENIM  Allocation complémentaire de ressources en feveur des merins à la pêche  Cessation anticipée d'activité en feveur des merins à la pêche  Cessation anticipée d'activité en feveur des merins à la pêche  Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer  Plaisance  Plaisance  Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à le conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes exargant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'anseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements d'initiation nautiques et de randonnées  Désignation des examinateurs de l'extension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes contrait des autorisations nautiques et de randonnées  Désignation des examinateurs de l'extension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes maritimes  Sauvegarde et conservation des épaves	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ David BUHÉ Joël DAVO
A9a A9a1 A9a1a A9a1a A9a1a A9a1b A9a1c A9a2c	9-MER ET LITTORAL  a) Missions « gens de mer — Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »  Gens de mer - ENIM  Alipcellon complémentaire de ressources en feveur des merins à la pêche  Cessation anticipée d'ectivité en faveur des merins à la pêche  Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer  Plaisannes  Délivrance des permis de conduire les beteaux de plaisance à moteur Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des beteaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des beteaux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes exerçant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements d'initiation nautiques et de randonnées  Désignation des examinateurs de l'extension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  D) Missions « Actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires »  Polica des épaves maritimes  Sauvegarde et conservation des épaves  Misse en demeure du propriétaire	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SML	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ
A9a A9a1 A9a1a A9a1b A9a1c A9a1c A9a2a A9a2a A9a2b A9a2c A9a2c A9a2c A9a2c A9a2d A9a2c A9a2d A9a2c A9a2b A9a2c A9a2b A9a2c	9-MER ET LITTORAL.  a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »  Gens de mer - ENIM  Allocellon complémentaire de ressources en feveur des merins à la pêche  Cessation anticipée d'activité en faveur des merins à la pêche  Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer  Plaisance  Débirrance des permis de conduire les beteaux de plaisance à moteur Agrément des établissements de formation à la conduite an mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur Suspension ou retrait de Tagrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Défivrance aux personnes exarçant les fonctions de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements d'initiation nautiques et de randonnées  Désignation des examinaleurs de l'extension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  Désignation des examinaleurs de l'extension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  Missions « Actions Interministérielles de la mer, du littoral et portuaires »  Police des égaevas maritimes  Sauvegarde et conservation des épares  Mise en demeure du propriétaire	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ David BUHÉ Joid DAVO Karine VIEL David BUHÉ Joid DAVO Karine VIEL
A9a A9a1 A9a1a A9a1b A9a1c A9a1c A9a2a A9a2a A9a2b A9a2c A9a2c A9a2c A9a2c A9a2d A9a2c A9a2d A9a2c A9a2b A9a2c A9a2b A9a2c	9-MER ET LITTORAL a) Missions « gens de mer – Etablissement National des invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance » Gens de mer - ENIM Allocelion complémentaire de ressources en feveur des merins à la pêche  Cessation anticipée d'activité en feveur des merins à le pêche  Nomination des membres de la commission portueire de bien être des gens de mer  Plaisance Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à le conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes exergant les fonctions de formatieure des autorisations individuelles d'enseigner le conduite des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements d'initiation mautiques et de randonnées  Désignation des examinateurs de l'extension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  Délivrance aux personnes sus partitimes  Seuvegarde et conservation flore du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  Mise en demeure du propriétaire  Mise en demeure du propriétaire	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ Corinne COQUATRIX  Contene COQUATRIX  Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ Joší DAVO Karine VIEL David BUHÉ David BUHÉ Joší DAVO Karine VIEL David BUHÉ LIPPE-BASTY David BUHÉ
A9a A9a1 A9a1a A9a1b A9a1c A9a1c A9a2a A9a2a A9a2b A9a2c A9a2c A9a2c A9a2c A9a2d A9a2c A9a2d A9a2c A9a2b A9a2c A9a2b A9a2c	9-MER ET LITTORAL  a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »  Gens de mer – EVIM  Albosition complémentaire de ressources en feveur des merins à la péche  Cessation anticipée d'activité en faveur des marins à le péche  Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer  Plaisance  Débrance des permis de conduire les béteaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements de formation à la conduité en mer et en eaux intérieures des beteaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait de la grément des établissements de formation à le conduité en mer et en eaux intérieures des beteaux de plaisance à moteur  Débrance aux personnes exarçant les fonctions de formations des autorisations intirividuelles d'enseigner le conduite des bateaux de plaisance à moteur  Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner le conduite des bateaux de plaisance à moteur  Agrément des établissements d'initiation nautiques et de randonnées  Désignetion des examinateurs de l'extension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur  b) Missions « Actions Interministérielles de la mer, du littoral et portuaires »  Police des épaves maritimes  Sauvegarde et conservation des épaves  Misse en demeure du propriétaire	SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D SE3D	Fabrice OTERO Thibaut SARRAZIN Sophie DUPLESSY  David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX Marie-Pierre DELAUNE David BUHÉ Corinne COQUATRIX  David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ David BUHÉ Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY David BUHÉ Joid DAVO Karine VIEL David BUHÉ Joöl DAVO Karine VIEL

## Annexe à la décision n°17-122 du 11 septembre 2017 portant subdélégation de signature en matière d'activités

19b1d	de M. Laurent BRESSON, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime  Vente et concession d'épaves	TOTAL STATE	Imtamanız
		SML	David BUHĚ
9b2	Abandon des navires et engins flottants		<del></del>
b2a	Mise en demeure de faire cesser le danger présenté par les navires et engins flottents abandonnés dens les ports non militaires relevant de la compétence de l'Etat eutre	sSML.	David BUHÉ
	que les ports autonomes, dans les bales fermées dont le liste et les limites sont fixées par arrêté du premier ministre, et sur le rivage	SML	Joë! DAVQ
		SML	Karine VIEL
b3	Plaisance		
ьЗа	Retrait temporaire ou définitif des permis de conduire les bateaux de pleisance à moteur	SML	David BUHÉ
		SML	Joël DAVO
		SML	Karine VIEL
)b3b	Interdiction de naviguer dans les eaux maritimes françaises pour les conducteurs de navires de plaisance qui ne détiennent pas de permis de conduire français	SML	David BUHÉ
		SML	Joël DAVO
		SML	Karine VIEL
9 <u>b</u> 4	Commission nautique		1
9b4a	Désignation des marins pratiques des commissions nautiques locales	SML	David BUHÉ
		SML	Joël DAVO
		SML	Karine VIEL
9b4b	Coprésidence des commissions nautiques locales	SML	David BUHÉ
		SML	Joël DAVO
		SML	Karine VIEL
9b5	Régime du pliotage dans les eaux maritimes		
b5a	Pouvoir disciplinalire : réprimande et blême	SML	David BUHÉ
b5b	Délivrance, renouvellement, extension, restriction, suspension et retrait de la licence de capitaire pilote	SML	David BUHÉ
b5c	Vérification annuelle des conditions exigées au maintien de la licence	SML	David BUHÉ
b5d	Secrétariet de le commission locale de pilotage	SML	David BUHÉ
b5e	Procédure de préparation de l'assemblée commerciale	SML	David BUHÉ
9b5f	Organisation des concours de pilotage	SML	David BUHÉ
15-0	Claude and the		<u> </u>
9b6	Sécurité maritime		
V-0-	Délivrance des eutorisations de navigation en mer des bateaux fluvieux porte-conteneurs pour :	SML	David BUHÉ
9b6a	- le parcours marîtime entre l'accès nord du port du Havre et le bassin Hubert Raoul-Duval dénommé « Port 2000 » ; - le parcours marîtime dans l'estuaire de la Seine entre la limite transversale de la mer et le port de Honfleur ;		
	- le parcours maritime dans l'estuaire de la seine entre la limite transversale de la mer, le cas échéant via Honfieur, et le bassin Hubert Raoul-Duval dénommé « Port 2000 ».		
	. Control of the first of the first of the first of the bassin fluorit radius denomine a Port 2000 s.	SML	Joël DAVO
4.7		SML	Karine VIEL
67	Licences de patrons-pilotes		
b7a	Délivrance et renouvellement des licences de patron-pilote délivrées pour le navigation dans les limites de la station de pilotage du Havre-Fécamp et dans les limites de la station de pilotage du Havre-Fécamp et dans les limites de la station de pilotage de la Seine	SML	David BUHÉ
	Statuti da protego da la Galile	SML	Joël DAVO
1.76		SML	Karine VIEL
9b7b	Décisions de retrait de ces licences	SML	David BUHÉ
		SML	Joël DAVO
16.70		SML	Karine VIEL
b7c	Désignation des membres des commissions locales d'examen de licence de patron-pilote	SML	David BUHÉ
		SML	Joël DAVO
١-		SML	Karine VIEL
)c	c) Missions « Affaires économiques et réglementation des pêches »		
	Conditions générales d'exercice de la pêche maritime		
c1a	Autorisetion d'emploi de filets fixes calés sur les grèves dans le zone de balancement des marées	SML	David BUHÉ
	l la companya di managanta di ma	SML	Joël DAVO
ad b	A desired and a second	SML	Karine VIEL
c1b	Autorisetion de pêcher à l'intérieur des installations portuaires eprès avis conforme des autorités dont le consultation est requise	SML	David BUHÉ
		SML	Joël DAVO
210		SML	Karine VIEL
:1c		SML	David BUHÉ
		SML	Joël DAVO
:2	Constructions marketing application of the Construction of the Con	SML	Karine VIEL
	Coopérations maritimes, coopératives d'intérêt maritime et leurs unions Contrôle de l'activité		
	Dácislans relations à l'agramant des comparations au suite-	SML	David BUHÉ
:2c		SML	David BUHÉ
124	Décisions relatives à l'agrément des halles à marée	SML.	David BUHÉ
c3	Evolutation des sultures marines		
	Exploitation des cultures marines Participation aux commissions des cultures marines		
	Assignation d'application des quities que quities que la company de la c	SML	David BUHÉ
36	WASS on informer or to outside the times	ML	David BUHÉ
20 1	Mise en demeure et notifications au concessionnaire, engagement des procédures de retreit, de suspension ou de modification de l'autorisation de cultures merines	SML	David BUHÉ
:4	Contrôle des produits de la mer		
48	Décisions relatives qui débacquement et à la promière mine en moyelé des surdistre de la chile de la c		
70			David BUHÉ
			Joël DAVO
			Karine VIEL
Ah II	Décisions relatives à la salubrité des huitres, moules et autres coquillages virâté précisant les lieux, périodes et plages horaires de débarquement, et fixant un délai de notification du préavis de débarquement supérieur ou inférieur au délai minimals	ML	David BUHÉ
:4b	TOTAL PROGRAM TO HOUSE, PERIODES OF DISCUSS FOREITES OF DEPARTUREMENT, OF TRANSPORT OF PROGRAM OF TRANSPORT O	ML	David BUHÉ
. /	vévu par l'article 3 du rèclement /CFI n°1542/2007 de la commission des communautés autorités du production de de desir quarter superieur du maineur au della minimulai.		
	révu par l'article 3 du réglement (CE) n°1542/2007 de la commission des communautés européennes du 20 décembre 2007		
4c /	par ramous a da regionnem (CE) n 1942/2007 de la commission des communautes europeennes du 20 decembre 2007		
:4c /	Chasse sur le domaine public maritime  2007	ML	David BUHÉ

## Préfecture de la Seine-Maritime - DCPE

76-2017-09-11-005

Arrêté du 11 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 29 janvier 2015 portant composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques - CoDERST



## PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Rouen, le 1 1 SEP. 2017

Direction de la coordination des politiques de l'Etat Bureau des procédures publiques Secrétariat du CoDERST

Arrêté du 1 1 SEP. 2017

modifiant l'arrêté du 29 janvier 2015 portant composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques - CoDERST

La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du mérite,

## Vu

- le code de l'environnement ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- le code de la santé publique ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;
- le décret du 16 février 2017 du Président de la République, nommant Mme Fabienne BUCCIO préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime;
- le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives;
- le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions à caractère consultatif;
- l'arrêté préfectoral 17-21 du 6 mars 2017 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2015 modifié portant composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;
- l'arrêté préfectoral du 27 mars 2017 modifiant l'arrêté du 29 janvier 2015 portant composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;
- le courrier électronique du 6 septembre 2017 de l'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ;

sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Seine-Maritime ;

#### **ARRETE**

## Article 1er -

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST), présidé par le préfet ou son représentant, est composé comme suit :

## 1/ Services de l'État et agence régionale de santé

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- le chef du service "risques" de la DREAL;
- le directeur départemental des territoires et de la mer ;
- le directeur départemental de la protection des populations ;
- le directeur de la coordination des politiques de l'État ;
- la direction du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile (SIRACED-PC);
- le directeur général de l'agence régionale de santé ;

ou leur représentant.

## 2/ Collectivités territoriales

- · Conseil départemental de la Seine-Maritime :
  - Titulaire : M. Martial HAUGUEL
  - Suppléante : Mme Florence THIBAUDEAU-RAINOT
- Métropole Rouen Normandie :
  - Titulaire : M. Martial OBIN
  - Suppléante : M<sup>me.</sup> Dieynaba DIALLO
- Communauté d'agglomération du Havre :
  - Titulaire: M. Jean-Paul LECOQ
  - Suppléant : M. Francis SELLIER
- · Communauté d'agglomération de région dieppoise :
  - Titulaire: Mme. Marie-Laure DUFOUR
  - Suppléant : M. Frédéric WEISZ
- Représentants des Maires de Seine-Maritime :
  - Titulaire : M. Yves GUEGADEN
  - Suppléante : Mme. Virginie LUCOT-AVRIL

3/ Associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission et experts de ces mêmes domaines

- ♦ Associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement
  - Titulaire: M. Guillaume BLAVETTE, fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement - « FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NORMANDIE »
  - Suppléant: M. François MERANGER, fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement - « FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NORMANDIE »
  - Titulaire : M. Ivan MIRKOVIC, Fédération départementale pour le pêche et la protection du milieu aquatique
  - Suppléant : M. Nicolas SELLIER, Fédération départementale pour le pêche et la protection du milieu aquatique

- Titulaire: M. Alain ROUZIES, Union Fédérale des consommateurs, Que choisir Rouen?
- Suppléante : Mme Annie LEROY
- ♦ Professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission
  - Titulaire : M. Robert DROUET, représentant la profession agricole
  - suppléant : M. Antoine SERVAIN, représentant la profession agricole,
  - Titulaire: Mme Catherine DEHONDT, représentante de l'union des industriels chimiques,
  - Suppléante : Mme Isabelle STRIGA, représentante de l'union des industriels chimiques,
  - Titulaire : M. Philippe DESVIGNES, représentant les exploitants de carrières et producteurs de matériaux de constructions
  - Suppléant : M. Philippe BOUTTEAU, représentant les exploitants de carrières et producteurs de matériaux de constructions
- ♦ Experts ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission
  - Titulaire: M. Chris CHISLARD, commandant de sapeurs-pompiers professionnel,
  - Suppléant: M. Yannick ROBERT, capitaine de sapeurs-pompiers professionnel,
  - Titulaire: Mme Cindy HUTT, chargée d'opérations politiques contractuelles à l'agence de l'eau Seine-Normandie,
  - Suppléante : Mme Fanny LECHEVALLIER-OLIVIER, chargée de projet politique territoriale à l'agence de l'eau Seine-Normandie,
  - Titulaire : M. Fabrice LEGENTIL, directeur régional de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME

## 4/ Personnalités qualifiées dont un médecin

- Titulaire : M. Daniel AUBOURG, retraité de l'industrie pétrochimique,
- Suppléant : M. Olivier CLAVAUD, directeur de CHEVRON ORONITE,
- Titulaire : M. Alain CARU, commissaire enquêteur, Président de la Compagnie de Haute-Normandie
- Suppléant : M. Philippe BERTHELOT, commissaire enquêteur
- Titulaire: M. Robert MEYER, hydrogéologue agréé
- Suppléant : M. Gilles ALLAIN, hydrogéologue agréé, directeur du SEVEDE
- Titulaire : M. Joël SPIROUX, médecin expert en santé environnementale

## Article 2 -

Le membre qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

## Article 3 -

Conformément aux décrets n°2006-665 du 7 juin 2006 et n°2006-672 du 8 juin 2015, les présents membres sont nommés jusqu'au 29 janvier 2018.

## Article 4 -

L'arrêté du 27 mars 2017 modifiant l'arrêté du 29 janvier 2015 portant composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques est abrogé.

## Article 5 -

Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Rouen, le 1 1 SEP. 2017

La préfète,

pour la préfète et par délégation, Pour le Préfet et par délégation,

la secretaire deticrate adjoiring

Agnès BOUTY-TRIQUET

# Préfecture de la Seine-Maritime - DCPE

76-2017-08-25-018

## Daniel HERMENT - AP MeD 25 08 2017

Arrêté préfectoral du 25 août 2017 mettant en demeure Monsieur HERMENT Daniel, exploitant le terrain sis au 25 Grande rue des Salines à MARTIN-EGLISE, de régulariser sa situation administrative



## PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION RÉGIONALE DE l'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE NORMANDIE

Unité Départementale Rouen-Dieppe Équipe Carrières - Déchets

Affaire suivie par : Sébastien BERREUR

Mél: sebastien.berreur@developpement-durable.gouv.fr

Tél: 02 32 91 97 76 - Fax: 02 32 91 97 97

## Arrêté du 2 5 A0UT 2017

mettant en demeure Monsieur HERMENT Daniel, exploitant le terrain sis au n°25 Grande rue des salines à MARTIN-EGLISE, de régulariser sa situation administrative

## La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du mérite,

- Vu le livre V du code de l'environnement et notamment ses articles L. 171-6, L. 171-7, L. 171-8, L. 172-1 et L. 511-1 ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 16 février 2017 nommant M<sup>me.</sup> Fabienne BUCCIO préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté n°17-21 du 6 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu le rapport de l'inspection des installations classées faisant suite à sa visite inopinée le 3 juillet 2017 sur le terrain de M. HERMENT sis au n°25 Grande rue des salines à MARTIN-EGLISE.

## **CONSIDÉRANT:**

que l'inspection des installations classées a constaté, lors de sa visite inopinée du 3 juillet 2017 sur le terrain de M. HERMENT sis au n°25 Grande rue des salines à MARTIN-EGLISE, une activité de d'entreposage de déchets de métaux non dangereux d'une superficie d'environ 400 m²;

que cette activité relève du régime de la déclaration au titre de la rubrique n°2713 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (« Installation de transit, regroupement ou tri des métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712 »), la surface étant supérieure ou égale à 100 m² mais inférieure à 1000 m²;

que cette activité n'est pas conforme avec les dispositions du :

 Plan Local d'Urbanisme de la commune de MARTIN-EGLISE (approuvé le 24 mai 2007), proscrivant les dépôts de ferrailles et déchets sur les parcelles situées en zone Urbaine (ie Zone U dont fait partie ledit terrain),

Les dossiers d'installations classées font l'objet, pour leur gestion, d'un traitement informatisé. Le droit d'accès au fichier et de rectification prévu par l'article 27 de la loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de la DREAL.

Préfecture de la Seine-Maritime - 7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN Cedex Standard : 02 32 76 50 00 - Site internet : http://www.seine-maritime.gouv.fr

 Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de l'Arques (du 26 décembre 2011), interdisant tout dépôt de toute nature sur une partie de la parcelle, et notamment la zone tout le long de la rivière de l'Arques directement exposée à l'aléa inondation lié à des phénomènes de débordement de rivière ou de remontée de nappe;

qu'il n'est donc pas possible de régulariser la situation administrative de cette activité via une procédure de déclaration auprès de la préfecture de la Seine-Maritime ;

qu'il y a lieu conformément à l'article L. 171-7 du code de l'environnement de mettre en demeure Monsieur HERMENT Daniel de régulariser sa situation administrative,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

## ARRÊTE

## Article 1er -

Monsieur HERMENT Daniel, domicilié au n°36 Grande rue des salines – Hameau de Etran - 76370 MARTIN-EGLISE est mis en demeure, **au plus tard dans un délai de 3 mois à compter de la notification du présent arrêté**, de régulariser la situation administrative de son site sis au n°25 Grande rue des salines sur la même commune en veillant à ne pas stocker des déchets de métaux sur une surface supérieure au seuil réglementaire de 100 m² (et en priorité le long de la berge de la rivière de l'Arques).

## Article 2 -

Dans le cas où l'exploitant ne se conforme pas à l'article 1 dans le délai prévu au même article et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, il peut être pris à l'encontre de l'exploitant conformément à l'article L. 171-7 du code de l'environnement, les sanctions prévues par les dispositions du II de l'article L. 171-8 du même code, ainsi que la fermeture ou la suppression des installations ou la cessation définitive des travaux.

## Article 3 -

Conformément à l'article L.171-11 du Code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée au tribunal administratif de ROUEN dans les délais prévus à l'article R.514-3-1 du même code :

- par l'exploitant dans un délai de deux mois qui suivent la date de notification du présent arrêté ;
- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1 du même code dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de ces décisions.

#### Article 4 -

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le maire de la commune de MARTIN-EGLISE, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Le présent arrêté est notifié à Monsieur HERMENT Daniel.

Fait à ROUEN, le 25 AUUT 2017

Pour la préfète et par délégation, le secrétaire général,

Yvan CORDIER

# Préfecture de la Seine-Maritime - DRLP

76-2017-09-05-006

AP 35eme grand prix cycliste Blangy sur Bresle le samedi 16 septembre 2017



DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES Bureau de la réglementation générale et de l'état civil Affaire suivie par Mmc Delphine CAMESELLA

## Arrêté du 5 septembre 2017

portant autorisation d'organiser une course cycliste intitulée « 35ème grand prix cycliste de Blangy sur Bresle » le samedi 16 septembre 2017

## La préfète de la région Normandie, préfète de la Scinc-Maritime, Officier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code du sport, notamment ses articles R.331-6 à R.331-17-2, A.331-1 à A.331-4, A. 331-24 et A.331-25;
- Vu le code de la route :
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code pénal;
- Vu le décret nº 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;
- Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime;
- Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 1992 interdisant l'utilisation de haut-parleurs sur la voie publique, dans toute l'étendue du département de la Seine-Maritime, et notamment son article l prévoyant que des dérogations pourront être consenties par l'autorité municipale;
- Vu l'arrêté préfectoral n°17-21 du 6 mars 2017 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu la présence de passages à niveau de la société nationale des chemins de fer français;
- Vu la demande produite par Mme Véronique Blondeau, présidente du vélo club eudois et breslois, domicilitée à la mairie 33 rue Léo Lagrange à Eu (76) 06 07 67 88 98 veronique.blondeau@wanadoo.fr tendant à obtenir l'autorisation d'organiser une course cycliste intitulée « 35ème grand prix cycliste de Blangy sur Bresle » le samedi 16 septembre 2017 sur le pareours figurant en annexe I;
- Vu les diverses pièces produites à l'appui de la demande et comportant notamment le règlement, l'itinéraire/horaire de l'épreuve, la liste datée et signée des signaleurs et l'attestation d'assurance;

## Vu les avis favorables :

- , du président du comité départemental de la fédération française de cyclisme portant agrément pour le déroulement de l'épreuve et attestant de la conformité de son règlement au règlement-type de la fédération le 1<sup>er</sup> août 2017 ;
- du préfet de la Somme le 29 août 2017;
- du colonel, commandant la Région de gendarmerie de Normandie, commandant le groupement de gendarmerie de la Scine-Maritime le 4 juillet 2017;

1/4

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- du président du conseil départemental de la Seine-Maritime le 6 juillet 2017 ;
- , des maires des communes concernées.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

#### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> – Mme Véronique Blondeau, présidente du vélo club cudois et breslois est autorisée à organiser une course cycliste intitulée « 35ème grand prix cycliste de Blangy sur Bresle » le samedi 16 septembre 2017, sous réserve du respect des conditions ci-après :

- les organisateurs doivent s'assurer que l'état de la chaussée soit compatible avec l'épreuve qu'ils organisent et effectueront pour cela une reconnaissance préalable les jours précédant la manifestation;
- les organisateurs doivent assurer en totalité la sécurité des spectateurs et des participants, notamment en faisant précéder la course d'une » voiture pilote », circulant plusieurs centaines de mètres en avant, avec panneau « attention course cycliste », feux de croisement et de détresse allumés;
- les organisateurs doivent également employer une « voiture balai », placée derrière le dernier concurrent. A l'arrière de ce véhicule doit être apposé un panneau « fin de course » ;
- les organisateurs doivent veiller, sur les zones non fermées à la circulation, à ce que les participants respectent le code de la route et n'empruntent que la partie droite de la chaussée ;
- les organisateurs ainsi que les participants doivent sans délai répondre aux injonctions des services de police ou de gendarmerie nationales.

Article 2 Les personnes mentionnées dans la liste en annexe II sont agréées en qualité de signaleurs pour la durée de l'épreuve. Elles sont titulaires du permis de conduire et doivent être identifiées par le port de gilets de haute visibilité. L'organisateur doit veiller à leur mise en place effective à tous les carrefours, intersections et endroits dangereux de l'itinéraire. L'organisateur doit veiller au respect des consignes de sécurité.

Article 3 – L'apposition d'affichettes publicitaires, de papillons ou avis de tous ordres (y compris flèches directionnelles), le marquage de flèches ou inscriptions de quelque nature qu'elles soient sur les panneaux et poteaux de signalisation, les bornes, parapets des ponts, accotements, arbres, sur la chaussée et, d'une manière générale, sur les lieux dépendant du domaine public et le jet de tracts sur la voie publique sont interdits.

Le marquage sur chaussée (inscriptions ou flèches) est autorisé sous réserve que ces marques aient disparu soit naturellement, soit par les soins de l'organisateur, au plus tard 24 heures après le passage de l'épreuve (instruction ministérielle sur la signalisation routière - septième partie - article 118-8).

L'emploi de peinture est interdit, un mélange eau + farinc peut être utilisé si besoin.

Toute infraction au domaine public fera l'objet d'une procédure, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 – Les organisateurs sont tenus de mettre en place les moyens de secours nécessaires en fonction de la nature de l'épreuve conformément aux dispositions du règlement type de la fédération délégataire.

Article 5 — Cette manifestation sportive croise la voie ferrée aux passages à niveau suivants ;

- PN 164 sur la ligne SNCF 325000 Epinay/Le Tréport, situé Grand Rue François Mitterrand en la commune de Blangy sur Bresle; ce passage à niveau est équipé d'un signalisation automatique, lumineuse, complétée par 4 demi-barrières à fonctionnement automatique (SAL 4);
- PN 153 sur la ligne SNCF 325000 Epinay/Le Tréport, sitée rue du Moulin (RD 116) en la commune de Nesle-Normandeuse; ce passage à niveau est équipé d'un signalisation automatique, lumineuse, complétée par 2 demi-barrières à fonctionnement automatique (SAL 2).

En matière de sécurité, un train est toujours susceptible d'arriver. Ainsi, des mesures doivent être prises pour éviter le non-respect des feux rouges clignotants et le passage de plusieurs coureurs en cas de barrières fermées.

Des circulations ferroviaires pouvent franchir ces passages à niveau et ce, pendant les horaires de la course cycliste. Les organisteurs de l'épreuve, par l'intermédiaire d'un dispositif de sécurité aux abords des passages à niveau, doivent veiller au respect des règles du code de la route par les participants à l'approche de ceux-ci.

Pour éviter tout débordement et créer des situations dangereuses, il doit interdire :

- l'entrée et le stationnement de foules et(ou) véhicules dans l'enceinte du chemin de fer ;
- l'occultation des feux rouges elignotants et des barrières par les usagers routiers (piétons, cycles ou véhicules) en évitant leurs masquages provisoires (véhicules en stationnement, stands, banderoles, foule...).

Les organisateurs doivent de plus veiller à ne pas empêcher le fonctionnement automatique des barrières de passage à niveau et neutraliser l'épreuve sportive si un train est annoncé (dès déclenchement de la sonnerie et du clignotement des feux rouges aux passages à niveau).

Les organisateurs doivent également tenir compte des risques d'encombrement ou de comportements inadaptés pouvant se produire par suite d'affluence et / ou de migration de spectateurs aux abords des passages à niveau :

- PN 163, situé rue Notre Dame en la commune de Blangy sur Bresle;
- PN 158 situé rue Yves Ternisien en la commune de Blangy sur Bresle.

Ces passages à niveau sont équipés d'une signalisation automatique, lumineuse et sonore, complétée par 2 demi-barrières à fonctionnement automatique (SAL2).

Les maires des communes traversées doivent également être informés des risuques d'encombrement à hauteur de ces infrastructures.

Article 6 – Les organisateurs sont responsables de tous les accidents et dommages pouvant résulter de la manifestation. Ils sont tenus de réparer les dégradations qui pourraient en découler.

Article 7 – L'autorisation de l'épreuve peut être rapportée à tout moment par l'organisateur et les forces de l'ordre, si les clauses du présent arrêté, le règlement de la manifestation et les conditions de sécurité ne se trouvent plus respectés.

Un compte-rendu des incidents survenus est adressé à la préfecture, dès le lendemain de l'épreuve.

Article 8 – Les équipements signalant le passage de la course sont à la charge des organisateurs, en particulier la mise en place de panneaux de pré-signalisation.

La signalisation de parcours doit être efficace et très lisible pour tous les participants de l'épreuve et les usagers de la route, notamment avec usage de signalétique et balisage « Attention course cycliste ».

3/4

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.scinc-maritime.gouv.fr La signalisation doit désigner la direction à prendre et indiquer très clairement les dangers inhérents aux passages des carrefours.

Elle ne doit en aucun cas créer de masque de visibilité à la signalisation en place. La signalétique et le balisage doivent être immédiatement enlevés dès la fin de la manifestation.

Article 9 – Par dérogation à l'arrêté préfectoral du 17 novembre 1992 et après autorisation de l'autorité municipale, les organisateurs peuvent utiliser un véhicule muni de haut-parleurs pendant la durée de l'épreuve sportive, pour diffuser exclusivement des informations et des consignes de sécurité destinées au public et sous réserve que le niveau sonore soit réduit de façon à n'apporter aucune gêne au voisinage.

Aucune propagande de quelque nature que ce soit n'est tolérée.

Article 10 – Le secrétaire général de la préfecture, le président du comité départemental de la fédération française de cyclisme, le préfet de la Somme, le colonel, commandant la Région de gendarmerie de Normandie, commandant le groupement de gendarmerie de la Seine-Maritime, le président du conseil départemental de la Seine-Maritime et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à Rouen, le 5 septembre 2017

Pour la préfète et par délégation, le directeur de la réglementation et des libertés publiques.

Marc RENAUD

Yoles et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.(ou sa notification).

# GRAND PRIX CYCLISTE DE BLANGY FINALE DE LA COUPE DE FRANCE - LOOK DES CLUBS

ARRIVÉ LE :

1 4 JUIN 2017

Horaire	Horaire	LOCALITÉS	N° du tour	CTI <b>CN</b> RÈG	LEMENTA
44 km/h	42 km/h		Tata.	PARCOURUS	PARCOURIR
13:00	13:00	BLANGY-SUR-BRESLE RD 928 Grande rue F. Mitterrand	1	0	196,800
13:01	13:01	BOUTTENCOURT RD 928 -RD 1015		0,700	196,100
13:06	13:06	NESLETTE RD 1015		4,100	192,700
13:08	13:08	NESLE-NORMANDEUSE RD 116 - RD 49		5,800	191,000
13:09	13:09	ROMESNIL RD 116 - RD 316		6,300	190,500
13:16	13:16	POTEAU MAITRE JEAN RD 316 - RD 928		11,100	185,700
13:19	13:19	BOITEAUMESNIL BLANGY RD 928		13,400	183,400
13:23	13:23	BLANGY-SUR-BRESLE RD 928 Grande rue F. Mitterrand	2	16,400	180,400
13:24	13:24	BOUTTENCOURT RD 928 -RD 1015		17,100	179,700
13:29	13:29	NESLETTE RD 1015		20,500	176,300
13:31	13:31	NESLE-NORMANDEUSE RD 116 - RD 49		22,200	174,600
13:32	13:32	ROMESNIL RD 116 - RD 316		22,700	174,100
13:39	13:39	POTEAU MAITRE JEAN RD 316 - RD 928		27,500	169,300
13:42	13:42	BOITEAUMESNIL BLANGY RD 928		29,800	167,000
13:46	13:46	BLANGY-SUR-BRESLE RD 928 Grande rue F. Mitterrand	3	32,800	164,000
13:47	13:47	BOUTTENCOURT RD 928 -RD 1015		33,500	163,300
13:52	13:52	NESLETTE RD 1015		36,900	159,900
13:54	13:54	NESLE-NORMANDEUSE RD 116 - RD 49		38,600	158,200
13:55	13:55	ROMESNIL RD 116 - RD 316		39,100	157,700
14:02	14:02	POTEAU MAITRE JEAN RD 316 - RD 928		43,900	152,900
14:05	14:05	BOITEAUMESNIL BLANGY RD 928		46,200	150,600
14:09	14:09	BLANGY-SUR-BRESLE RD 928 Grande rue F. Mitterrand	4	49,200	147,600
14:10	14:10	BOUTTENCOURT RD 928 - RD 1015		49,900	146,900
14:15	14:15	NESLETTE RD 1015		53,300	143,500
14:17	14:17	NESLE-NORMANDEUSE RD 116 - RD 49		55,000	141,800
14:18	14:18	ROMESNIL RD 116 - RD 316		55,500	141,300
14:25	14:25	POTEAU MAITRE JEAN RD 316 - RD 928		60,300	136,500
14:28	14:28	BOITEAUMESNIL BLANGY RD 928		62,600	134,200
14:32	14:32	BLANGY-SUR-BRESLE RD 928 Grande rue F. Mitterrand	5	65,600	131,200
14:33	14:33	BOUTTENCOURT RD 928 -RD 1015	-	66,300	130,500
14:38	14:38	NESLETTE RD 1015	-	69,700	127,100
14:40	14:40	NESLE-NORMANDEUSE RD 116 - RD 49		71,400	125,400
14:41	14:41	ROMESNIL RD 116 - RD 316		71,900	124,900
14:48	14:48	POTEAU MAITRE JEAN RD 316 - RD 928		76,700	120,100
14:51	14:51	BOITEAUMESNIL BLANGY RD 928		79,000	117,800
and the Control		BLANGY-SUR-BRESLE RD 928 Grande rue F. Mitterrand	The state of	75,000	117,000
14:55	14:55	Prime du Conseil Départemental de Seine-Maritime	6	82,000	114,800
14:56	14:56	BOUTTENCOURT RD 928 -RD 1015		82,700	114,100
15:01	15:01	NESLETTE RD 1015		86,100	110,700
15:03	15:03	NESLE-NORMANDEUSE RD 116 - RD 49		87,800	109,000
15:04	15:04	ROMESNIL RD 116 - RD 316		88,300	108,500
15:11	15:11	POTEAU MAITRE JEAN RD 316 - RD 928		93,100	103,700
15:14	15:14	BOITEAUMESNIL BLANGY RD 928		95,400	101,400
15:18	TO 1817 TO 1817 TO 1817	BLANGY-SUR-BRESLE RD 928 Grande rue F. Mitterrand	7	98,400	98,400
15:19	- was a second of the	BOUTTENCOURT RD 928 -RD 1015		99,100	97,700
15:24	100000000000000000000000000000000000000	NESLETTE RD 1015		102,500	94,300
15:26		NESLE-NORMANDEUSE RD 116 - RD 49			

15:27	15:27	ROMESNIL RD 116 - RD 316	200	104,700	92,100
15:34	15:34	POTEAU MAITRE JEAN RD 316 - RD 928		109,500	87,300
15:37	15:37	ROITEAUMESNIL BLANGY RD 928	1	111,800	85,000
15:41	15:41	BLANGY-SUR-BRESLE RD 928 Grande rue F. Mitterrand	8	114,800	82,000
15;42	15:42	BOUTTENCOURT RD 928 -RD 1015		115,500	81,300
15:47	15:47	NESLETTE RD 1015	2=33 33==	118,900	77,900
15:49	15:49	NESLE-NORMANDEUSE RD 116 - RD 49		120,600	76,200
15:50	15:50	ROMESNIL RD 116 - RD 316		121,100	75,700
15:57	15:57	POTEAU MAITRE JEAN RD 316 - RD 928		125,900	70,900
16:00	16:00	BOITEAUMESNIL BLANGY RD 928		128,200	68,600
16:04	16:04	BLANGY-SUR-BRESLE RD 928 Grande rue F. Mitterrand	9	131,200	65,600
16:05	16:05	BOUTTENCOURT RD 928 -RD 1015		131,900	64,900
16:10	16:10	NESLETTE RD 1015		135,300	61,500
16:12	16:12	NESLE-NORMANDEUSE RD 116 - RD 49		1,37,000	59,800
16:13	16:13	ROMESNIL RD 116 - RD 316		137,500	59,300
16:20	16:20	POTEAU MAITRE JEAN RD 316 - RD 928		142,300	54,500
16:23	16:23	BOITEAUMESNIL BLANGY RD 928		144,600	52,200
16:27	16:27	BLANGY-SUR-BRESLE RD 928 Grande rue F. Mitterrand	10	147,600	49,200
16:28	16:28	BOUTTENCOURT RD 928 -RD 1015		148,300	48,500
16:33	16:33	NESLETTE RD 1015		151,700	45,100
16:35	16:35	NESLE-NORMANDEUSE RD 116 - RD 49		153,400	43,400
16:36	16:36	ROMESNIL RD 116 - RD 316		153,900	42,900
16:43	16:43	POTEAU MAITRE JEAN RD 316 - RD 928		158,700	38,100
16:46	16:46	BOITEAUMESNIL BLANGY RD 928		161,000	35,800
16:50	16:50	BLANGY-SUR-BRESLE RD 928 Grande rue F. Mitterrand	11	164,000	32,800
16:51	16:51	BOUTTENCOURT RD 928 -RD 1015		164,700	32,100
16:56	16:56	NESLETTE RD 1015		168,100	28,700
16:58	16:58	NESLE-NORMANDEUSE RD 116 - RD 49		169,800	27,000
16:59	16:59	ROMESNIL RD 116 - RD 316		170,300	26,500
17:06	17:06	POTEAU MAITRE JEAN RD 316 - RD 928		175,100	21,700
17:09	1.7:09	BOITEAUMESNIL BLANGY RD 928		177,400	19,400
17:13	17:13	BLANGY-SUR-BRESLE RD 928 Grande rue F. Mitterrand	12	180,400	16,400
17:14	17:14	BOUTTENCOURT RD 928 -RD 1015		181,100	15,700
17:19	17:19	NESLETTE RD 1015		184,500	12,300
17:21	17:21	NESLE-NORMANDEUSE RD 116 - RD 49		186,200	10,600
17:22	17:22	ROMESNIL RD 116 - RD 316		186,700	10,100
17:29	17:29	POTEAU MAITRE JEAN RD 316 - RD 928		191,500	5,300
17:32	17:32	BOITEAUMESNIL BLANGY RD 928		193,800	3,000
17:36	17:36	BLANGY-SUR-BRESLE RD 928 Grande rue F. Mitterrand		196,800	



ARRIVÉ LE :

1.4 JUIN 2017

250TION RÉGLEMENTATION - DRIPH

Attention !!

Passage à niveau à Nesle-Normandeuse Passage à niveau à Blangy-sur-Bresle



BLANGY-SUR-BRESLE 35<sup>ème</sup> Grand Prix Cycliste de Blangy EPREUVE F.F.C. 190.7 km DN1 – Espoirs

SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2017

Fréquence Radio Tour : 157.550 Mhz M.S.C. Bruno MALLET

## Modification du parcours

Grand tour uniquement

→ Travaux Route d'Aumale

ARRIVÉ LE :

1 4 JUIN 2017

SECTION RÉGLEMENTATION - DRLP/1

## CIRCUIT

# DISTANCE: 196.8 km Brangy sur Bres 193 Neste Noon 12 tours de 16,4 km → Grande Rue François Mitterrand → Rue du Tréport D1015 (dianual) → Neslette Maule Forêt Domapiale E/eu D116 Nesle-Normandeuse profession ou Spephemb Romesnil Route du Poteau Maître Jean 2017 → Boiteaumenil La Préfète. → Grande Rue François Mitterrand or dedagation modesnessing

Permis	NOMS et Prénoms	Adresse
	ANCELOT Arthur	
	ANCELOT Monique	Le Petit Famechon - 379, rue des Tisserands - 76890 SAINT-VAAST-DU-VA
	AVRIL Eugène	3, rue du Beau Foyer - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
	AVRIL Frédéric	Rue Jacques Prévert - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
	BAS René	7, impasse Jacques Duclos - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
	BATTÉ Nadine	32, rue des Alliés - 76340 GUERVILLE
	BECQUET Jean-Pierre	
	RENARD Michel	9, rue de la Rosière - 80430 NEUVILLE-COPPEGUEULE
	BENARD Claude	Impasse des Lilas - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
	BORDET Jean-Pierre	14, rue Victor Hugo - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
	CHADELAUD Maël	Rue Daliphard - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
	COSSARD Anicet	Route do Grande Vallée - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
	DARRAS Philippe	Rue de Morgan - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
	DENIS Jacqueline	12, ruo Verte - 60220 MONCEAUX L'ABBAYE
	DRUINE François	Hourtevent - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
	DUÉ Didier	6, route de Fressenneville - 80220 BUIGNY-LES-GAMACHES
	DUFAUX David	PSR Bât. B - Appt. Nº 100 - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
	GALHAUT Roland	31, Grande Rue - 80770 BEAUCHAMPS
	GOURDAIN Michel	15, rue Yves Ternisien - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
	HERMEL Bertrand	FOR THE PROPERTY OF THE PROPER
	HERMEL Joël	5, ruo Jacques Brel - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
	HERMEL Jean-Marc	4, rue des Etangs - Apt 28 - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
	HY René	
	LELEU Ghislain	59, rue du Haut - 80100 ABBEVILLE
	LEROY Alain	80220 BOUTTENCOURT
	LHERMURIER Denis	5, rue de Frettecuisse - 80140 FRESNOY-ANDAINVILLE
	LOUCHET Sophie	22, rue du Moulin - 80460 OUST-MAREST
	MARQUANT Paul	18, allée de la Mairie - 76270 CALLENGEVILLE
1	MOREL Judicaël	BOOK WARRING AND
	TERNOIS Christopher	Rue Yves Ternision - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
1	NORMAND André	
1	NORMAND Édith	33, rue Jacques Destruel - 80220 GAMACHES
ı	PELLETIER René	349, rue de l'Ecole - 76390 AUMALE
F	PETIT Jacques	Rue Jean Moulin - 80220 GAMACHES
F	OIRET Gabriel	6, rue Yves Montand - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
F	OSTEL Jérémy	Heurtevent - 76340 BLANGY SUR BRESLE
F	POYEN Claude	13, Grande Rue - 80220 BOUTTENCOURT
F	ROULLAND Jérôme	76390 LES LANDES VIEILLES ET NEWVES

ARRIVÉ LE :

1 4 JUIN 2017

SECTION REGLEMENTATION - DRLPM

SALZET Jean-Pierre	50, ruo Jean Calas - 80130 TULLY
SANTERRE Christian	80220 BOUTTENCOURT
SANTINI Gilbert	Rue Chekroun - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
TERRASSON Mathieu	
THOMAS Pascal	35, rue de la Gare - 76340 NESLE-NORMANDEUSE
THOMAS Thierry	76340 NESLE-NORMANDEUSE
TOURNEUR Claude	36, chemin du Canada - 60220 QUINCAMPOIX-FLEUZY
WILLAMSON Gérard	62, rue Vérolles - 80960 SAINT-BLIMONT
VASSELIN Pierre	Part & Pro Service Secretary Services
GEST Pierrette	56, rue Ancel de Caïeu - 80410 CAYEUX-SUR-MER
/ALLÉE Pascal	Rue du Brianchon - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
/ARIN Jocelyne	2, route de Neufchâtel - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
AUQUET Philippe	1 rue Bosquet - 76340 MONCHAUX-SORENG

PRUDHOMME Geneviève	
M. PRUDHOMME	11, route du Poteau Maître Jean - 76340 RIEUX

## Motos sécurité

ANNERCZOK Bruno	2, rue Curie - 80230 VAUDRICOURT
LATISTE Freddy	1, rue des Magnolias - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
LEMARECHAL Claude	68, rue des Virolles - 80960 SAINT-BLIMONT
LERMECHIN André-Pierre	28, rue Charles Pollier - 80140 SAINT-MAXENT
MALLET Bruno	
ANEC	

Vu pour être annexé à l'arrêle prélectoral du 5 deplande 2016 La Préfèle,

ARRIVÉ LE :

14 JUIN 2017

SECTION RÉGLEMENTATION - DRIPM

# Préfecture de la Seine-Maritime - DRLP

76-2017-09-05-007

AP courses et marches des 3 villes le dimanche 17 septembre 2017

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES Bureau de la réglementation générale et de l'état civil Affaire suivie par Mmc Delphine CAMESELLA.

## Arrêté du 5 septembre 2017

portant autorisation d'organiser une course pédestre intitulée « courses et marches des 3 villes » le dimanche 17 septembre 2017

## La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Officier de la Légion d'honneur Officer de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code du sport, notamment ses articles R.331-6 à R.331-17-2, A.331-1 à A.331-4, A. 331-24 et A.331-25;
- Vu le code de la route;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code pénal;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;
- Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Scine-Maritime;
- Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 1992 interdisant l'utilisation de haut-parleurs sur la voic publique, dans toute l'étendue du département de la Seine-Maritime, et notamment son article 1 prévoyant que des dérogations pourront être consenties par l'autorité municipale;
- Vu l'arrêté du 4 février 2011 portant interdiction d'utilisation de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives dans le département de la Scine-Maritime;
- Vu l'arrêté préfectoral n°17-21 du 6 mars 2017 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime;
- Vu la demande produite par Mme Patricia Malandain, membre du COB Athlétisme, domiciliée 211 rue du château d'eau à Saint Quentin La Motte (80) 03 22 60 52 56 patmalandain@aol.com tendant à obtenir l'autorisation d'organiser une course pédestre intitulée « courses et marches des 3 villes » le dimanche 17 septembre 2017 sur les parcours figurant en annexe I;
- Vu les diverses pièces produites à l'appui de la demande et comportant notamment le règlement, l'itinéraire/horaire de l'épreuve, la liste datée et signée des signaleurs et l'attestation d'assurance;

## Vu les avis favorables :

- du président du comité départemental de la fédération française d'athlétisme portant agrément pour le déroulement de l'épreuve et attestant de la conformité de son règlement au règlement-type de la fédération le 28 juin 2017;
- , du préfet de la Somme le 30 août 2017;
- . du sous-préfet de Dieppe le 3 août 2017;

1/5

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- . du colonel, commandant la Région de gendarmerie de Normandie, commandant le groupement de gendarmerie de la Seine-Maritime le 19 juillet 2017 ;
- du président du conseil départemental de la Seine-Maritime le .............. 2017 ;
- du directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Seine-Maritime le 3 août 2017 :
- des maires des communes concernées.

## Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

#### ARRETE

Article 1° – Mme Patricia Malandain, membre du COB Athlétisme est autorisée à organiser une course pédestre intitulée « courses et marches des 3 villes » le dimanche 17 septembre 2017, sous réserve du respect des conditions ci-après :

- les organisateurs doivent s'assurer que l'état de la chaussée soit compatible avec l'épreuve qu'ils organisent et effectueront pour cela une reconnaissance préalable les jours précédant la manifestation;
- les organisateurs doivent assurer en totalité la sécurité des spectateurs, des participants ;
- les organisateurs doivent veiller, sur les zones non fermées à la circulation par arrêté municipal ou départemental, à ce que les participants respectent le code de la route et n'empruntent que la partie droite de la chaussée;
- les organisateurs doivent veiller, sur les zones fermées à la circulation par arrêté municipal ou départemental, à l'application de la priorité de passage de la manifestation ;
  - les organisateurs doivent s'assurer du strict respect des arrêtés municipaux, départementaux et préfectoraux de stationnement et de circulation pris dans le cadre de l'organisation de ladite manifestation;
  - les organisateurs ainsi que les participants doivent sans délai répondre aux injonctions des services de police ou de gendarmerie nationales.
- Article 2 Par dérogation à l'arrêté du 4 février 2011, les concurrents de cette manifestation sont autorisés, à titre exceptionnel, à emprunter sur le département de la Seine-Maritime, une partic de la voie suivante :

## - RD 925

Article 3 — Les personnes mentionnées dans la liste en annexe II sont agréées en qualité de signaleurs pour la durée de l'épreuve. Elles sont titulaires du permis de conduire et doivent être systématiquement identifiées par le port de gilets de haute visibilité.

L'organisateur doit veiller à leur mise en place effective et au respect des consignes de sécurité. Pour ce faire, une copie des arrêtés municipaux, départementaux de réglementation du stationnement et de la circulation, ainsi qu'une copie de l'arrêté préfectoral doivent être en leur possession pendant toute la durée de la manifestation.

Elles doivent être dotées de moyens de communication, type téléphone portable ou talkies-walkies et de panneaux mobiles à deux faces, modèle K10;

Elles doivent être effectivement mises en place un quart d'heure au moins et une demi-heure au plus avant le passage des coureurs, au niveau de toutes les intersections des voies aboutissant sur l'itinéraire.

Sur les points de franchissement des routes départementales, le doublement des signaleurs est nécessaire, notamment à l'intersection formée par l'esplanade du Général Leclere et l'avenue Maréchal Foch à Mers les Bains.

Article 4 – L'apposition d'affichettes publicitaires, de papillons ou avis de tous ordres, le marquage de flèches ou inscriptions de quelque nature qu'elles soient sur les panneaux et poteaux de signalisation, bornes, parapets des ponts, accotements, arbres, sur la chaussée et, d'une manière générale, sur les lieux dépendant du domaine public et le jet de tracts sur la voie publique sont formellement interdits.

Le marquage sur chaussée (inscriptions ou flèches) est autorisé sous réserve que ces marques aient disparu soit naturellement, soit par les soins de l'organisateur, au plus tard 24 heures après le passage de l'épreuve (instruction ministérielle sur la signalisation routière - septième partie - article 118-8).

L'emploi de peinture est interdit, un mélange eau + farine peut être utilisé si besoin.

Toute infraction au domaine public fera l'objet d'une procédure, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 - Les organisateurs doivent assurer en totalité la sécurité des participants et des spectateurs et s'assurer de la mise en place du dispositif de secours avant le début de la manifestation.

Les organisateurs désigneront le responsable sécurité de la manifestation. Ensemble, ils doivent respecter scrupuleusement les prescriptions édictées par les textes en vigueur et plus particulièrement celle du code de la route. Ils doivent rester en permanence en liaison durant la manifestation.

Le responsable sécurité doit prévenir les risques en étudiant les causes d'accident et en mettant en œuvre tous les moyens pour les éviter ou en limiter les conséquences.

Garant des missions de secours jusqu'à l'arrivée des services publics, il doit prendre toute disposition pour:

- découvrir rapidement tout événement accidentel et remonter l'information à l'organisateur pour interrompre éventuellement la manifestation;
- transmettre l'alarme à ses moyens de secours ;
- transmettre l'alerte aux secours publics (Sapeurs pompiers 18 ou 112, SAMU 15, police ou gendarmerie 17);
- commander les actions de secours jusqu'à l'arrivée des secours publics;
- guider et accueillir les secours publics jusqu'au lieu de l'accident;
- · rendre compte de la situation et des actions menées aux responsables des secours publics ;
- réglementer la circulation et le stationnement des véhicules aux abords des sites avant et pendant la manifestation afin ;
  - d'assurer la sécurité des compétiteurs et du public au sein et aux abords de la manifestion;
  - et de permettre au public d'accéder et de quitter sans risque les différents sites de la manifestation;
  - de permettre en permanence aux sapeurs-pompiers de regagner sans difficulté leur centre d'incentie et de secours et de partir sans délai en intervention.
- interdire tout obstacle dans les axes d'évacuation, interdire les « culs de sac » et assurer le libre accès des engins d'incendie et de secours en tous points de la manifestation;
- Vérifier que la largeur des voies d'accès maintenues pour les secours ne soit pas être inférieure à 3,5 mètres;
- vérifier que les accès aux établissements, habitations riveraines et cours intérieures soient libres de tout obstacle;
- conserver la possibilité aux engins des services d'urgence de traverser le parcours en tout point. Toutes les mesures doivent être prises pour stopper les participants lors de la traversée éventuelle d'un véhicule de secours;
- veiller à ce que les poteaux et bouches d'incendie, les vannes sécurité gaz, électricité soient visibles en permanence;
- s'assurer que les podiums, estrades et autres matériels mis en œuvre répondent en tous points aux normes en vigueur et soient installées dans les règles de l'art;

Article 6 - Cette manifestation sportive croise la voie ferrée aux passages à niveau suivants :

- PN 198 sur la ligne Epinay-Le Tréport, au carrefour rue Legout Lesage/route d'Eu en la commune de Ponts et Marais ;
- PN 203 sur la ligne Epinay-Le Tréport, au carrefour rue de la teinturerie/rue d'Isles en la commune d'Eu.

Ces passages à niveau sont équipés d'une signalisation automatique lumineuse, complétée par 2 demi-barrières à fonctionnement automatique.

En matière de sécurité, un train est toujours susceptible d'arriver. Ainsi, des mesures doivent être prises pour éviter le non-respect des feux rouges elignotants et le passage en chicane de plusieurs coureurs en cas de barrières fermées.

Des circulations ferroviaires pouvant franchir ces passages à niveau, et ce, pendant les horaires de la course cycliste, l'organisateur de l'épreuve, par l'intermédiaire d'un dispositif de sécurité aux abords des passages à niveau, veille au respect des règles du code de la route par les participants à l'approche de ceux-ci.

Pour éviter tout débordement et créer des situations dangereuses, il doit interdire :

- l'entrée et le stationnement de foules et(ou) véhicules dans l'enceinte du chemin de fer et aux abords immédiats de celui-ci ;
- l'occultation des feux rouges clignotants et des barrières par les usagers routiers (piétons, cycles ou véhicules) en évitant leurs masquages provisoires (véhicules en stationnement, stands, banderoles, foule...).

L'organisateur doit de plus veiller à ne pas empêcher le fonctionnement automatique des barrières de passage à niveau et neutraliser l'épreuve sportive si un train est annoncé (dès clignotement des feux rouges) et ce jusqu'au relevage complet des ½ barrières.

Article 7 – Les organisateurs sont responsables de tous les accidents et dommages pouvant résulter de la manifestation. Ils sont tenus de réparer les dégradations qui pourraient en découler.

Article 8 L'autorisation de l'épreuve peut être rapportée à tout moment par l'organisateur et les forces de l'ordre, si les clauses du présent arrêté, le règlement de la manifestation et les conditions de sécurité ne se trouvent plus respectés.

Un compte-rendu des incidents survenus est adressé à la préfecture, dès le lendemain de l'épreuve.

Article 9 – Les équipements signalant le passage de la course sont à la charge des organisateurs, en particulier la mise en place de panneaux de pré-signalisation, notamment en amont et en aval des routes départementales traversées par les concurrents.

Le jalonnement de l'épreuve ne doit en aucun cas créer de masque de visibilité à la signalisation en place. Il doit être immédiatement enlevé dès la fin de la manifestation.

Article 10 – Par dérogation à l'arrêté préfectoral du 17 novembre 1992 et après autorisation de l'autorité municipale, les organisateurs peuvent utiliser un véhicule muni de haut-parleurs pendant la durée de l'épreuve sportive, pour diffuser exclusivement des informations et des consignes de sécurité destinées au public et sous réserve que le niveau sonore soit réduit de façon à n'apporter aucune gêne au voisinage.

Aucune propagande de quelque nature que ce soit n'est tolérée.

L'organisateur doit être pourvu de toutes les autorisations nécessaires autres que celle faisant l'objet du présent arrêté.

4/5

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard ; 02 32 76 50 00 Courriel ; prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

Article 11 – Le secrétaire général de la préfecture, le président du comité départemental de la fédération française d'athlétisme, le préfet de la Somme, le sous-préfet de Dieppe, le colonel, commandant la Région de gendarmerie de Normandie, commandant le groupement de gendarmerie de la Seine-Maritime, le président du conseil départemental de la Seine-Maritime, le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Seine-Maritime et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à Rouen, le 5 septembre 2017

Pour la préfète et par délégation, le directeur de la réglementation et des libertés publiques,

Marc RENAUD

<u>Voies et délais de recours</u> - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication (ou sa notification).

Tous les p	parcours			
Courses-Marches-3-villes ( 17 septembre 2017)				
LE-TRÉPORT				
Départ Semi ( 9h)	Rue Anguier			
	Parvis de la Tolérance			
Esplanade Aragon	Rue de la Teinturerie			
Quai François 1er	Rue de Lisle			
Quai Sadi Carnot	Chemin de L'isle			
Quai de la Retenue				
Rue A. Cauët	PONTS-ET-MARAIS			
	Rue Legout Lesage			
	Route d'EU			
MERS-LES-BAINS	ΕŲ			
Espl Congès Payés	Rue d'Aumale			
Rue Jules Barni	Rue de Verdun			
Rue Salengro	Pl Conquérant			
Rue J Hedin	(Ravitaillement)			
	Rue de l'Abbaye			
Départ 10km (10h)	Rue Ch. Morin			
Départ 12km marche ( 10h05)				
Esp. G.Leclerc	Rue Digue Catrix			
Av. Maréchal Foch	Bd Hélène			
(Ravitalliement)	Ch. Picardie			
Rue A. Cauët	Rue Lavoisier			
*Chemin de halage*	Parking Intermarché			
3	Parking Casino			
EU	Départ 4km Course (11h05)			
Rue J.Mermoz	Départ 4km Marche (11h15)			
Rue Ed. Lavernot	Av. des Villes Sceurs			
Av. de la Gare				
Bd. Hélène	LE-TRÉPORT			
Rue des Fontaines	Parcours sportif			
Allée du Bastion	Rue P. Mendès France			
Traversée du Parc	Rue de la digue			
Allée de Guise	Qual de la Retenue			
Allée du Cheval	(Ravitaillement)			
Cour du Château	Qual Sadi Carnot			
PH d'Orléans	Qual François 1er			
PI St L aurent O'toole	Esplanade par le bas			
Passage Robert St Léger	Horloge			
Pl Conquérant	ARRIVÉES			
(Ravitalliement)	(Ravitalliement)			
Rue Abbaye	1500m départ 12h00			
	500m départ 12h10			

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 5 deptembe 2017

La Préfète,

SIGNALEURS POUR LA COURSE PEDESTRE					
NOM	ADRESSE	N° PERMIS			
BLAMPOIX Gabriel	20 rue Carpentier 76340MQNCHAUX SORENG	254536			
<b>BLONDEAU VERONIQUE</b>		810476302991			
BOUTRY ISABELLE	2 Bis imp Stade 76260 MONCHY SUR EU	890 776 303 529			
BOUTRY JOHN	2 Bis imp Stade 76260 MONCHY SUR EU	870 276 302 134			
CARLES DANIEL	12 Rue de l'amiral courbet 80350 MERS LES BAINS	665702			
CATILLON Pascal	residence des primevères Guerville	801336			
DARTY JEAN PIERRE	8 Rue des coquelicots 80350 MERS LES BAINS	18958M			
DAUTRESIRE Michel	Ponts et Marais	15293200205			
DEMARET PHILIPPE	Rue Pierre et Marie curie 80350 MERS LES BAINS	250 246			
DEVOS JEAN BERNARD	182 Rue pierre et marie curie 80350 MERS LES BAINS	237969			
DION RENE	1 Place du marché 80350 MERS LES BAINS	429021			
FACHE CHRISTINE	19 Impasse d'Aumale 76260 EU	830 276 304 531			
FACHE DAVID	19 Impasse d'Aumale 76260 EU	100376300942			
FACHE GILLES	19 Impasse d'Aumale 76260 EU	822 355			
FORESTIER ALAIN	Boulevard Victor Hugo 76260 EU	880676302204			
GUESDON Michel	2 Résidence Saint Rémy 76260 Eu	494105			
HERMEL JEAN MARC	BLANGY	121 076 501 510			
JACQUES Dominique	15 rue du Fresne Saint Pierre en Val	285530			
LASSAL DANY	Rue des genets 80350 mers les bains	148 750			
LETTELLIER ANDRE	8 impasse Michel Carbonnier 76260 ETALONDES	810976301528			
MICHEL JEAN-LUC	Rue de la République 76260 EU	841276302892			
MOREL JEAN BERNARD	Chemin de Jérusalem 76260 PONTS ET MAREST	293131			
MOTTIER Christian	rue des aigrettes Le Tréport	14			
OGE SEBASTIEN	3 Impasse Debroutelle 80880 Saint Quentin La Motte	931176302039			
PELTIER GUILLAUME	LE TREPORT	971 276 301 122			
PRIN GERARD	51 Rue du Four à Chaux Béthoven 76260 EU	623 555			
QUENTIN LIONEL	Boulevard Thiers 76260 EU	845241			
QUERTAMP GERARD	Rue de l'avallasse 76260 EU	829907			
ROIX BRUNO	2 Rue de Mancheville 76260 ETALONDES	810 876 301 520			
SIMON JEAN	36 rue de la foret 76260 SAINT PIERRE EN VAL	478971			
TAVERNIER Emmanuel	208 Rue du Château d'Eau 80880 Saint Quentin La Motte	7/00/1			
TERNISIEN MICHEL	24 Rue du Bois le Coquet 80390 N/BAS	281 612			

14 jimi 2017

Vi pour être annexé à l'arrêté prétectoral du 5 septembre 2017

La Préfète,

Pour la Flaffers et par newbyetion, le Directe (4 de la réchtementation)

# Préfecture de la Seine-Maritime - DRLP

76-2017-09-08-008

AP les quais en fête le dimanche 24 septembre 2017



DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES Bureau de la réglementation et de l'état civil

## Affaire suivie par Mme Delphine CAMESELLA Arrêté du 8 septembre 2017

portant autorisation d'organiser une manifestation nautique intitulée « Les quais en fête » le dimanche 24 septembre 2017

## La préfète de la région Normandie, préfète de la Scinc-Maritime, Officier de la Légion d'honneur du Mérite

		Officier de l'Ordre Nationa	l (
Vu	le code du sport;		

- Vu le code de la route ;
- le code des transports, notamment les articles R 4241-1 à 71 relatifs au règlement général de Vu police de la navigation intérieure ;
- le code général des collectivités territoriales ; Vu
- le code pénal; Vu
- le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure ; Vu
- le code des ports maritimes; Vu
- la loi nº 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France; Vu
- le décret nº 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation Vu et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- le décret nº 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires Vu d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau;
- le décret du Président de la République du 16 février 2017 portant nomination Vu de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Scinc-Maritime;
- l'arrêté ministériel du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation Vu intérieure :
- la circulaire interministérielle du 24 janvier 2013 relative aux actes et mesures de police Vu de la navigation intérieure ;
- l'arrêté inter-préfectoral n° 2014-1-1153 du 22 août 2014 portant règlement particulier de police Vu de la navigation intérieure sur l'itinéraire Seine-Yonne ;
- du 6 mars 2017 portant délégation de signature l'arrêté préfectoral n°17-21 Vu à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- la demande produite par M. Stéphane BARRÉ, maire de la commune, domicilié à la mairie Vu place du 8 mai 1945 à Oissel-sur-Seine (76) - 02 32 95 89 89 - 06 21 69 20 44 antony.boucher@ville-oissel.fr - tendant à obtenir l'autorisation d'organiser une manifestation nautique intitulée « Les quais en fête » le dimanche 24 septembre 2017 sur le parcours figurant en annexe I;
- l'engagement en date du 9 juin 2017 par lequel l'organisateur renonce à tout recours contre Vu l'Etat pour tout ce qui concerne le déroulement de la manifestation ;
- l'attestation d'assurance délivrée le 15 juin 2017 par SMACL Assurances qui atteste Vu garantir les risques liés à l'organisation de la manifestation « Les quais en fête » le dimanche 24 septembre 2017 à Oissel;
- l'avis de voies navigables de France (VNF) en date du 7 juillet 2017; Vu

7, place de la Madeleine - CS 16036 - 76036 ROUEN CEDEX - standard 02 32 76 50 00 Site Internet: http://www.selne-maritime.gouv.fr

## Les avis favorables de :

- du directeur départemental de la cohésion sociale portant agrément pour le déroulement de l'épreuve et attestant de la conformité de son règlement au règlement-type de la fédération le 3 juillet 2017 ;
- du colonel, commandant la Région de gendarmerie de Haute-Normandie, commandant le groupement de gendarmerie de la Scinc-Maritime brigade fluviale le 17 juillet 2017;
- du directeur départemental de la sécurité publique de la Seine-Maritime le 6 juillet 2017 ;
- du directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Seine-Maritime le 25 juillet 2017 ;
- du directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime le 12 juillet 2017 ;
- . du maire de la commune de Oissel le 9 juin 2017.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

## ARRÊTE

## Article 1er - Autorisation d'occupation du plan d'eau

M. Stéphane BARRÉ, maire de la commune de Oissel-sur-Seine est autorisé à organiser la manifestation nautique intitulée « Les quais en fête » et à occuper la Seine, du PK 229,000 au PK 229,900 (pont routier d'Oissel) le dimanche 24 septembre 2017 de 9h00 à 18h30 pour faire naviguer des invités pour des baptêmes sur des embarcations, sous réserve de la mise en place d'un dispositif empêchant l'intrusion d'un véhicule dans les zones réservées au public.

Le public sera initié grâce à deux embarcations de type « zodiac », six canoës kayak et 4 optimist.

## Article 2 – Restrictions apportées à la navigation

L'organisation de la manifestation ne nécessite pas d'arrêt de navigation. Cependant, l'organisateur doit attirer l'attention des participants sur le caractère prioritaire de la navigation de commerce.

La navigation de commerce ne doit, en aucun cas, être gênée par cette manifestation nautique qui doit se dérouler au plus près des berges.

Un avis à la batelleric est publié par Voies Navigables de France (VNF) afin d'avertir les bateliers et usagers de la voie d'eau du lieu, du moment d'exécution de l'événement et de la nécessité de naviguer très lentement afin de ne pas créer de gros remous susceptibles de faire chavirer les menues embarcations.

## Article 3 - Signalisation

Les organisateurs sont responsables de la signalisation spécifique à mettre en place pour sécuriser la manifestation (bouées, panneaux...).

L'ensemble du matériel de signalisation utilisé doit être retiré par l'organisateur dès la fin de l'évènement.

## Article 4 - Respect de certaines dispositions nautiques

L'organisateur doit respecter impérativement les date et horaires annoncés.

La manifestation ne peut avoir lieu que de jour et par temps clair. L'organisateur doit s'assurer des conditions météorologiques prévues le jour de la manifestation et prendre toutes décisions et toutes dispositions utiles si les prévisions météorologiques ne paraissent pas compatibles avec les activités engagées.

Il doit également s'assurer de ces conditions régulièrement pendant toute la manifestation auprès de Météo France, (répondeur téléphonique (0,34 €/min)0892 68 02 27 (météo départementale) ou 0892 68 08 (portail météo) – site internet <u>www.meteo.fr</u>).

L'organisateur doit annuler la manifestation dans l'hypothèse où le niveau de la Seine et son débit seraient de nature à ne pas permettre d'assurer la sécurité des biens et des personnes et notamment en cas de présence d'importants corps flottants ou de forts courants. L'appréciation des conditions de navigation, rapportée notamment aux possibilités des équipages de manœuvrer et de remonter le courant est de la responsabilité de l'organisateur. Toutefois, la manifestation doit impérativement être annulée si le débit lors de la manifestation est supérieur ou susceptible de devenir supérieur à 650 m³/s pour les embarcations sans moteur dans le bras principal mesuré à la station de Vernon(données disponibles sur le site vigierue <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/site-vigierues.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/site-vigierues.html</a>);

L'organisateur doit s'assurer de la conformité de la manifestation au titre de la réglementation relative à la baignade en Seine et à la qualité de l'eau.

Les organisateurs doivent assurer à leurs frais et sous leur entière responsabilité le service d'ordre et de sécurité de la manifestation.

L'organisateur est tenu de confirmer la manifestation deux jours à l'avance à la subdivision Action territoriale – 23 île de la Loge – 78380 Bougival – 01 39 18 23 45 – contrats.uti.bouclesdelaseine@vnf.fr et de l'informer de tout changement de programme ou d'annulation en raison du mauvais temps.

Les organisateurs sont tenus de mettre en place les moyens de secours nécessaires en fonction de la nature de l'épreuve conformément aux dispositions du règlement type de la fédération délégataire.

## Article 5 - Sécurité de la manifestation

Les organisateurs doivent assurer en totalité la sécurité des participants et des spectateurs et s'assurer de la mise en place du dispositif de secours avant le début de la manifestation.

La sécurité de la manifestation est placée sous l'autorité conjointe de :

- Monsieur Damien CORDIER, joignable au 07 78 57 80 03;
- Monsieur Antony BOUCHER, joignable au 06 21 69 20 44.

Les responsables sécurité doivent prévenir les risques en étudiant les causes d'accident et en mettant en œuvre tous les moyens pour les éviter ou en limiter les conséquences. Ils assurent la couverture opérationnelle des risques liés à la manifestation par un service de sécurité placé sous son autorité. Garants des missions de secours jusqu'à l'arrivée des services publics, ils doivent prendre toute disposition pour:

- découvrir rapidement tout événement accidentel et remonter l'information aux organisateurs pour interrompre éventuellement la manifestation;
- transmettre l'alarme à ses moyens de secours ;
- transmettre l'alerte aux secours publics (Sapeurs pompiers 18 ou 112, SAMU 15, police ou gendarmerie 17);
- commander les actions de secours jusqu'à l'arrivée des secours publics;
- guider et accueillir les secours publics jusqu'au lieu de l'accident ;
- rendre compte de la situation et des actions menées aux responsables des secours publies;
- réglementer la circulation et le stationnement des véhicules aux abords des sites avant et pendant la manifestation pour assurer la sécurité du public aux abords de la manifestation et permettre l'accès ou la sortie aisée du public et des secours;
- vérifier que le stationnement des véhicules ne gêne pas la circulation;
- interdire tout obstacle dans les axes d'évacuation, interdire les « culs de sac » et assurer le libre accès des engins d'incendie et de secours en tous points de la manifestation;

- Vérifier que la largeur des voies d'accès maintenues pour les secours ne soit pas être inférieure à 3,5 mètres;
- conserver le libre accès des secours aux abords de la manifestation (stationnement, stand, marchands ambulants...). Les accès aux établissements, habitations riveraines et cours intérieures sont libres de tout obstacle;
- veiller à ce que les poteaux et bouches d'incendie, les vannes de sécurité gaz et électricité soient visibles et dégagés en permanence;
- s'assurer que les installations techniques mises en œuvre ont été agréées et préalablement contrôlées conformément aux normes en vigueur.

Les organisateurs établissent à leurs frais toutes les palissades, enclos, barrières reconnus nécessaires, tant au maintien de l'ordre qu'à la sécurité du public et signalent les bords de quais de façon suffisante (barrières, signalisation, service d'ordre) pour mettre le public en garde des risques potentiels de chute à l'eau.

Les organisateurs doivent mettre à disposition du public des moyens de secours (bouées, cordes) près des zones à risques, le long des quais, des berges et du rivage, en cas de chute d'une personne à l'eau.

En cas de présence de stands à caractère commercial utilisant des bouteilles de gaz liquéfié, celles-ci doivent être hors d'atteinte du public et protégées contre les chocs. Les bouteilles vides doivent être retirées immédiatement du site. Les tuyaux de raccordement correspondent aux normes en vigueur.

Les organisateurs, les responsables sécurité et les participants doivent respecter scrupuleusement les prescriptions édictées par les arrêtés préfectoraux, départementaux et municipaux.

Les organisateurs ainsi que les participants doivent sans délai répondre aux injonctions des services de police ou de gendarmerie nationales.

## Article 6 - Règles de sécurité sur l'eau

Les organisateurs doivent garantir la conformité des pontons flottants utilisés dans le cadre de la manifestation.

Les responsables sécurité doivent veiller à faire respecter le nombre maximal de personnes autorisé sur ces pontons et à bord de chaque navire accueillant des passagers (capacité réglementaire d'accueil de chaque structure à ne pas dépasser).

Le port d'équipements de protection individuels (EPI), en particulier du gilet de sauvetage réglementaire est obligatoire pour tous.

La zone fluviale utilisée doit être encadrée par des embarcations motorisées de sécurité, munics des agrès nécessaires et conduites par un pilote titulaire du permis.

Elles ont à leur bord un sauveteur aquatique diplômé maître-nageur sauveteur ou toute autre personne qualifiée (titulaire du diplôme de maître-nageur sauveteur ou du brevet national de surveillance et de sauvetage aquatique), diplômes régulièrement recyclés.

Elles sont spécialement chargées des missions de sauvetage aquatique en surface et doivent être dotées du matériel adapté (équipements de protection individuelle, bouée, cordes, matériel d'immobilisation...), avec au moins une embarcation motorisée de transport.

Elles doivent possèder un moyen de transmission de type VIIF afin d'entrer en communication avec la navigation extérieure, les responsables sécurité et les organisateurs, sur le canal VIIF 10.

Le nombre de bateaux susceptibles d'évoluer en même temps sur le plan d'eau est limité à huit (8) pour l'évènement du 24 septembre 2017.

La pratique de la voile et celle des sports nautiques mus à la force humaine n'est autorisée que dans les bassins dédiés mentionnés au Règlement particulier de police du 22 août 2014 et ses versions modifiées (annexe 2 pour le département de la Seine-Maritime).

La brigade de gendarmerie fluviale de Rouen n'exécute pas de missions spécifiques à l'occasion de cette manifestation mais uniquement, si le service le permet, une surveillance générale de la navigation dans la zone d'activité au moyen de son embarcation semi-rigide G 1211.

Les organisateurs sont responsables de tous les accidents et dommages pouvant résulter de la manifestation. Ils sont tenus de réparer les dégradations qui pourraient en découler.

## Article 7 - secours

Le dispositif médical mis en place doit comporter un schéma d'alerte téléphonique ou radiotéléphonique en liaison avec le SAMU - centre 15.

Le dispositif de premier secours est assuré par le comité français de secourisme 76 qui met à disposition 4 secouristes, un véhicule de premiers secours à personne et par le club de plongée Abyss de Oissel qui met à disposition 2 bateaux de sécurité avec plongeurs dont les pilotes possèdent un moyen de transmission de type VHF.

Les organisateurs doivent mettre en place des extincteurs ou des moyens d'extinction adaptés, en nombre suffisant et en bon état de fonctionnement, aux abords directs des zones ou équipements où le risque d'incendie est présent.

## Article 8 - dispositions environnementales

L'organisateur prend les mesures nécessaires pour prévenir tout risque de pollution de l'environnement que pourrait générer la manifestation notamment aux cours d'eau, aux sols, à l'air, et aux divers réseaux (égouts...).

Les organisateurs doivent veiller à respecter et à faire respecter le milieu naturel, notamment en zone Natura 2000 en interdisant tout accostage et toute installation sur la vasière et en interdisant toute pénétration dans la forêt alluviale.

Les organisateurs doivent veiller à respecter et faire respecter la propreté des sites, les peuplements, les installations récréatives, les panneaux, les équipements généraux du site et de ses alentours, pendant toute la manifestation et à l'issue de celle-ci. Les organisateurs doivent, pour ce faire, mettre des poubelles à disposition des participants et du public pour éviter une pollution type macro-déchets.

## Article 9 - Responsabilité - Assurance

L'autorisation accordée à l'organisateur est subordonnée à la souscription d'une assurance en responsabilité civile de l'organisateur couvrant tout dommage corporel, matériel ou immatériel (financier) qui pourrait être causé à autrui et notamment aux usagers de la voie d'eau, du fait du déroulement de la manifestation,

Article 10 – L'autorisation de l'épreuve peut être rapportée à tout moment par l'organisateur et les forces de l'ordre, si les clauses du présent arrêté, le règlement de la manifestation et les conditions de sécurité ne se trouvent plus respectés, ainsi que sur décision de VNF si les besoins de la navigation ou l'intérêt général le justifient.

Un compte-rendu des incidents survenus est adressé à la préfecture, dès le lendemain de l'épreuve.

**Article 11** – L'organisateur doit être pourvu de toutes les autorisations nécessaires autres que celle faisant l'objet du présent arrêté.

Article 12 – Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental de la cohésion sociale, le colonel, commandant la Région de gendarmerie de Haute-Normandie, commandant le groupement de gendarmerie de la Seine-Maritime - brigade fluviale, le directeur départemental de la sécurité publique de la Seine-Maritime, le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et le maire de la commune de Oissel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à Rouen, le 8 septembre 2017

Pour le préfet et par délégation, le directeur de la réglementation et des libertés publiques,

Marc RENAUD

<u>Voies et délais de recours</u> - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de su publication. (ou sa notification).



